



Assemblée générale

Distr. générale
29 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II Affaires politiques

Chapitre 3 Affaires politiques

Programme 2 Affaires politiques

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	3
Avant-propos	3
Orientations générales.	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***.	9
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****.	42
II. Missions politiques spéciales	72

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 mai 2019).

** [A/74/50](#).

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266](#) A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266](#) A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	73
Avant-propos	73
Orientations générales.....	74
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***	78
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	83
IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé.....	87
Avant-propos	87
Orientations générales.....	88
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***	90
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	93
V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	97
Avant-propos	97
Orientations générales.....	98
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***	101
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	106
VI. Bureau de lutte contre le terrorisme.....	111
Avant-propos	111
Orientations générales.....	112
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***	116
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	122
Annexes relatives aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	126
I. Organigramme et répartition des postes pour 2020	126
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires	132
III. Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	133

I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix



Avant-propos

L'évolution récente de la situation mondiale ne fait que souligner encore plus l'importance du mandat du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de pérennisation de la paix. Le nombre de conflits violents dans le monde, qui n'avait cessé de baisser au fil des années, est désormais en forte augmentation, ce qui a de terribles répercussions sur les populations civiles. Les progrès accomplis de haute lutte dans le domaine de la gouvernance sont menacés et, dans de nombreuses situations, les possibilités d'ouverture politique se sont amenuisées, ce qui crée un climat propice à l'instabilité.

Si nous voulons pouvoir faire face à ces tendances mondiales complexes, nous devons agir de façon coordonnée à l'échelle mondiale. En particulier, l'action diplomatique multilatérale visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix (deux objectifs centraux du Département) reste plus que jamais déterminante.

L'expérience nous le montre : le rétablissement et la consolidation de la paix peuvent contribuer de manière concrète à une paix durable. J'ai pu m'en rendre compte par moi-même quand je me suis rendue en 2018, et de nouveau en 2019 en Somalie où j'ai vu le travail accompli par la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, dans des conditions de sécurité difficiles, afin d'aider les Somaliens à concrétiser leurs aspirations concernant la tenue, pour la première fois dans le pays, d'élections suivant le principe « une personne, une voix » en 2020/2021. J'ai été témoin des contributions de notre Département en Colombie, où j'ai pu me rendre sur le site d'un projet soutenu par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et visant à réintégrer les ex-combattants ayant participé à la guerre qui a fait rage dans le pays pendant un demi-siècle. Et sur les rives du lac Prespa, j'ai vu les résultats concrets des efforts que nous avons faits afin qu'Athènes et Skopje parviennent à un accord conduisant au règlement de leur différend, comme le Secrétaire général en a informé le Président du Conseil de sécurité et la Présidente de l'Assemblée générale.

Nous nous dirigeons vers 2020, qui sera la deuxième année de mise en œuvre de l'ambitieuse réforme du pilier Paix et sécurité du Secrétaire général. La création d'une structure politique et opérationnelle régionale unique dans le cadre du pilier Paix et sécurité et le regroupement des fonctions stratégiques, politiques et opérationnelles de l'ancien Département des affaires politiques et des fonctions de consolidation de la paix et des compétences spécialisées de l'ancien Bureau d'appui à la consolidation de la paix portent déjà leurs fruits. Nous sommes maintenant en mesure de traiter toutes les questions relatives aux activités de l'Organisation en rapport avec la paix et la sécurité (de la prévention au règlement des conflits et du maintien à la consolidation de la paix) de façon plus coordonnée et plus cohérente.

Privilégier les solutions politiques est un axe central de la mission confiée au Département. Celui-ci est guidé par cette exigence lorsqu'il définit les modalités d'action de l'Organisation dans le cadre de certaines des crises politiques les plus pressantes partout dans le monde. Je suis convaincue que, fort des connaissances qu'il a acquises au fil des ans, tant sur le plan régional que sur le plan thématique et grâce à son réseau important de présences sur le terrain, le Département peut jouer un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales durant l'année à venir.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix
(Signé) Rosemary A. DiCarlo

Orientations générales

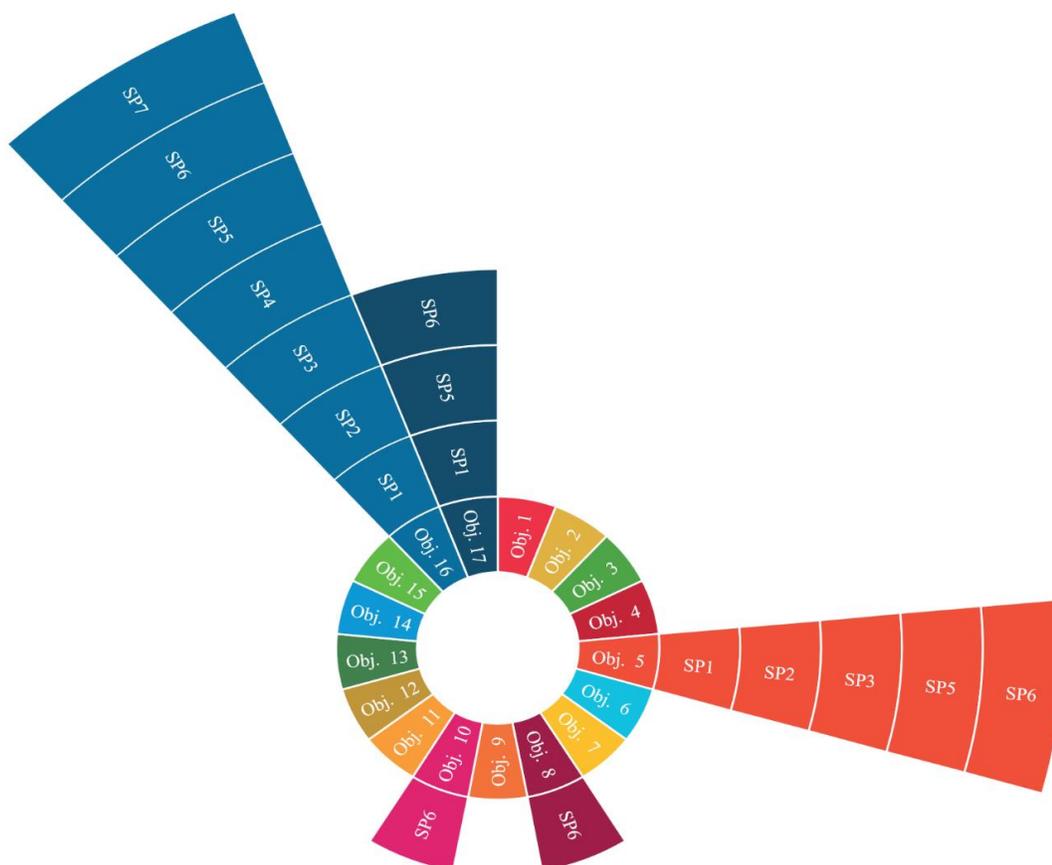
Mandat et considérations générales

- 3.1 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est l'entité du Secrétariat chargée de s'occuper de toutes les questions relatives à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits dans le monde. Il est l'entité de référence de l'ONU en ce qui concerne les bons offices, l'analyse politique, la médiation, l'assistance électorale, l'appui à la consolidation de la paix et les orientations politiques en rapport avec l'action que l'Organisation mène en faveur, notamment, de la diplomatie préventive et du rétablissement, de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il supervise les activités des missions politiques spéciales, y compris celles des envoyés spéciaux et des bureaux régionaux. Il apporte un soutien en matière de médiation, d'assistance électorale et de consolidation de la paix aux opérations de maintien de la paix, et appuie les coordonnateurs résidents œuvrant dans des situations politiques complexes. Il fournit également un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires ainsi qu'aux organes subsidiaires pertinents de l'Assemblée générale, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Le Département apporte en outre un appui stratégique, fonctionnel et technique aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, administre le Fonds pour la consolidation de la paix, par délégation du Secrétaire général, et combine les compétences spécialisées des organismes des Nations Unies, afin de permettre une action cohérente à l'échelle du système au service de la consolidation et de la pérennisation de la paix.
- 3.2 Le mandat du Département découle de la Charte des Nations Unies et des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [46/232](#) par laquelle l'Assemblée a créé le Département des affaires politiques, et la résolution [72/262 C](#), adoptée récemment, par laquelle elle a créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La multiplication et l'intensité des conflits observés ces dernières années et l'énorme coût humain et matériel de ceux-ci confirment qu'il importe de s'efforcer de prévenir et de régler ces conflits au moyen de solutions politiques sans exclusive.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 3.3 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 3.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 3.1
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



- 3.4 Les objectifs du Département vont également dans le sens de plusieurs grands textes : la thématique de la pérennisation de la paix (adoptée en application de la résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et de la résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale), le programme pour les femmes et la paix et la sécurité (adopté en application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité), et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité (adopté en application de la résolution [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité).

Contexte actuel

- 3.5 En 2018, on a observé plusieurs tendances, notamment le fait que les conflits prennent davantage une dimension régionale, un conflit débordant souvent pour en alimenter un autre. Par exemple, on peut dire de nombreuses situations de conflit au Moyen-Orient qu'elles résultent de la combinaison de multiples conflits interdépendants, et les conséquences humanitaires s'étendent bien au-delà de la région. Le conflit en République arabe syrienne dure depuis huit ans maintenant et continue de menacer grandement la stabilité de la région. En Asie, la crise des réfugiés au Myanmar résultant des violences qui ont eu lieu dans l'État rakhine en août 2017 s'est aggravée à une vitesse sans précédent et s'est propagée à des pays voisins. En Afrique, la poursuite des violences en Somalie et en Libye a souligné la nécessité de maintenir la coopération entre les partenaires régionaux pour appuyer les processus politiques dans ces pays.

- 3.6 Parallèlement, on a également observé au cours de l'année 2018 de nets infléchissements au niveau de certaines dynamiques politiques régionales, lesquels ont eu des conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Ainsi, le rapprochement intervenu en juillet 2018 entre l'Éthiopie et l'Érythrée a permis de sortir de l'impasse militaire qui durait depuis 20 ans entre les deux pays et modifie l'ensemble de la dynamique régionale dans la Corne de l'Afrique. De la même manière, en juin 2018, la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont, à la suite d'efforts de médiation, signé un accord historique qui a permis de régler le différend qui les opposait de longue date concernant le nom de la seconde. Au Yémen, les pourparlers menés sous l'égide de l'ONU ont abouti à la signature à Hodeïda, en décembre 2018, d'un accord de cessez-le-feu qui permet d'espérer une amélioration de la situation humanitaire dans la région.
- 3.7 Les menaces contre la sécurité, comme la criminalité transnationale et le trafic de drogue, ont de plus en plus souvent une dimension transfrontière, et appellent une intervention à l'échelle régionale. De plus, la montée en puissance de l'extrémisme violent observée ces dernières années souligne la nécessité d'opter pour des processus politiques plus inclusifs et de miser sur la coopération régionale. En 2018, l'Iraq et ses partenaires ont mené avec succès des opérations contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), mais les menaces terroristes persistantes dans les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad par exemple ou dans des pays tels que l'Afghanistan, la Libye, la Somalie, la République arabe syrienne et le Yémen rendent encore plus complexe la situation opérationnelle d'un grand nombre de présences politiques sur le terrain.
- 3.8 Les élections, lorsqu'elles ne sont pas ouvertes à tous et pacifiques, restent un élément déclencheur d'instabilité. En 2018, environ 70 élections et référendums nationaux ont eu lieu dans le monde. L'ONU a fourni un appui technique dans le cadre de 18 d'entre eux. À Madagascar, c'est en grande partie grâce à la coordination des efforts de l'Organisation et de la communauté internationale que les institutions électorales ont reçu une assistance et que les résultats de l'élection présidentielle ont été acceptés plus facilement. En Iraq, l'Organisation a contribué aux préparatifs en vue des élections législatives nationales et donné des conseils lorsque la Haute Commission électorale indépendante a procédé à un recensement manuel, à la saisie des données et à la compilation des résultats.
- 3.9 De manière plus générale, la mauvaise gouvernance, l'exclusion et les inégalités d'accès aux débouchés économiques continuent d'alimenter le mécontentement de certains groupes dans différentes régions du monde. Le dialogue est donc indispensable pour préserver la stabilité et pérenniser la paix au moyen de processus politiques plus inclusifs.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 3.10 Le socle de la stratégie du Département consiste à faciliter le règlement pacifique des différends, dans le cadre du Chapitre VI de la Charte, au moyen d'activités de diplomatie préventive et de rétablissement et de consolidation de la paix. Le Département exploite ces outils en travaillant en étroite coopération avec un large éventail d'acteurs, y compris dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte, et en particulier avec des organisations régionales et sous-régionales. La stratégie du Département reflète la conviction que des solutions politiques sont indispensables à l'instauration d'une paix durable.
- 3.11 Le Département tiendra compte de la nature évolutive des conflits, et notamment de l'apparition de nouvelles menaces, pour définir des stratégies spécifiques, en particulier des stratégies régionales globales, visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Compte tenu de son mandat de portée mondiale en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix, le Département jouera un rôle de premier plan au sein du système des Nations Unies dans l'élaboration et l'exécution de stratégies régionales globales visant à régler les questions transfrontières, en coopération avec des organisations régionales et sous-régionales.
- 3.12 Afin d'atteindre ces objectifs, le Département s'appuiera sur les compétences spécialisées dont il dispose au Siège ainsi que sur son réseau de présences sur le terrain, en particulier les missions

politiques spéciales, y compris les bureaux régionaux, ainsi que sur les présences assurant la liaison avec les autres organisations, notamment régionales.

- 3.13 Pour atteindre plus aisément les résultats escomptés pour 2020, le Département compte appliquer les programmes du Secrétaire général relatifs à la prévention et à la pérennisation de la paix et déployer plus largement ses instruments de rétablissement et de consolidation de la paix ainsi que ses outils de prévention des conflits. Dans le cadre de sa participation au Groupe permanent de hauts responsables, où siègent la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et qui est présidé par le Secrétaire général, le Département assurera la coordination stratégique des activités menées au titre du pilier Paix et sécurité. Il veillera également à permettre de gagner en cohérence et en efficacité dans l'élaboration de stratégies régionales globales, en s'appuyant sur l'approche globale prévue dans le cadre de la réforme de l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre du sous-programme 1 en particulier, la réforme a donné lieu à la création d'une structure politique et opérationnelle régionale commune au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix qui permettra de mieux planifier la transition, par exemple en ce qui concerne le retrait des effectifs et des moyens des opérations de maintien de la paix, puisque l'on tiendra compte à la fois des responsabilités politiques et des responsabilités opérationnelles. De plus, l'intégration du Bureau d'appui à la consolidation de la paix à un Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix travaillant de manière unifiée et cohérente permettra d'intensifier les échanges entre, d'un côté, le Département et la structure politique et opérationnelle régionale unique et, de l'autre, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, ce qui sera particulièrement utile dans des situations de transition.
- 3.14 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres font preuve d'unité, notamment au Conseil de sécurité, y compris dans des situations critiques dans lesquelles l'ONU intervient ;
 - b) Il existe un terrain favorable permettant à l'ONU d'ouvrir le dialogue afin d'apaiser les tensions et de prévenir un conflit ;
 - c) Les parties à un conflit manifestent la volonté de s'engager sur la voie d'un processus de règlement pacifique des différends.
- 3.15 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Au titre du cadre de résultats stratégiques concernant les femmes et la paix et la sécurité (2011-2020), le Département s'est engagé concernant 15 produits relatifs à cette question, lesquels doivent être concrétisés d'ici à la fin de 2020, y compris en ce qui concerne la participation des femmes au règlement et à la prévention des conflits, à la prévention et à l'évaluation des violences sexuelles liées aux conflits, la participation des femmes à la vie politique et la planification et le financement du relèvement. Ainsi, dans le cadre du sous-programme 2 (Assistance électorale), le Département a systématiquement tenu compte des questions de genre dans toutes les activités d'assistance électorale menées par l'ONU. Tous les rapports de missions d'évaluation des besoins établis en 2018 comprenaient une analyse par sexe et des recommandations tenant compte du genre. De plus, dans le cadre du même sous-programme, trois activités de formation consacrées à la question du genre et des élections ont été organisées en 2018 à l'intention de différentes organisations régionales et de leurs États membres respectifs. Le Département continuera de mener de telles initiatives régionales tenant compte du genre en 2020.
- 3.16 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, au titre du Chapitre VIII de la Charte, le Département, par l'intermédiaire de ses missions politiques spéciales et de ses bureaux de liaison, continue de renforcer les partenariats avec d'autres organisations, y compris régionales, dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au titre du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, il s'emploie également à renforcer les partenariats qu'il a noués

avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales afin de rendre la collaboration internationale menée en situation de crise plus cohérente, plus efficace et plus durable. Le Département élargit également ses partenariats à d'autres acteurs concernés, notamment la société civile, en particulier afin d'aider les femmes et les jeunes.

- 3.17 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Département continuera de participer au Comité exécutif du Secrétaire général par l'intermédiaire de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, compte tenu du rôle et de la responsabilité du Bureau pour ce qui est de contribuer à permettre une plus grande cohérence entre les différents piliers. De plus, le Département préside plusieurs équipes spéciales interinstitutions chargées de coordonner et d'accroître la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans tel ou tel pays ou dans telle ou telle région ainsi que divers mécanismes thématiques interinstitutions. Le Fonds pour la consolidation de la paix, outil d'appui financier par définition transversal, continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes, sur place et au Siège, et de mener des activités par leur intermédiaire.

Activités d'évaluation

- 3.18 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) Auto-évaluations : i) évaluation au moyen d'enquêtes de perception sur les initiatives de pérennisation de la paix, ce qui a permis de se faire une idée de l'intérêt et des difficultés que présente le lancement d'une nouvelle initiative dans différents contextes nationaux ; ii) évaluation de la formation relative au genre et de la formation concernant les femmes et la paix et la sécurité, une activité phare du Département depuis 2011 ;
 - b) Évaluation conjointe : une évaluation externe à mi-parcours visant à procéder à l'examen du Programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département des affaires politiques sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits afin d'apporter plus facilement des améliorations au Programme durant la deuxième phase de sa mise en œuvre ;
 - c) Ensemble d'évaluations réalisées pour le compte du Bureau d'appui à la consolidation de la paix : évaluations externes de projets financés au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix et exécutés par des partenaires de réalisation au Guatemala, à Madagascar, au Niger et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. De plus, une évaluation a été menée à bien à Sri Lanka par les directeurs de programme.
- 3.19 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et des auto-évaluations mentionnées aux alinéas a) et b) du paragraphe 3.18 pour le sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. Il a également été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées à l'alinéa c) du paragraphe 3.18 pour le sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020.
- 3.20 Il est prévu de procéder, en 2020, à une auto-évaluation dont la portée et le thème restent à définir.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

1. Objectif

- 3.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.22 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ; adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.
- 3.23 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; appuyer les institutions nationales compétentes en la matière ; faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.
- 3.24 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Madagascar : combinaison de divers outils en faveur de la prévention des conflits

En 2018, le Département est intervenu plus de 90 fois dans divers pays, en combinant les dispositifs d'alerte rapide, l'analyse intégrée, les bons offices, l'assistance électorale et la médiation pour aider les États Membres à prévenir les conflits violents et à consolider la paix. Ainsi, à Madagascar, il a activement contribué, tout au long de l'année, à désamorcer les tensions en amont des élections présidentielles de 2018, en étroite coordination avec la coordonnatrice résidente et l'équipe de pays des Nations Unies.

En mars, à l'approche des élections et à la demande du Gouvernement, le Département a dépêché à Madagascar le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, Haile Menkerios, et des membres du personnel chargé de l'exécution du sous-programme 2, avec pour mission de collaborer avec les principales parties prenantes afin de créer un



Le Président par intérim de Madagascar, Rivo Rakotovo, accueille le Conseiller spécial Abdoulaye Bathily. Source : Service photographique de l'ONU

environnement propice à la tenue d'élections présidentielles et législatives inclusives, crédibles, transparentes et pacifiques. Malgré ces efforts, l'adoption du projet de loi électorale par le Parlement, en avril, a donné lieu à des affrontements politiques et à des violences lors d'une manifestation de l'opposition, qui ont fait au moins deux morts et plusieurs blessés. Bien que la décision prise le 3 mai par la Haute Cour constitutionnelle, sur la base de l'analyse et des recommandations communiquées par les organismes des Nations Unies, entre autres, de retirer du projet les dispositions qui n'étaient pas conformes à la Constitution et aux traités internationaux ait contribué à désamorcer les tensions politiques exacerbées, ces heurts ont montré qu'une action internationale et régionale restait nécessaire pour promouvoir le dialogue entre les acteurs politiques dans le pays.

À la fin du mois d'avril, pour éviter une nouvelle escalade de la violence, et en application des recommandations du Département, le Secrétaire général a nommé un Conseiller spécial pour Madagascar, Abdoulaye Bathily, qui a été chargé de collaborer étroitement avec l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe pour faire progresser le dialogue entre les parties prenantes, offrir ses bons offices et mobiliser les principaux acteurs et institutions politiques. Grâce à une intense navette diplomatique, les envoyés ont transmis des messages coordonnés et adopté une position commune en faveur d'élections pacifiques et crédibles et du respect de l'ordre constitutionnel. Ils ont souligné que tout accord politique devait créer un environnement pacifique pour la tenue d'élections, dans le strict respect de la Constitution.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités entreprises ont permis d'établir un espace de dialogue entre les principaux acteurs politiques pour définir le cadre d'un accord supervisé par les Malgaches.

Dans la pratique, les tensions ont diminué et un dialogue mené par les Malgaches a abouti à la formation d'un gouvernement de consensus, préparant le terrain à l'élection présidentielle de 2018. Le 11 juin 2018, un gouvernement d'union a été formé à la suite de la nomination consensuelle d'un nouveau Premier Ministre. L'annonce par le Gouvernement des dates de l'élection présidentielle (7 novembre et 19 décembre) a contribué de façon déterminante à éviter une crise constitutionnelle. Le premier tour a eu lieu calmement et sans heurt. Le second tour de scrutin, disputé entre deux anciens présidents bien connus, s'est également déroulé en grande partie dans le calme, mais les résultats provisoires ont fait l'objet de vives contestations partisans. L'action collective de la communauté internationale a permis le maintien de la paix et de la sécurité dans la situation tendue qui a suivi les élections.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 3.25 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des capacités dont disposent les États Membres pour détecter, prévenir et régler les situations de conflit (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre de missions de bons offices menées pour régler des conflits lorsque l'aide de l'ONU a été sollicitée (58, pour un objectif de 52). Le fait que les États Membres, les organisations régionales et d'autres acteurs continuent de demander l'appui du Département pour la prévention et le règlement des conflits montre que ces acteurs savent combien l'Organisation peut contribuer à désamorcer les situations de conflit.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Stratégies régionales intégrées

En 2018 et les années précédentes, les États Membres ont été tenus informés des risques qui pesaient sur la paix et la sécurité et des progrès en matière de consolidation et de pérennisation de la paix par deux bureaux différents, le Département des affaires politiques et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Si les deux entités collaboraient étroitement pour mettre au point des solutions et des recommandations en matière d'actions préventives et de maintien de la paix, il est apparu qu'une plus grande cohérence et des démarches communes s'imposaient pour faire face à une même situation nationale. Par ailleurs, deux autres départements (le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix) fournissaient un appui politique et opérationnel aux missions des Nations Unies sur le terrain dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Département des affaires politiques étant responsable de la prévention des conflits, du rétablissement et de la consolidation de la paix, notamment de l'appui aux missions politiques spéciales, et le Département des opérations de maintien de la paix se chargeant des services d'appui aux opérations de maintien de la paix. Cette structure ne contribuait pas aux synergies et à la cohérence dans l'exécution des mandats de l'Organisation en matière de paix et de sécurité.

Une réponse adaptée à la situation

Il a fallu intégrer les compétences distinctes et complémentaires du Département des affaires politiques en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix, et notamment d'élaboration de stratégies politiques globales, celles du Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'agissant de renforcer la cohérence et les partenariats en faveur de la consolidation et du maintien de la paix ainsi que les fonctions du Département des opérations de maintien de la paix dans la gestion de ces opérations.

En réponse, conformément à la nouvelle architecture de paix et de sécurité approuvée par le Secrétaire général en 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, a été créé le nouveau Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui regroupe les fonctions stratégiques, politiques et opérationnelles de l'ancien Département des affaires politiques et les fonctions relatives à la consolidation de la paix précédemment assumées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. En outre, dans le cadre de ce nouveau dispositif, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix partage avec le Département des opérations de paix une structure politique et opérationnelle régionale qui est le principal moyen de cristalliser les efforts que fait le Secrétariat pour prévenir les conflits, pérenniser la paix, gérer les opérations de paix et mettre au point et appliquer des stratégies politiques régionales. À terme, cette nouvelle structure contribuera à une étroite collaboration entre les deux départements et garantira une approche holistique dans l'intégralité des fonctions politiques et opérationnelles touchant à la paix et à la sécurité.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir des initiatives plus efficaces en matière de prévention des conflits, de rétablissement et de consolidation de la paix au niveau régional.

Concrètement, si le résultat est atteint, des stratégies régionales plus intégrées seront mises en œuvre aux fins de l'harmonisation des mesures prises par un large éventail d'acteurs opérant dans la même région, notamment les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales. Une plus grande unité d'action entre ces acteurs permettrait à la communauté

internationale d'engager des initiatives plus efficaces pour la prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix dans ces régions. L'harmonisation des interventions des acteurs extérieurs suppose également une meilleure coordination entre les divers acteurs des Nations Unies opérant dans la même région, les missions politiques spéciales, les opérations et organismes de maintien de la paix et les fonds et programmes ainsi qu'une plus grande cohésion et cohérence entre les objectifs politiques et les décisions programmatiques face à un éventail toujours plus diversifié et complexe de situations et de facteurs de conflits. De plus, des stratégies régionales plus solides et plus intégrées seront adoptées, les initiatives de prévention des conflits, de rétablissement et de consolidation de la paix auxquelles participent de multiples acteurs seront mieux coordonnées et des liens plus étroits seront établis entre les analyses politiques et les décisions programmatiques de ces acteurs, comme l'indique le tableau ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
L'Assemblée générale approuve la proposition de réforme et les mesures transitoires vers la mise en place de nouvelles structures	Les acteurs extérieurs, par exemple les organisations régionales et sous-régionales, examinent avec les entités des Nations Unies des stratégies intégrées pour plusieurs régions ou sous-régions	Les stratégies régionales intégrées formulées en 2019 commencent à être appliquées, permettant une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes

3.26 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les dispositions de la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : Article 99 de la Charte, résolution [46/232](#) par laquelle l'Assemblée a créé le Département des affaires politiques, et résolution [72/262](#) C par laquelle elle a créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

3.27 On trouvera dans le tableau 3.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	48	70	47	70
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	46	113	47	104
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	139	195	140	195
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 3.28 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart tient essentiellement aux rapports supplémentaires relatifs à la paix et à la sécurité que le Secrétaire général a dû présenter au Conseil de sécurité.
- 3.29 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le fait que le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires ont tenu plus de consultations et de réunions que prévu.
- 3.30 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart est dû à l'augmentation des services d'appui demandés par les États Membres dans le cadre de séminaires, d'activités de formation et de réunions d'universitaires consacrés à la promotion de la diplomatie préventive et du rétablissement et de la consolidation de la paix.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 3.31 En ce qui concerne la documentation à l'intention des organes délibérants, la variation tient principalement au fait que le nombre de rapports sur des questions touchant à la paix et à la sécurité qu'il est prévu que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité en 2020 a été ajusté compte tenu de l'expérience récente.
- 3.32 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique essentiellement par le fait que le nombre de réunions ou consultations qu'il est prévu que le Conseil de sécurité tiennent avec ses organes subsidiaires en 2020 a été ajusté compte tenu de l'expérience récente.

- 3.33 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation est due au fait que le nombre prévu de séminaires, activités de formation et réunions d'universitaires consacrés à la promotion de la diplomatie préventive et du rétablissement et de la consolidation de la paix a été ajusté compte tenu de l'expérience récente.



Sous-programme 2 Assistance électorale

1. Objectif

- 3.34 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande d'organiser et de tenir des élections périodiques, ouvertes, pacifiques et honnêtes.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.35 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ; adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.
- 3.36 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis contribueront à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international ; mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ; faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Dix-huit élections se sont déroulées pacifiquement dans le monde entier grâce à l'appui de l'ONU

En 2018, le Département a continué de coordonner l'assistance électorale fournie à plus de 50 États Membres et a pris de nouvelles mesures clefs pour renforcer les partenariats et l'appui au développement des capacités des organisations régionales partenaires. Il a également élaboré de nouvelles politiques électorales internes à l'échelle du système afin d'améliorer la coordination et la cohérence de l'action menée par les entités des Nations Unies pour fournir un appui électorale aux États Membres. En 2018, plus de 90 missions électorales ont été organisées dans diverses régions du monde, notamment des missions d'évaluation des besoins et d'autres types de missions techniques et consultatives.

Conformément au mandat de l'ONU et comme convenu avec les autorités nationales, une mission d'évaluation a été effectuée en Iraq en mars 2018,



Chargement d'urnes dans un hélicoptère de l'ONU. Source : Martine Perret

à l'issue de laquelle ont été formulées des recommandations techniques détaillées à l'intention des responsables de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et des partenaires nationaux et internationaux sur la meilleure manière d'appuyer les opérations électorales. L'assistance était axée sur le cadre juridique, l'environnement politique et les conditions de sécurité à l'approche des élections, la participation aux élections des personnes déplacées, un mécanisme de règlement des différends et la mise au point et l'essai de logiciels électoraux. Malgré des délais serrés, la Haute Commission électorale indépendante a mis en place, avec un appui plus soutenu de l'ONU, la plupart des dispositions opérationnelles et logistiques, notamment les mesures visant à permettre aux personnes déplacées de voter. Les élections législatives ont eu lieu comme prévu le 12 mai 2018 et se sont déroulées sans incident majeur. L'Organisation a également aidé les autorités à effectuer un recomptage manuel partiel qui a confirmé le dépouillement électronique initial, renforçant ainsi la confiance de la population dans le processus électoral. Au Nigéria, à l'issue d'une mission d'évaluation des besoins déployée en janvier 2018 à la demande du Gouvernement, il a été recommandé qu'une assistance électorale soit fournie pour promouvoir la participation des femmes et des groupes sous-représentés aux élections, pour développer les capacités des institutions électorales et aider la police à améliorer la formation en matière de sécurité électorale en vue du scrutin de 2019. De plus, des membres de la Commission électorale nationale indépendante du Nigéria ont participé à l'atelier régional sur la prévention de la violence électorale, organisé par l'ONU en partenariat avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à Abidjan en août 2018.

Le Département a également fourni un appui au développement des capacités de plusieurs organisations régionales. En 2018, en partenariat avec les secrétariats de trois organisations régionales partenaires, à savoir la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), il a organisé trois stages de formation sur l'égalité des genres et les élections, sur la prévention des violences électorales et sur l'observation des élections. Au total, 110 personnes venues d'une quarantaine d'États Membres et des secrétariats de diverses organisations régionales partenaires ont participé à ces formations.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont facilité le recours à l'assistance technique, notamment dans les situations de gestion des crises électorales, et ont permis de développer les capacités de plus de 50 États Membres et de cinq organisations régionales aux fins de l'amélioration des opérations et des institutions électorales. Au cours de la période considérée, ces activités ont également contribué à la tenue de 18 élections dans diverses parties du monde, qui, selon les observateurs nationaux et internationaux, se sont déroulées de manière pacifique et globalement ordonnée.

Dans la pratique, les États Membres et les organisations régionales qui ont bénéficié d'une assistance électorale de l'ONU ont confirmé que celle-ci les avait aidés à renforcer leurs capacités électorales. Par exemple, le Premier Ministre arménien a adressé au Secrétaire général une lettre dans laquelle il a salué l'appui électoral apporté par l'ONU au déroulement pacifique des élections législatives anticipées de décembre 2018. Elections Cameroon (ELECAM) a écrit à l'Organisation une lettre la remerciant pour l'aide technique et le soutien moral qui lui avaient été fournis dans la conduite des élections et en particulier l'organisation des élections présidentielles d'octobre 2018. Par ailleurs, dans une lettre adressée au Secrétaire général, le Gouvernement français s'est félicité du déploiement de deux groupes d'experts électoraux des Nations Unies, chargés respectivement d'appuyer la mise à jour des listes électorales et de suivre le déroulement du référendum de 2018 en Nouvelle-Calédonie (France). En outre, le Sous-Secrétaire général de la CARICOM a écrit à la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques pour la remercier de la formation électorale que le Département avait dispensée aux États Membres dans la région des Caraïbes en décembre 2018 et précisé que cette formation avait été très utile pour renforcer les capacités des fonctionnaires des organes de gestion des élections des États membres de la CARICOM.

De plus, dans les rapports établis à l'issue des missions d'observation électorale qu'elles avaient menées, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales nationales et internationales ont dressé un bilan souvent positif des capacités techniques des organes de gestion des élections dans les pays qui avaient organisé des élections avec l'appui technique des Nations Unies en 2018.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 3.37 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États Membres qui demandent une assistance électorale de consolider leurs processus démocratiques et de mettre en place, d'améliorer et de perfectionner leurs institutions et mécanismes électoraux (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du pourcentage de missions électorales, notamment de missions d'évaluation des besoins électoraux, qui ont été effectuées à la suite d'une demande émanant des États Membres dans les quatre semaines suivant l'autorisation du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale (94 %, soit une hausse d'un point de pourcentage par rapport à 2016-2017).

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Renforcement de la capacité des États Membres de tenir des élections pacifiques, ouvertes et honnêtes

En 2018, le nombre de demandes d'appui électoral adressées à l'Organisation des Nations Unies est resté élevé. Comme par le passé, l'assistance électorale est venue compléter les efforts faits par l'ONU pour appuyer les transitions pacifiques, la gouvernance démocratique, l'état de droit, les droits de l'homme et l'égalité des genres.

Une réponse adaptée à la situation

Il convient de noter que, si la plupart des élections se sont déroulées sans heurts, la violence électorale a parfois été un sujet de préoccupation.

En réponse, pour 2020, l'ONU prendra de nouvelles mesures pour conjuguer appui technique, mesures politiques et bons offices, en particulier dans les situations de crise électorale. Il s'agit là d'un aspect qui mérite une plus grande attention et implication de la part de l'Organisation. Ainsi, outre l'appui technique qu'il est prévu d'apporter aux États Membres en 2020, le Département fournira, selon les besoins et en temps voulu, des compétences techniques de haut niveau en matière électorale pour appuyer les bons offices dans les situations de crise. En 2020, il coordonnera l'appui électoral fourni à une cinquantaine d'États Membres, établira de nouveaux partenariats électoraux et élargira son soutien au développement des capacités des organisations régionales et intergouvernementales, notamment dans le domaine de la prévention de la violence électorale. Il s'attachera également à élaborer et à appliquer un certain nombre de directives électorales applicables à l'échelle du système des Nations Unies, tout en continuant d'intégrer les questions de genre dans toutes les activités d'assistance électorale de l'ONU.

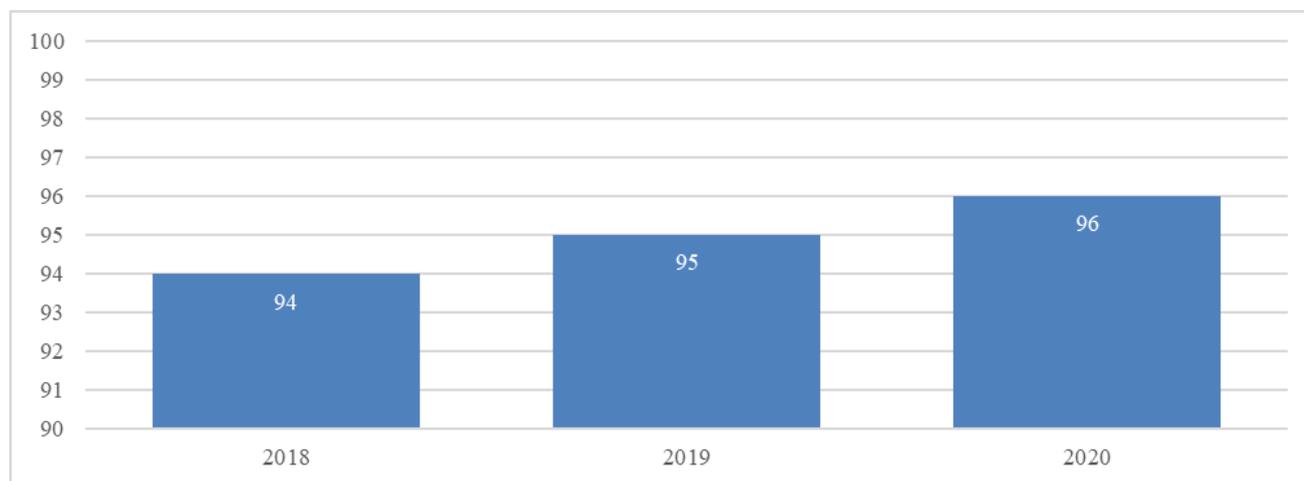
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des capacités des États Membres qui ont demandé une assistance électorale à l'ONU, ainsi que des organisations régionales, pour leur permettre d'appuyer la tenue d'élections pacifiques, ouvertes et honnêtes et de prévenir et atténuer ainsi la violence électorale avant, pendant et après une élection.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États Membres qui ont reçu une assistance confirmeront notamment que celle-ci les a aidés à améliorer leur capacité d'organiser des élections pacifiques, ouvertes et honnêtes, et mettront en œuvre des initiatives locales pour prévenir la violence électorale. De plus, les groupes d'observation nationaux et internationaux établiront des rapports présentant leurs principales conclusions sur divers aspects des opérations électorales observées. Enfin, le pourcentage de procédures électorales nationales bénéficiant d'un appui dans les délais voulus, sous réserve que les autorités du pays hôte et les autres parties prenantes concernées soient d'accord avec le déploiement des missions et le calendrier des visites, est appelé à augmenter, comme indiqué dans la figure ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : pourcentage des cas où les États Membres reçoivent une mission d'assistance électorale dans les quatre semaines suivant l'autorisation du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale



- 3.38 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution [72/164](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation ». Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 3.39 On trouvera dans le tableau 3.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	1	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	16	26	16	26
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	19	19	19	19
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	6	5	5

<i>2018</i> <i>Produits</i> <i>prévus</i>	<i>2018</i> <i>Produits</i> <i>livrés</i>	<i>2019</i> <i>Produits</i> <i>prévus</i>	<i>2020</i> <i>Produits</i> <i>prévus</i>
---	---	---	---

Produits non quantifiés

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête

Bases de données et supports numériques

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 3.40 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, l'écart s'explique par la mise en œuvre de projets d'assistance électorale dans plusieurs États Membres, à leur demande, dans le cadre desquels de nouvelles activités de renforcement des capacités ont été conduites en vue de l'organisation d'élections.
- 3.41 Pour ce qui est des activités ou de la documentation techniques, l'écart tient au fait que des directives techniques et des documents de référence sur les opérations électorales, le cadre juridique régissant ces opérations ainsi que l'organisation et la gestion des élections ont été publiés car il était nécessaire de mettre au point de nouveaux documents de politique générale concernant certaines questions nouvelles.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 3.42 S'agissant des services de documentation à l'intention des organes délibérants, la variation s'explique par le fait que le rapport du Secrétaire général sur l'affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation est publié tous les deux ans et sortira donc en 2019 mais pas en 2020.
- 3.43 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation tient au fait qu'une séance plénière de l'Assemblée générale sur l'affermissement du rôle de l'Organisation aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation sera tenue en 2019, l'Assemblée ayant demandé à être informée à ce sujet à l'occasion de la publication du rapport biennal du Secrétaire général.
- 3.44 Pour ce qui est des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation s'explique par la mise en œuvre de projets d'assistance électorale dans les États Membres, un nombre élevé de projets de renforcement des capacités à long terme devant se poursuivre et de nouvelles demandes des États Membres étant attendues en 2020.



Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

1. Objectif

- 3.45 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions au Conseil de sécurité et dans ses organes subsidiaires.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.46 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation, et à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision.
- 3.47 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire les formes de violence, à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions et à appuyer les institutions nationales compétentes dans le cadre de la coopération internationale.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Accès à des informations de qualité aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

En 2018, le Conseil de sécurité a tenu en tout 288 séances et 120 consultations à huis clos et publié 202 documents de décision dans l'exercice de ses responsabilités essentielles en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le bon déroulement des travaux du Conseil repose sur l'appui fonctionnel et les services de secrétariat assurés dans le cadre du sous-programme dans les trois domaines complémentaires mais distincts suivants : services de secrétariat du Conseil ; appui aux organes subsidiaires du Conseil, y compris les comités des sanctions ; fourniture de conseils sur les pratiques et procédures du Conseil.

Pendant toute l'année 2018, des services d'appui fonctionnel et de conseil sur des questions de procédure ont été fournis au Conseil de sécurité et



Le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, 21 décembre 2018. Source : Service photographique de l'ONU

une aide efficace a été apportée aux nouveaux présidents et présidentes du Conseil et à la gestion du programme de travail du Conseil, ce qui a permis au Conseil de publier 1 183 documents, de tenir 288 séances et d'adopter 54 résolutions. Pour améliorer la prestation de services aux membres du Conseil, des activités de renforcement des capacités ont été menées de façon systématique, comme l'organisation de séances d'orientation à l'intention des membres élus du Conseil depuis 2016. En réponse aux demandes des États Membres et des parties prenantes, des efforts ont également été faits pour intégrer les sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies dans l'architecture générale de paix et de sécurité en intensifiant les activités de formation sur ces sanctions. Cinq séminaires et ateliers de formation ont été expressément organisés pour expliquer l'élaboration, l'évolution et l'application des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies, ainsi que pour sensibiliser les participants sur le recours aux sanctions et renforcer leurs capacités en la matière.

Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, seul document officiel décrivant l'interprétation et l'application par le Conseil de sécurité de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a été publié dans des délais encore plus courts. Le vingtième supplément (2016-2017) a été affiché dans sa version préliminaire sur le site Web du Conseil de sécurité au quatrième trimestre de 2018 – ce qui se rapproche le plus d'une chronique contemporaine de la pratique du Conseil en 66 années d'existence du *Répertoire* – et a permis au Département de donner des avis techniques plus pertinents. Les travaux de recherche spécialisés se sont multipliés par huit entre 2016 et 2018 et 75 de ces travaux ont été demandés par des États Membres, y compris des membres du Conseil.

Par ailleurs, afin d'intégrer le principe de l'égalité des genres dans les travaux du Conseil de sécurité, des données ventilées par sexe ont été rassemblées au sujet des représentants permanents et des représentants permanents adjoints des membres du Conseil, ainsi que des membres du Secrétariat et des autres personnes invités par le Conseil. Ces données portaient également sur les intervenants de la société civile et montraient la participation des femmes aux travaux du Conseil, conformément à la cible 5.5 des objectifs de développement durable pour ce qui est de veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. En outre, les décisions du Conseil énonçant des dispositions sur les femmes et la paix et la sécurité ont été prises en considération pour rendre compte de l'intégration de la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans les travaux du Conseil.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires de prendre plus rapidement des décisions éclairées.

Dans la pratique, les personnes assurant la présidence mensuelle du Conseil ont fait des observations favorables sur l'efficacité du soutien fourni à la présidence du Conseil. Ainsi, une personne participant à l'atelier d'orientation organisé par le Département en 2018 s'est dite satisfaite des exposés présentés et de la quantité de données et de connaissances utiles fournies aux nouveaux membres sur les pratiques du Conseil.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 3.48 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures et le renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat fournis aux États Membres et à d'autres participants aux réunions prescrites (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement atteint, ainsi que l'atteste le degré accru de satisfaction des membres du Conseil de sécurité et de l'ensemble des États Membres de l'ONU en ce qui concerne les services fournis (99 % de réponses « Satisfait » et « Très satisfait » aux enquêtes de satisfaction, contre l'objectif fixé de 100 %).

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Interlocuteur privilégié des membres du Conseil de sécurité et d'autres parties intéressées sur toutes les affaires du Conseil

En 2018, ses travaux ayant continué de s'intensifier, le Conseil de sécurité a demandé de plus en plus à la Division des affaires du Conseil de sécurité de fournir un appui en matière de recherches et des avis sur des questions de procédures. La Division a dû s'adapter et évoluer dans son rôle de secrétariat du Conseil et continuer d'assumer sa fonction de premier dépositaire des pratiques du Conseil et de centre d'excellence ayant vocation à guider et à soutenir le Conseil, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et les hauts responsables de l'Organisation.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté a été de fournir rapidement des avis aux membres du Conseil de sécurité, y compris aux nouveaux membres, pour les aider dans leurs débats, et d'améliorer l'infrastructure de systèmes pour pouvoir répondre aux demandes de renseignements de plus en plus nombreuses des membres du Conseil sur ce qui se faisait dans le passé.

En réponse, en 2020, le Département renforcera ses moyens afin d'assurer aux membres du Conseil de sécurité l'appui dont ils ont besoin, en tant que principal point de contact sur toutes les questions relatives au Conseil. Les principaux bénéficiaires seront : les nouveaux membres du Conseil, qui seront mieux à même de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités grâce à des activités de formation adaptées et axées sur des sujets précis, notamment l'application des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies ; tous les membres du Conseil, qui recevront rapidement des conseils et avis sur les questions de fond et de procédures, fondés sur des recherches et analyses approfondies concernant les pratiques passées du Conseil et l'application du Règlement intérieur provisoire ; tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, les hauts responsables de l'Organisation et le public, qui auront accès à davantage d'analyses et de données sur les plateformes Internet telles que la base de données iSCAD+ et le site Web remodelé.

De nouvelles initiatives et d'autres programmes de renforcement des capacités adaptés seront entrepris. Une série de projets de gestion intégrée de l'information seront ainsi mis en place, principalement iSCAD+, dans le cadre de la stratégie de communication stratégique de la Division visant à donner au Département les moyens de répondre de façon plus précise et en temps réel aux demandes de renseignements des membres du Conseil sur des questions de fond et de procédures. iSCAD+, qui est un portail utilisateurs unifié accessible sur appareil mobile et intégré au nouveau site Web du Conseil de sécurité, vise à améliorer les produits d'information existants pour répondre aux besoins du Conseil. Ces plateformes faciliteront la collaboration sécurisée, les échanges d'informations entre les États Membres et au sein du Secrétariat, et l'accès des États Membres aux informations concernant les réunions, la documentation, les archives et les nouvelles modalités d'établissement de rapports et aux fonctionnalités de visualisation. Elles fourniront des informations au public et présenteront les activités menées par le Conseil de sécurité aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les activités d'orientation et de formation seront améliorées pour mieux répondre aux besoins des nouveaux membres du Conseil de sécurité et les aider à maîtriser la complexité des tâches et des méthodes de travail du Conseil. Une série de séminaires et d'activités de formation sur les sanctions sera mise en place pour encourager l'application des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies et pour mieux faire connaître et comprendre le dispositif de sanctions de l'Organisation aux praticiens, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

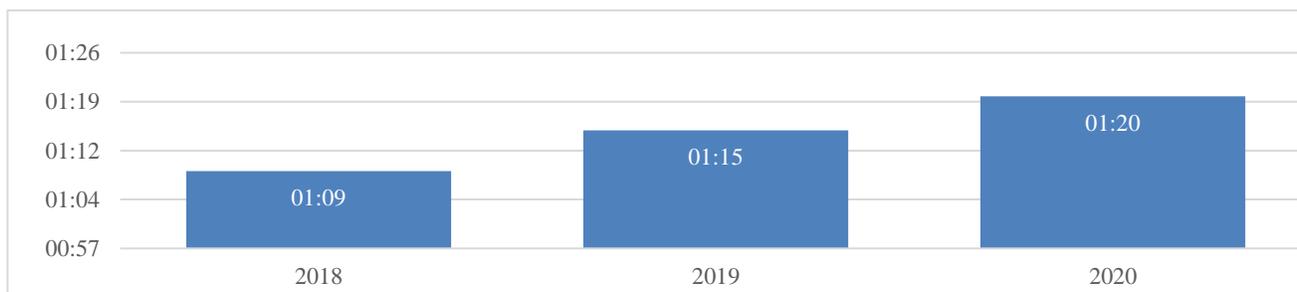
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre aux États Membres de mieux connaître et de mieux comprendre les procédures et les travaux du Conseil de sécurité.

Concrètement, si le résultat est atteint, une analyse qualitative des données montrera une fréquentation accrue du site Web du Conseil de sécurité et une augmentation du temps passé sur le site (voir figure).

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : temps passé sur le site Web du Conseil de sécurité (minutes)



- 3.49 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 3.50 On trouvera dans le tableau 3.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	55	55	55	55
Services fonctionnels pour les réunions (nombres de réunions de trois heures)	500	607	510	510
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	6	6
Publications (nombre de publications)	1	2	1	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	115	5	104
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 3.51 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique par l'organisation de séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et des délibérations connexes, la demande ayant été plus importante que prévu et la charge de travail du Conseil étant imprévisible.
- 3.52 Pour ce qui est des publications, l'écart tient à la parution du volume *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*, qui ne figurait pas parmi les produits escomptés du plan-programme biennal de 2018-2019.
- 3.53 S'agissant des activités et de la documentation techniques, l'écart s'explique principalement par les travaux de recherche ciblée effectués pour les États Membres sur les pratiques et procédures actuelles et passées du Conseil de sécurité, travaux qui ne figuraient pas parmi les produits escomptés du plan-programme biennal de 2018-2019.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 3.54 S'agissant des publications, la variation s'explique par la parution du volume *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*, qui ne figurait pas parmi les produits escomptés du plan-programme biennal de 2018-2019.
- 3.55 S'agissant des activités et de la documentation techniques, la variation s'explique principalement par les travaux de recherche ciblée effectués pour les États Membres sur les pratiques et procédures actuelles et passées du Conseil de sécurité, travaux qui ne figuraient pas parmi les produits escomptés du plan-programme biennal de 2018-2019.



Sous-programme 4 Décolonisation

1. Objectif

- 3.56 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire avancer la décolonisation des 17 territoires non autonomes afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.57 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à garantir l'accès public à l'information et à protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Des résolutions amendées pour prendre en compte les événements les plus récents survenus dans les territoires

En 2018, le Groupe de la décolonisation a établi trois rapports du Secrétaire général, 17 documents de travail sur les territoires non autonomes et un rapport de la présidence du Conseil économique et social, qui contenait des informations sur les effets dévastateurs des ouragans Irma et Maria dans certains territoires ; il a fourni un appui fonctionnel pour l'organisation et la tenue du séminaire régional pour le Pacifique ; et il a soutenu la mission de visite dépêchée en Nouvelle-Calédonie par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en lui fournissant des services d'appui fonctionnel, de conseils politiques et de soutien logistique. Des informations sur l'évolution de la situation politique, économique et sociale dans les territoires ont ainsi pu être rassemblées et présentées au Comité spécial pour examen.



Les Îles Vierges britanniques ont été dévastées par le passage de l'ouragan Irma, un phénomène de catégorie 5 et le plus puissant enregistré dans l'Atlantique. Quelques semaines plus tard, elles ont été de nouveau frappées par l'ouragan Maria. Source : Loop News

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis au Comité spécial de mieux comprendre la situation dans les territoires. Dans la pratique, des amendements ont été apportés aux projets de résolution que le Comité spécial a examinés et adoptés à sa session de fond tenue en juin.

Les modifications apportées aux projets de résolution examinés et adoptés par le Comité spécial concernaient : les changements intervenus sur les plans constitutionnel et politique (Guam, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Samoa américaines) ; les conditions socioéconomiques (Bermudes, Îles Caïmanes, Sainte-Hélène,

Tokélaou) ; les effets dévastateurs des ouragans Irma et Maria en Anguilla, dans les Îles Turques et Caïques, dans les Îles Vierges américaines et dans les Îles Vierges britanniques. Dans le cas des territoires touchés par la saison des ouragans de 2017, en se fondant sur les documents de travail établis par le Secrétariat et le rapport de la présidence du Conseil économique et social concernant les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes du système des Nations Unies sur leurs activités dans les territoires, le Comité spécial a ajouté une disposition par laquelle l'Assemblée générale demandait à la Puissance administrante, aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies ainsi qu'aux organisations régionales d'apporter toute l'assistance nécessaire au territoire, d'appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction et de renforcer les capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques, en particulier après le passage des ouragans Irma et Maria sur le territoire en 2017 (projets de résolution [A/AC.109/2018/L.11](#), [A/AC.109/2018/L.14](#), [A/AC.109/2018/L.20](#) et [A/AC.109/2018/L.21](#)).

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 3.58 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir que le Comité spécial et l'Assemblée générale seraient en mesure de s'acquitter de leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 17 territoires non autonomes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent la présentation de 100 % des documents destinés aux organes délibérants dans les délais prescrits et l'appui soutenu aux travaux du Comité spécial visant à faciliter la communication avec les puissances administrantes.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Une meilleure diffusion de l'information

En 2018, le site Web de l'Organisation des Nations Unies consacré à la décolonisation a été régulièrement mis à jour, mais il est demeuré limité en ce qui concerne la quantité d'informations diffusée et les langues dans lesquelles il pouvait être consulté et présentait des défauts technologiques et fonctionnels liés à une plateforme obsolète. Afin d'intensifier les efforts en vue de poursuivre l'application du Plan d'action pour la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, un grand projet de modernisation du site Web a été entrepris.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté résidait dans le contenu, les défauts technologiques et fonctionnels, la maintenance adéquate et la mise à jour complète du site Web, qui devaient être traités par la refonte du site.

En réponse, en 2020, le nouveau site Web sera disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et présentera des données plus complètes sur une plateforme moderne et facile à utiliser, ce qui contribuera également à renforcer l'efficacité et la coopération avec le Département de la communication globale pour la diffusion d'informations sur la décolonisation.

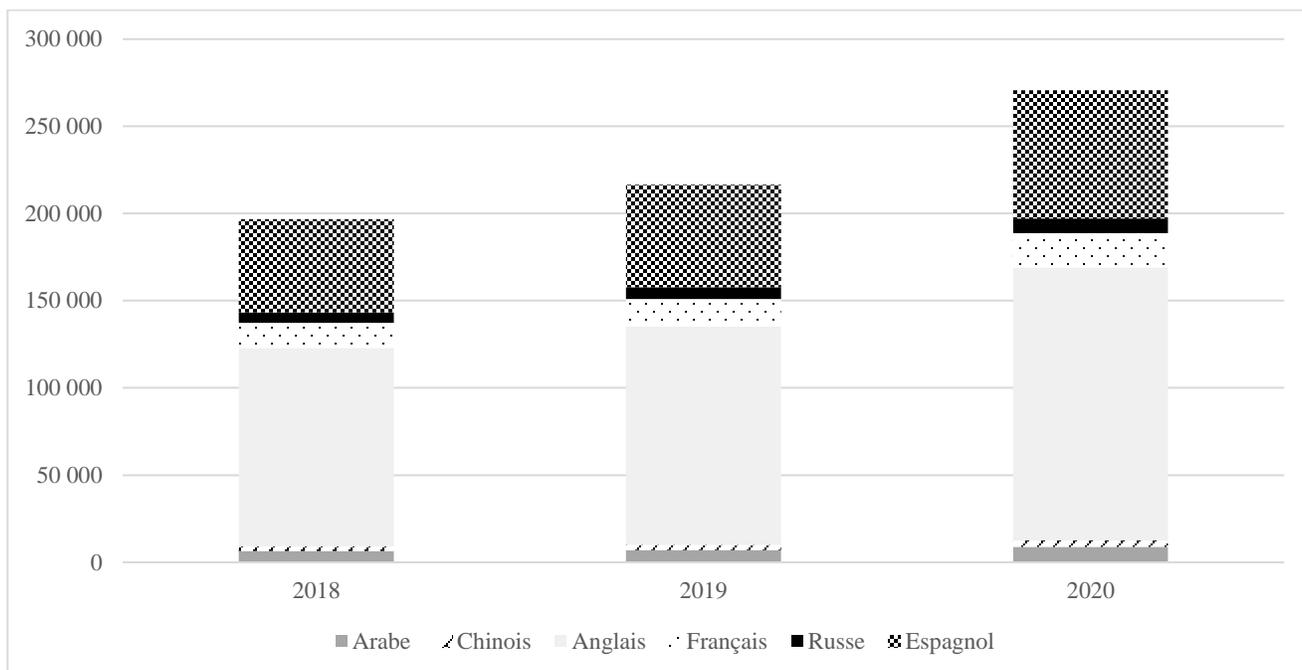
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir des parties prenantes mieux informées et la poursuite du dialogue entre les territoires, les puissances administrantes, les États Membres et le public.

Comme certains États Membres, les représentants des territoires non autonomes et d'autres parties prenantes l'ont reconnu, une plus large diffusion d'informations sur la décolonisation devrait inciter tous les acteurs à s'intéresser et à participer davantage aux activités du Comité spécial, notamment les sessions plénières, les séminaires régionaux et les missions de visite, et de l'Assemblée générale. Concrètement, si le résultat est atteint, le nombre de visiteurs du site Web augmentera (voir figure).

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs (actuel et prévu) du site Web de l'ONU consacré à la décolonisation



3.59 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolution 1514 (XV) relative à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et résolution 1541 (XV) sur la communication des renseignements en vertu du paragraphe e de l'Article 73 de la Charte. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Groupe de la décolonisation dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

3.60 On trouvera dans le tableau 3.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	22	22	22	22
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	63	48	63	63
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 3.61 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le fait que le nombre de séances tenues dans le cadre a) des réunions du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et b) des réunions du Bureau du Comité spécial a été inférieur aux prévisions.



Sous-programme 5 Question de Palestine

1. Objectif

- 3.62 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre des efforts que celui-ci déploie pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, contribuer à mettre sans tarder un terme à l'occupation israélienne qui dure depuis 1967, à concrétiser la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, et à parvenir à un règlement juste de toutes les questions relatives au statut final, et mobiliser l'aide et le soutien de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.63 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ; à adopter des politiques bien conçues en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.
- 3.64 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement toutes les formes de violence ; à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice ; à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ; à élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.
- 3.65 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; à respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable ; à renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider à la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Un forum de haut niveau des Nations Unies permet de mieux sensibiliser à la question palestinienne

En 2018, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'équipe chargée du sous-programme a organisé le Forum des Nations Unies sur la question de Palestine sur le thème « Soixante-dix ans après 1948 : les enseignements à tirer pour parvenir à une paix durable » pour marquer l'anniversaire de la guerre de 1948 et du déracinement et du déplacement massif des Palestiniens qui ont suivi, connus sous le nom de Nakba (la catastrophe). Pendant deux jours, les 17 et 18 mai, des responsables politiques, des militants de la société civile et des universitaires israéliens et palestiniens, de même que des représentants d'États Membres, ont débattu des causes profondes du conflit, des faits nouveaux et des obstacles qui compromettent l'engagement de négociations sérieuses sur les questions relatives au statut permanent, ainsi que des possibilités de sortir de l'impasse politique.



La Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, le Président du Comité, Fodé Seck, et la représentante palestinienne, Hanan Ashrawi, au Forum des Nations Unies sur la question de Palestine, tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 17 mai 2018. Source : Service photographique de l'ONU

Juste avant le Forum, le 16 mai, l'équipe chargée du sous-programme a organisé des consultations à huis clos entre le Comité et les organisations de la société civile qui s'occupent des droits des Palestiniens. Ces consultations ont renforcé la coopération et la coordination entre le Comité et les partenaires de la société civile, étant donné que les participants ont fait état des dernières activités qu'ils avaient menées et ont examiné des propositions d'actions communes.

L'équipe chargée du sous-programme a prêté son concours au Comité pour l'organisation du Forum et des consultations avec les organisations de la société civile. Par exemple, grâce à une planification et à des consultations précoces avec le Comité et son bureau, ainsi qu'avec un large éventail de partenaires israéliens et palestiniens, l'équipe a pu sélectionner, pour le Comité, des spécialistes et des intervenants israéliens et palestiniens de premier plan qui étaient ou avaient été actifs sur la scène politique et représentaient des positions très variées à l'égard du conflit. Près de la moitié des intervenants et des participants au Forum qui ont pris part aux consultations à huis clos étaient des femmes. En outre, le choix du Siège de l'Organisation pour la tenue du Forum a eu pour effet d'appeler nettement l'attention des États Membres, de la société civile et des médias.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont débouché sur l'un des débats les plus riches que l'on ait connus au Siège de l'ONU sur les questions israélo-palestiniennes. Le Forum a ainsi été l'occasion non seulement de renforcer la solidarité internationale avec le peuple palestinien, mais aussi d'améliorer le dialogue et de coordonner les efforts visant à trouver une solution juste au conflit, et a permis de mobiliser un appui accru de la société civile en faveur des droits du peuple palestinien.

Dans la pratique, il a été pris acte des divers points de vues exprimés par les participants et leurs organisations dans les déclarations qu'ils ont faites après la manifestation, de même que dans le rapport annuel que le Comité a présenté à l'Assemblée générale pour 2018 (A/73/35), où figurent nombre de recommandations formulées par la société civile durant le Forum, qui préconisent notamment que la nature du conflit israélo-palestinien soit redéfinie, qu'Israël reconnaisse la Nakba et ses répercussions sur le peuple palestinien comme préalable à une paix viable et durable, que la communauté internationale opte pour une approche non plus humanitaire, mais politique et soucieuse des droits de l'homme, afin d'améliorer le sort du peuple palestinien, et que les réfugiés palestiniens soient considérés comme des ressortissants dépossédés de leur pays (l'État de Palestine), et non comme des réfugiés apatrides.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 3.66 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la sensibilisation de la communauté internationale à la question de Palestine et l'intensification de la mobilisation de l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine, grâce au travail effectué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le maintien du dialogue, de l'engagement et de l'appui de la communauté internationale en faveur de la réalisation des objectifs du programme, grâce à la tenue de quatre réunions et conférences internationale en 2018, l'objectif biennal ayant été fixé à huit.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Renforcement des capacités de communication stratégique du Gouvernement palestinien

Depuis 1997, l'équipe chargée du sous-programme conduit un programme de formation sur la diplomatie multilatérale et le commerce international à l'intention des fonctionnaires palestiniens. En 2018, dans sa résolution [73/21](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétariat d'élargir et d'étoffer le programme de formation annuel, contribuant ainsi au renforcement des capacités palestiniennes.

Une réponse adaptée à la situation

Il s'agit de faire en sorte que le programme de formation annuel soit plus axé sur la demande et qu'il apporte de la valeur ajoutée, tout en évitant les doubles emplois.

En réponse, en 2020, l'équipe chargée du sous-programme s'efforcera de mieux adapter le programme aux besoins des Palestiniens. Avec l'autorisation du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, elle a déjà redéfini les objectifs du programme, réévalué ses composantes et sa durée, renforcé les critères de sélection des candidats, en s'attachant à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes, ajusté les cours en fonction du profil des candidats et renforcé la rigueur de la formation. Lors d'une mission d'information dans le Territoire palestinien occupé, l'équipe a rencontré 10 ministres palestiniens afin d'évaluer les besoins nationaux en formation et recensé les lacunes en matière de capacités, sur des questions telles que la communication stratégique, l'incidence des conventions internationales signées par la Palestine et la formation des administrateurs, des cadres et des membres du personnel s'occupant des ressources humaines et des finances. Elle s'est également entretenue avec les représentants de 12 organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain pour assurer la complémentarité des activités de formation.

L'équipe chargée du sous-programme améliorera aussi le programme de formation au moyen d'une étude d'impact. Outre les modules existants consacrés à la diplomatie et au commerce qu'elle propose à New York et Genève, elle organisera des formations sur la communication stratégique et les conventions internationales auxquelles l'État de Palestine a récemment adhéré, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire grâce à des partenariats avec des formateurs du monde du Sud.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une communication plus efficace du Gouvernement palestinien avec la communauté internationale et la population locale, et, en définitive, des institutions à l'écoute, responsables et aptes à rendre des comptes, qui soient mieux à même de faire appliquer les obligations internationales relatives aux droits de l'homme dans le territoire qu'elles contrôlent, l'objectif étant de parvenir à la pleine souveraineté, comme indiqué dans le tableau. Concrètement, si le résultat est atteint, les fonctionnaires palestiniens seront plus nombreux, après la formation, à travailler dans des domaines liés à la communication stratégique.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Aucune formation sur la communication stratégique et les conventions internationales n'est dispensée dans le cadre du sous-programme	Les fonctionnaires participent à des sessions de formation organisées dans le cadre du sous-programme	Un nombre accru de fonctionnaires palestiniens, ayant suivi la formation, seront déployés sur le terrain dans des domaines liés à la communication stratégique

- 3.67 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolutions [73/18](#) (Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) et [73/21](#) (Division des droits des Palestiniens du Secrétariat). Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider l'équipe chargée du sous-programme dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 3.68 On trouvera dans le tableau 3.5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	32	32	32
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	45	45	45	45
Publications (nombre de publications)	4	4	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	66	59	66	59
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				

<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information

Relations extérieures et relations avec les médias

Plateformes numériques et contenus multimédias

Services de bibliothèque

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 3.69 L'écart au titre des activités ou documentation techniques tient au fait que les bulletins d'informations « NGO Action News » sur les activités récentes et à venir des organisations de la société civile affiliées au Comité sont regroupés durant les périodes plus calmes et les périodes de fêtes.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 3.70 La variation au titre des activités ou documentation techniques s'explique par l'ajustement prévu, compte tenu de l'expérience récente, du nombre de bulletins d'informations « NGO Action News » à paraître sur les activités récentes et à venir des organisations de la société civile affiliées au Comité.



Sous-programme 6

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

1. Objectif

- 3.71 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir une mobilisation internationale soutenue, cohérente et stratégique afin de consolider et de pérenniser la paix dans les pays touchés par un conflit.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.72 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Mobilisation internationale soutenue, cohérente et stratégique aux fins de la consolidation et de la pérennisation de la paix au Sahel

En 2018, l'Organisation des Nations Unies a adopté une nouvelle stratégie intégrée pour s'attaquer aux causes profondes de la crise complexe qui sévit au Sahel. En raison de la menace croissante du terrorisme et de l'extrémisme violent dans ces régions reculées, il était devenu difficile d'appeler l'attention internationale sur les principaux facteurs des conflits, tels que la faiblesse des indicateurs de développement, les litiges fonciers et les effets des changements climatiques. Dans le cadre du sous-programme, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a fourni une assistance technique à la Commission de consolidation de la paix, géré le Fonds pour la consolidation de la paix et encouragé les analyses et politiques conjointes sur les questions touchant la consolidation et la pérennisation de la paix.

Dans le courant de l'année, le Bureau a encouragé les États Membres à s'investir davantage en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix dans la région du Sahel. Il a facilité et organisé les visites des responsables de la Commission de consolidation de la paix dans la région et assuré la préparation des réunions de la Commission consacrées à la question du Sahel ainsi qu'à la situation dans certains pays concernés par la question. Il a également tiré parti du Fonds pour la consolidation de la paix afin de favoriser la cohérence des programmes des organismes des Nations Unies sur le terrain et contribué à fédérer les entités du système afin que celles-ci procèdent à une analyse conjointe et s'engagent de



Session annuelle de 2018 de la Commission de consolidation de la paix, consacrée à la consolidation et à la pérennisation de la paix dans la région du Sahel, avec la participation de la Vice-Secrétaire générale (12 novembre 2018). Source : Service photographique de l'ONU/ Rick Bajornas

concert en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix sur le terrain. Par exemple, le Fonds pour la consolidation de la paix a investi plus de 60 millions de dollars pour lancer la mise en œuvre du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Des gouvernements comme celui du Burkina Faso ont demandé à bénéficier de financements du Fonds et travaillé avec les équipes de pays des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel à l'élaboration de programmes destinés à remédier aux principales difficultés, concernant notamment la transhumance et la consolidation de la paix transfrontière, ainsi que la participation accrue des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix. En mars 2018, le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Président de la Commission de consolidation de la paix ont pris part à la sixième réunion de la plateforme de coordination pour le Sahel, tenue au Tchad. Plus tard dans l'année, ils se sont rendus ensemble en Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso. Par la suite, en décembre 2018, le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix se sont rendus au Mali et ont posé les bases d'une amélioration des programmes du Fonds pour la consolidation de la paix, dont le Mali pourrait continuer à bénéficier en 2019. Vers la fin de l'année, la Commission a consacré sa session annuelle au Sahel, profitant de sa capacité de réunir les parties prenantes pour réorienter l'attention sur les causes profondes des conflits et les facteurs de paix à long terme dans la région.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont facilité une mobilisation internationale plus soutenue, cohérente et stratégique en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix au Sahel dans le respect du principe fondamental de l'appropriation et de la direction nationales.

Dans la pratique, les réunions successives que la Commission de consolidation de la paix a consacrées au Sahel et la décision que celle-ci a prise de dédier sa session annuelle, tenue en novembre 2018, à la consolidation de la paix au Sahel et d'en faire encore une priorité en 2019 en y consacrant aussi sa prochaine session annuelle, témoignent de l'intérêt qu'accordent les États Membres à cette question. L'augmentation sensible du nombre de programmes menés par le Fonds pour la consolidation de la paix dans la région montre que les gouvernements comme les organismes, fonds et programmes des Nations Unies s'intéressent de plus en plus à l'exécution de projets liés à la consolidation de la paix, l'accent étant mis sur les questions d'inclusivité, en particulier des femmes et des filles, ainsi que sur la transhumance et les problèmes transfrontières. La mise en œuvre de nouveaux projets transfrontières concernant le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad a été lancée à la demande des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies. Des gouvernements ont sollicité l'appui de la Commission de consolidation de la paix ou ont demandé à bénéficier de l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix. Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 3.73 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la mobilisation efficace de ressources pour le Fonds pour la consolidation de la paix et l'allocation de ces ressources de sorte à empêcher que des conflits n'éclatent ou ne reprennent (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le montant des annonces de contributions au Fonds pour la consolidation de la paix, qui a été supérieur à l'objectif fixé (100 millions de dollars), le Bureau ayant enregistré des contributions au Fonds pour la consolidation de la paix d'un montant de 130 millions de dollars en 2018. Cette hausse des contributions est le fruit de l'appel que le Secrétaire général a lancé à plusieurs reprises, faisant valoir qu'il fallait faire faire un bond de géant aux contributions pour accroître les ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, qui est un instrument crucial pour appuyer les activités de consolidation de la paix dans les pays touchés par une crise et améliorer la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies sur le terrain dans ces pays. Le montant global approuvé par le Fonds a continué d'augmenter pour atteindre 183 millions de dollars en 2018 (dont 60 millions ont été consacrés à la priorité de soutenir les pays de la région du Sahel). En même temps, le Fonds a aussi réussi encore une fois à lever plus de fonds que l'année précédente (augmentation de 16,5 %). Cela montre que le Fonds pour la consolidation de la paix continue d'obtenir des résultats robustes et qu'il est efficacement géré, au nom du Secrétaire général, par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Un engagement plus cohérent et inclusif en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix

En 2018, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a conseillé et appuyé la Commission de consolidation de la paix afin d'encourager les organismes des Nations Unies, les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, à s'engager davantage en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix et à coopérer plus étroitement à cet égard.

Une réponse adaptée à la situation

Il s'agit pour les organismes des Nations Unies de produire des résultats dans des situations complexes tout en retenant l'attention de la communauté internationale et en s'assurant de continuer à bénéficier de ses ressources pour remédier aux causes profondes des conflits et atteindre des objectifs à long terme, dans des conditions humanitaires et de sécurité de plus en plus difficiles et en composant avec un grand nombre d'acteurs opérationnels.

En réponse, en 2020, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix entend tirer parti de la restructuration du pilier Paix et sécurité, approuvée par les États Membres, pour accroître la cohérence et l'appui à l'appropriation et à la direction nationales. La nouvelle Architecture de paix et de sécurité approuvée par l'Assemblée générale en 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 a porté création du nouveau Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui regroupe les fonctions stratégiques, politiques et opérationnelles de l'ancien Département des affaires politiques et les fonctions relatives à la consolidation de la paix assumées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Les nouvelles structures favorisent une collaboration plus efficace dans le cadre des analyses politiques et du soutien à la Commission de consolidation de la paix, d'une part, et de la transformation de ces stratégies et analyses politiques en programmes de consolidation de la paix et en activités de collaboration avec les acteurs de développement du système des Nations Unies, d'autre part, pour que les pays puissent s'approprier la consolidation de la paix. La cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'en trouvera améliorée et les États Membres qui cherchent à consolider et pérenniser la paix pourront plus facilement tirer parti du système des Nations Unies.

En 2020, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix approfondira encore la coordination interne et fera fond sur les nouvelles structures et procédures mises en place à la faveur de la restructuration du pilier Paix et sécurité. Ce faisant, il renforcera son appui à la Commission de consolidation de la paix et pourra dispenser des conseils plus efficaces et élargir la plateforme constituée par la Commission, de manière à faire participer aux délibérations de celle-ci un ensemble d'acteurs plus diversifié. En parallèle, il modifiera son approche pour varier les acteurs avec lesquels il travaille dans le cadre des programmes de consolidation de la paix sur le terrain, y compris les partenaires de réalisation, dont les organisations de la société civile. Par exemple, il s'efforcera d'assurer la participation de ces dernières afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de consolidation de la paix sur le terrain, y compris dans les zones reculées, tout en se concentrant sur la cohérence et en mettant à profit les avantages comparatifs de telle ou telle entité des Nations Unies en fonction du contexte national ou régional.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir un engagement à la fois plus cohérent et plus inclusif en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix dans des régions données.

Concrètement, si le résultat est atteint, un ensemble de plus en plus large d'acteurs internationaux, y compris des organisations de la société civile ayant accès à des régions reculées, appuiera les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, et les programmes et les réunions de la Commission de consolidation de la paix s'appuieront sur des stratégies et analyses politiques plus globales et cohérentes de façon à faciliter une participation accrue des États Membres aux activités de consolidation et de pérennisation de la paix et à obtenir des résultats plus efficaces et durables sur le plan de la consolidation de la paix, comme indiqué dans le tableau.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
<p>Large éventail d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, dont les analyses, les stratégies et l'action sont peu coordonnées ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui requièrent une collaboration mais conservent un caractère distinct</p>	<p>Élargissement de l'ensemble d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, y compris, dans une mesure de plus en plus large, des organisations de la société civile, et renforcement de la coordination des analyses et de l'action ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique</p>	<p>Ensemble complet d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, y compris des organisations de la société civile et d'autres partenaires ayant accès aux zones reculées, qui s'appuient sur une analyse et une stratégie communes et mènent une action cohérente ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique et contribuent à renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies et au niveau international et à tirer parti de tout l'éventail des interventions des Nations Unies au profit des États Membres qui s'efforcent de consolider ou de pérenniser la paix</p>

3.74 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité suivantes : résolution [60/180](#) (Commission de consolidation de la paix), et [60/287](#) et [63/282](#) (Fonds pour la consolidation de la paix) de l'Assemblée, et résolutions [70/262](#) de l'Assemblée et [2282 \(2016\)](#) du Conseil (examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies). En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans les résolutions [72/276](#) de l'Assemblée et [2413 \(2018\)](#) du Conseil sur la suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

3.75 On trouvera dans le tableau 3.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.6

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	2	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	53	53	53	55
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	5	–	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 3.76 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart tient à la publication du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/262](#) et par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2282 \(2016\)](#).
- 3.77 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique principalement par l'organisation, à l'intention de futurs bénéficiaires, dont des ministres, d'activités de formation régionales sur l'utilisation du Fonds pour la consolidation de la paix qui n'avaient pas été prévues dans les produits escomptés du plan-programme biennal de 2018-2019.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 3.78 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation est due à la publication, prévue pour 2020, du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix, comme suite à la demande formulée dans la résolution [72/276](#) de l'Assemblée générale et la résolution [2413 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité.
- 3.79 La variation relative aux services fonctionnels pour les réunions s'explique par les réunions que tiendra la Commission de consolidation de la paix en prélude à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en 2020.
- 3.80 La variation au titre des séminaires, ateliers et activités de formation tient à l'organisation prévue, à l'intention de futurs bénéficiaires, notamment des ministres, d'activités de formation régionales sur l'utilisation du Fonds pour la consolidation de la paix qui n'avaient pas été prévues dans les produits escomptés du plan-programme biennal de 2018-2019.



Sous-programme 7 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

1. Objectif

- 3.81 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.82 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Ouverture du bureau de liaison et renforcement de la collaboration

Comme suite à la signature, en septembre 2016, du protocole portant amendement au texte de l'accord de coopération entre les deux organisations par leurs secrétaires généraux, en 2018, l'Organisation des Nations Unies a continué de préparer l'ouverture d'un bureau de liaison auprès de la Ligue des États arabes. Dans sa résolution [73/267](#), l'Assemblée générale s'est félicitée des progrès accomplis à cet égard et a prié le Secrétariat d'accélérer l'ouverture du bureau et, en collaboration avec le secrétariat de la Ligue des États arabes, d'achever de définir les fonctions et le mandat du bureau et de les adopter.

Une réponse adaptée à la situation

Le problème tenait au fait que faute d'un bureau de liaison permanent, la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes était limitée à des réunions biennales de haut niveau, à la participation du Secrétaire général aux sommets de la Ligue des États arabes et à des discussions au niveau opérationnel en vue du renforcement des capacités en matière de prévention des conflits.

En réponse, en 2020, le bureau de liaison deviendra pleinement opérationnel et s'emploiera à consolider le partenariat en vue de rendre plus efficace la coopération entre les deux organisations, comme le prévoit la résolution [73/267](#). Les réunions biennales de coopération générale et les réunions sectorielles seront maintenues.

Le Département participera aux réunions de la Ligue des États arabes au Caire et ailleurs dans le monde arabe. Les activités du bureau de liaison porteront essentiellement sur les questions de paix et de sécurité au Moyen-Orient et contribueront plus particulièrement aux efforts visant à mettre l'accent sur les mécanismes d'alerte rapide et les interventions rapides de manière à prévenir les conflits violents ; à soutenir les capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue ; à faire en sorte que les missions de bons offices de l'Organisation puissent être mises en place facilement et rapidement. L'ONU et la Ligue des États arabes continueront d'œuvrer de concert pour relever les défis mondiaux et régionaux en approfondissant le dialogue stratégique, en menant des analyses conjointes et en élaborant des approches communes sur des questions telles que la diplomatie préventive, le règlement des conflits, la médiation et le maintien de la paix au Moyen-Orient et dans le monde arabe.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la consolidation du partenariat entre la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies. Concrètement, si le résultat est atteint, un accord sera conclu avec la Ligue des États arabes en vue d'approfondir le dialogue stratégique ; des analyses seront menées conjointement ; les capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents seront renforcées ; les capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue recevront un appui ; les missions de bons offices des Nations Unies seront déployées rapidement et facilement.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
L'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes conviennent de créer un bureau de liaison	Le bureau de liaison est créé et les consultations et le partage de l'information entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes s'améliorent	Un accord est conclu avec la Ligue des États arabes pour approfondir le dialogue stratégique ; des analyses conjointes sont réalisées ; les capacités sont renforcées de manière à pouvoir intervenir rapidement et efficacement pour prévenir les conflits violents ; les capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue reçoivent un appui ; les missions de bons offices des Nations Unies sont déployées rapidement et facilement

- 3.83 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution [73/267](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes ». Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 3.84 On trouvera dans le tableau 3.7 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.7

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			–	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			2	5
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 3.85 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, la variation tient à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur la paix et la sécurité, y compris la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix, des moyens accrus étant disponibles au titre du sous-programme pour appuyer les bénéficiaires en 2020.
- 3.86 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation est due à l'organisation d'une activité de renforcement des capacités en matière de paix et de sécurité à l'intention du secrétariat de la Ligue des États arabes, des moyens accrus étant disponibles au titre du sous-programme pour appuyer les bénéficiaires en 2020.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

3.87 On trouvera dans la figure 3.II et le tableau 3.8 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 3.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 3.8

Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Ressources financières									
Organes directeurs									
Conseil de sécurité	84,0	84,0	–	–	–	–	84,0	84,0	–
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	29,7	29,7	–	–	–	–	29,7	29,7	–
Total partiel (organes directeurs)	113,7	113,7	–	–	–	–	113,7	113,7	–

Chapitre 3 Affaires politiques

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
Direction exécutive et administration	1 658,3	1 544,2	(114,1)	3 344,6	3 511,8	167,2	5 002,9	5 056,0	53,1
Programme de travail									
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	23 643,3	23 041,2	(602,1)	25 004,0	26 254,2	1 250,2	48 647,3	49 295,4	648,1
2. Assistance électorale	3 771,1	3 714,6	(56,5)	1 254,0	1 316,7	62,7	5 025,1	5 031,3	6,2
3. Affaires du Conseil de sécurité	6 855,6	6 803,7	(51,9)	391,0	410,6	19,6	7 246,6	7 214,3	(32,3)
4. Décolonisation	801,8	801,8	–	152,0	159,6	7,6	953,8	961,4	7,6
5. Question de Palestine	2 763,6	2 661,2	(102,4)	40,0	42,0	2,0	2 803,6	2 703,2	(100,4)
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	3 376,9	3 470,3	93,4	5 331,0	5 331,0	–	8 707,9	8 801,3	93,4
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	269,5	368,9	99,4	–	–	–	269,5	368,9	99,4
Total partiel (programme de travail)	41 481,8	40 861,7	(620,1)	32 172,0	33 514,1	1 342,1	73 653,8	74 375,8	722,0
Appui au programme	2 787,4	2 639,8	(147,6)	2 327,4	2 443,8	116,4	5 114,8	5 083,6	(31,2)
Total	46 041,2	45 159,4	(881,8)	37 844,0	39 469,7	1 625,7	83 885,2	84 629,1	743,9
Postes									
Organes directeurs									
Conseil de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Direction exécutive et administration	10	9	(1)	6	6	–	16	15	(1)
Programme de travail									
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	148	145	(3)	32	32	–	180	177	(3)
2. Assistance électorale	22	22	–	1	1	–	23	23	–
3. Affaires du Conseil de sécurité	48	48	–	–	–	–	48	48	–
4. Décolonisation	5	5	–	–	–	–	5	5	–
5. Question de Palestine	15	15	–	–	–	–	15	15	–
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	17	17	–	9	9	–	26	26	–
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	2	2	–	–	–	–	2	2	–
Total partiel (programme de travail)	257	254	(3)	42	42	–	299	296	(3)

Titre II Affaires politiques

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Appui au programme	12	12	–	10	10	–	22	22	–
Total	279	275	(4)	58	58	–	337	333	(4)

Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 3.88 On trouvera dans les tableaux 3.9 à 3.11 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Ces tableaux font apparaître un certain nombre de diminutions rendues possibles, entre autres, par la redistribution de la charge de travail, la rationalisation du recours aux services de consultants, l'analyse de l'évolution des objets de dépense autres que les postes et une meilleure organisation des voyages, l'objectif étant notamment que les réunions de portée régionale se tiennent au plus près possible des participants. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.
- 3.89 Les dépenses engagées en 2018 par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix comprennent un montant de 1 762 700 dollars financé au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 72/264 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétaire général ayant attesté que ces engagements avaient trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis pour chacune des deux années de l'exercice. Par sa résolution 73/297, l'Assemblée générale a ouvert des crédits à cette fin.

Tableau 3.9

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2018		2019		Changement			2020		2020
	(dépenses effectives)	(crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Organes directeurs	414,3	113,7	–	–	–	–	–	113,7	1,8	115,5
Direction exécutive et administration	2 599,4	1 658,3	–	–	(114,1)	(114,1)	(6,9)	1 544,2	68,5	1 612,7
Programme de travail	40 042,0	41 481,8	211,4	–	(831,5)	(620,1)	(1,5)	40 861,7	1 859,2	42 720,9
Appui au programme	2 736,7	2 787,4	–	–	(147,6)	(147,6)	(5,3)	2 639,8	69,6	2 709,4
Total	45 792,4	46 041,2	211,4	–	(1 093,2)	(881,8)	(1,9)	45 159,4	1 999,1	47 158,5
Grandes catégories de dépenses										
Postes	41 000,9	42 216,3	241,2	–	(523,5)	(282,3)	(0,7)	41 934,0	1 947,9	43 881,9
Autres objets de dépense	4 791,5	3 824,9	(29,8)	–	(569,7)	(599,5)	(15,7)	3 225,4	51,2	3 276,6
Total	45 792,4	46 041,2	211,4	–	(1 093,2)	(881,8)	(1,9)	45 159,4	1 999,1	47 158,5

Tableau 3.10
Évolution des postes permanents, par catégorie

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	1	–
SSG	3	–	–	–	3	–
D-2	9	–	–	–	9	–
D-1	16	–	–	–	16	–
P-5	40	–	–	–	40	–
P-4	53	–	–	–	53	–
P-3	41	–	–	(2)	39	(2)
P-2/1	21	–	–	(1)	20	(1)
Total partiel	184	–	–	(3)	181	(3)
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	5	–	–	–	5	–
Autres classes	84	–	–	(1)	83	(1)
Total partiel	89	–	–	(1)	88	(1)
Autres catégories de personnel						
Agents locaux	2	–	–	–	2	–
Total partiel	2	–	–	–	2	–
Total	275	–	–	(4)	271	(4)

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 3.11
Évolution des postes temporaires, par catégorie

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	1	–	–	–	1	–
Total partiel	1	–	–	–	1	–
Agents des services généraux						
Autres classes	3	–	–	–	3	–
Total partiel	3	–	–	–	3	–
Total	4	–	–	–	4	–

Organes directeurs

- 3.90 Les ressources proposées au titre de cette composante serviront à financer les dépenses liées aux organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux, dont le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix assure les services fonctionnels. Les tableaux 3.12 et 3.13 renseignent respectivement sur les organes intergouvernementaux permanents et sur le montant des ressources qu'il sera nécessaire d'inscrire au budget ordinaire pour financer leurs travaux.

Tableau 3.12
Organes directeurs

	<i>Mandat</i>	<i>Description</i>	<i>Composition</i>		<i>Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)</i>		
			<i>Gouvernements</i>	<i>Experts</i>	<i>Nombre de sessions en 2020</i>	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Conseil de sécurité	Article 7 de la Charte des Nations Unies	Le Conseil de sécurité, un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme prévu à l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En sus des réunions ordinaires, le (la) président(e) du Conseil de sécurité peut convoquer des réunions du Conseil chaque fois qu'il ou elle le juge nécessaire, ainsi qu'à la demande d'un membre du Conseil et dans le contexte des Articles 11, 35 et 99 de la Charte. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil de sécurité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions.	15	–	En continu	84,0	84,0
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale	Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale. Il se réunit tout au long de l'année en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts qu'il fait en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir sous-programme 5), conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et, selon les besoins, invite des personnalités ou des experts de renom. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé tout récemment par l'Assemblée dans sa résolution 73/18. Il est prévu que le Comité sera maintenu jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, que les accords de paix israélo-palestiniens soient effectivement appliqués et que le peuple palestinien puisse exercer pleinement ses droits inaliénables.	26 (membres) 21 (observateurs)	–	7	29,7	29,7
Comité d'état-major	Article 47 de la Charte		5	–	En continu	–	–

	Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)		
			Gouvernements	Experts	Nombre de sessions en 2020	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure	Juin 1993 (aucune décision officielle n'a été prise)	15	–	En continu	–	–
	Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix	Déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3)		–		–	–
	Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	Note du Président du Conseil de sécurité datée du 1 ^{er} mars 2002 (S/2002/207)	15	–	En continu	–	–
	Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé	Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
	Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)	Résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
	Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux	4161 ^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 juin 2000 (aucune décision officielle n'a été prise)	15	–	En continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie	Résolution 751 (1992) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–

Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)		
		Gouvernements	Experts	Nombre de sessions en 2020	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés	Résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	Résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	Résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	Résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye	Résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	Résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine	Résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–

	<i>Mandat</i>	<i>Description</i>	<i>Composition</i>		<i>Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)</i>		
			<i>Gouvernements</i>	<i>Experts</i>	<i>Nombre de sessions en 2020</i>	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau	Résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)	Résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud	Résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
	Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	Résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali	Résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité	15	–	En continu	–	–
	Commission de consolidation de la paix	Résolution 60/180 de l'Assemblée générale La Commission de consolidation de la paix est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et un organe consultatif intergouvernemental qui appuie l'action menée en faveur de la paix dans les pays touchés par un conflit. Elle renforce la capacité de la communauté internationale d'appuyer les initiatives nationales de consolidation et de pérennisation de la paix. Y siègent 31 pays sélectionnés ou élus parmi les membres de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ou figurant parmi ceux dont la contribution financière est la plus élevée ou parmi les principaux pays fournisseurs de contingents.	31	55	En continu	–	–
	Total					113,7	113,7

- 3.91 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 113 700 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 3.13.

Tableau 3.13

Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives) ^a	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes	414,3	113,7	–	–	–	–	113,7

^a Y compris un montant de 312 500 dollars financé au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application des dispositions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Direction exécutive et administration

- 3.92 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix telles qu'elles découlent des mandats qui lui sont prescrits et de son programme de travail approuvé. Depuis que la réforme de l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation est devenue effective, en janvier 2019, la Secrétaire générale adjointe est chargée – en plus de diriger le Département – de fournir au Secrétaire général, en coordination avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, des conseils et un appui en ce qui concerne toutes les questions politiques, chaque fois que nécessaire ; de superviser, tout en adressant des conseils et des directives à caractère politique à leur encadrement, les missions politiques spéciales qui relèvent de la compétence du Département, y compris les envoyés et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ; de diriger et d'administrer, au nom du Secrétaire général, les activités diplomatiques liées à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits et des différends, notamment la diplomatie préventive, la médiation politique, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits ; de jouer le rôle de coordonnatrice des Nations Unies pour toutes les questions relatives à l'assistance électorale ; de superviser la fourniture de services d'appui technique et de services de secrétariat au Conseil de sécurité (s'agissant notamment des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II – équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) et à l'Assemblée générale ainsi qu'aux organes subsidiaires compétents. En étroite concertation avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix dispense des conseils et définit des orientations stratégiques à l'intention des sous-secrétaires généraux qui exercent des responsabilités de portée régionale dans des domaines relevant de son Département.
- 3.93 Chargé d'épauler la Secrétaire générale adjointe dans l'exercice de ses fonctions de contrôle et de gestion, son Bureau comprend le (la) Chef du Bureau, les coordonnateurs des divisions régionales et thématiques et ceux qui sont chargés du suivi et de l'évaluation, ainsi que de petites équipes chargées de gérer la communication stratégique et les relations avec les donateurs. Comme suite aux demandes formulées par plusieurs entités du système des Nations Unies, le Bureau de la Secrétaire générale adjointe communique des directives propres à faciliter une coopération et une coordination étroites avec les entités du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes pour tout ce qui touche à la paix et à la sécurité.
- 3.94 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à

intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il a réduit son empreinte carbone en organisant des activités de renforcement des capacités à l'intention du personnel des missions directement sur le terrain, dans les régions concernées, plutôt qu'au Siège, en ayant plus systématiquement recours aux dossiers sur support électronique et aux communications électroniques, pour réduire la quantité de papier utilisée à des fins d'impressions et de photocopie, ainsi qu'à la visioconférence pour limiter autant que possible les voyages du personnel. En 2020, le Département prendra de plus en plus d'initiatives à ces divers titres.

3.95 On trouvera dans le tableau 3.14 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 3.14
Respect des délais

(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	88	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	28	100	100

3.96 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 544 200 dollars et fait apparaître une diminution de 114 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 3.III à 3.V et dans le tableau 3.15.

Figure 3.III

Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

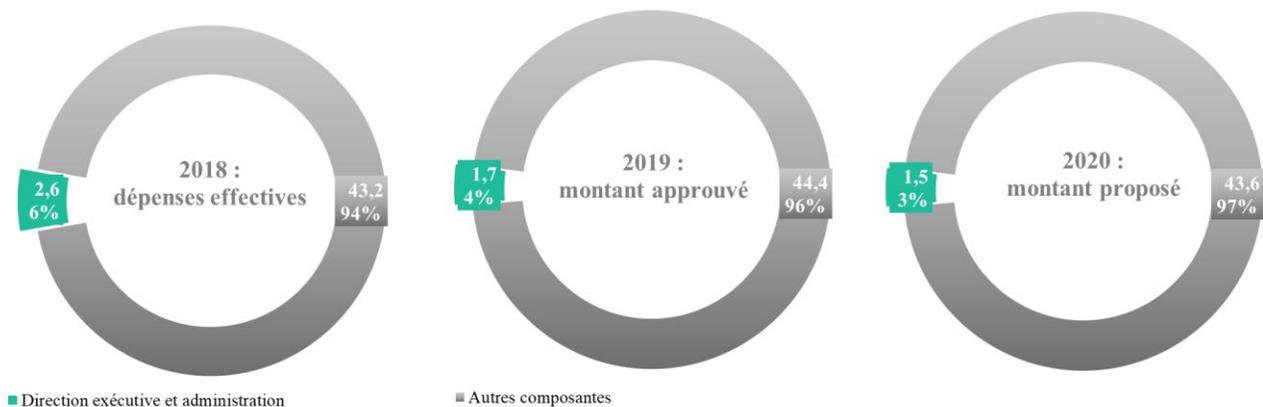


Tableau 3.15

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

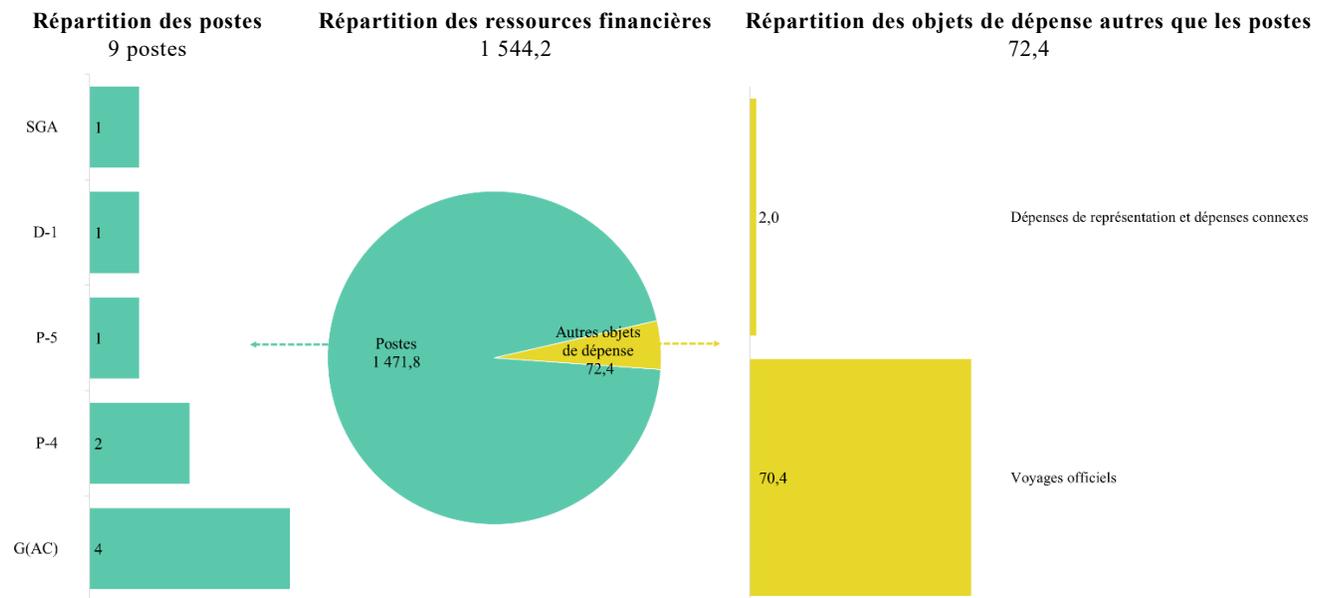
	2018 (dépenses effectives) ^a	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 428,2	1 555,7	–	–	(83,9)	(83,9)	(5,4)	1 471,8
Autres objets de dépense	1 171,3	102,6	–	–	(30,2)	(30,2)	(29,4)	72,4
Total	2 599,5	1 658,3	–	–	(114,1)	(114,1)	(6,9)	1 544,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	(1)	(1)	(20,0)	4
Total		10	–	–	(1)	(1)	(10,0)	9

^a Y compris un montant de 1 114 400 dollars financé au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application des dispositions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 3.IV

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

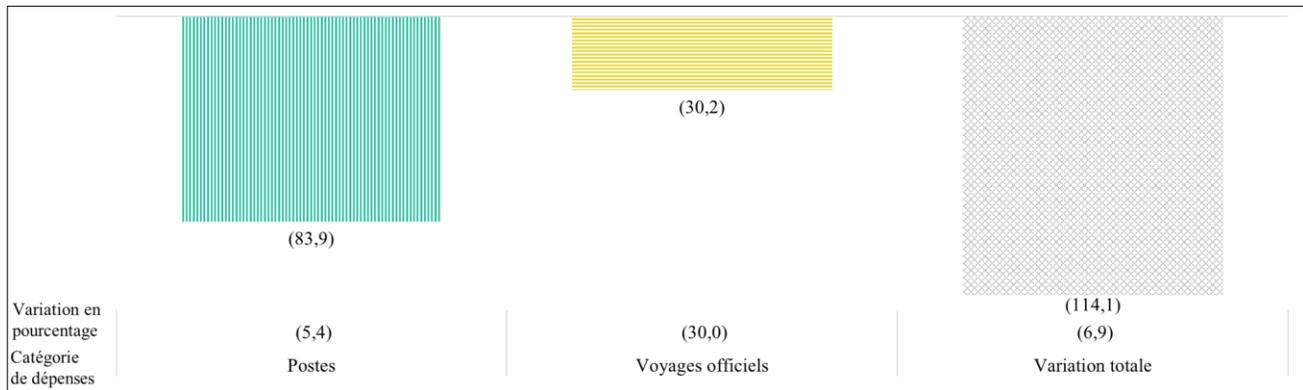
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Figure 3.V
Direction exécutive et administration : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



3.97 La variation de 114 100 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. La diminution de 83 900 dollars des crédits demandés au titre des postes tient à la suppression proposée d’un poste d’assistant(e) d’équipe [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Bureau de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix. La baisse de 30 200 dollars des ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense s’explique par l’amélioration de la planification des voyages, qui a permis de réduire le montant des crédits demandés à la rubrique Voyages officiels.

3.98 La composante Direction exécutive et administration sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 3 511 800 millions de dollars, qui serviront notamment à régler les dépenses afférentes à 6 postes (voir tableau 3.8). Elles seront aussi utilisées par le Bureau de la Secrétaire générale adjointe pour mener, à l’appui du Département, des activités axées sur la prise en charge de certains aspects stratégiques de la gestion des ressources extrabudgétaires en matière de programmes ; enfin, une partie des ressources en question sera allouée au mécanisme d’appel pluriannuel mis en place pour collecter des fonds. L’augmentation prévue de 167 200 dollars par rapport à 2019 s’explique par une tendance à l’accroissement des ressources extrabudgétaires.

Programme de travail

3.99 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 40 861 700 dollars et fait apparaître une diminution nette de 620 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 3.VI et 3.VII et dans le tableau 3.16.

Figure 3.VI

Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

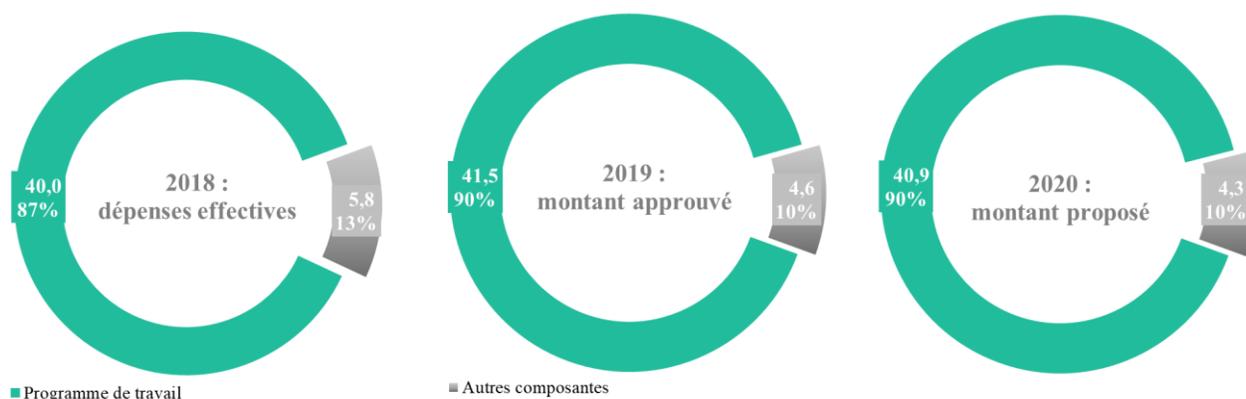


Tableau 3.16

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

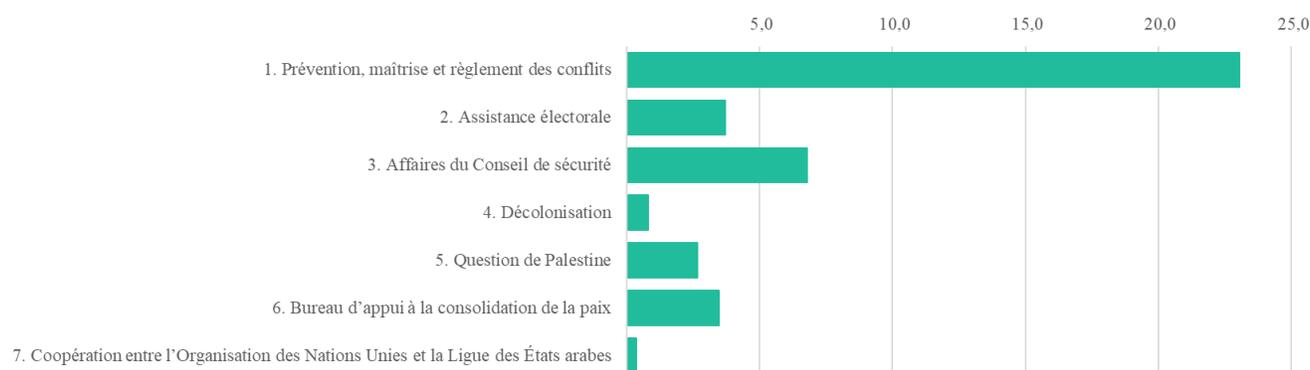
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par sous-programme								
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	22 827,0	23 643,3	–	–	(602,1)	(602,1)	(2,5)	23 041,2
2. Assistance électorale	3 714,5	3 771,1	–	–	(56,5)	(56,5)	(1,5)	3 714,6
3. Affaires du Conseil de sécurité	7 098,4	6 855,6	–	–	(51,9)	(51,9)	(0,8)	6 803,7
4. Décolonisation	852,4	801,8	–	–	–	–	–	801,8
5. Question de Palestine	2 580,5	2 763,6	–	–	(102,4)	(102,4)	(3,7)	2 661,2
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	2 969,3	3 376,9	112,0	–	(18,6)	93,4	2,8	3 470,3
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	–	269,5	99,4	–	–	99,4	36,9	368,9
Total	40 042,0	41 481,8	211,4	–	(831,5)	(620,1)	(1,5)	40 861,7
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	38 066,4	39 390,0	241,2	–	(439,6)	(198,4)	(0,5)	39 191,6
Autres objets de dépense	1 975,6	2 091,8	(29,8)	–	(391,9)	(421,7)	(20,2)	1 670,1
Total	40 042,0	41 481,8	211,4	–	(831,5)	(620,1)	(1,5)	40 861,7
Postes, par sous-programme								
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits		148	–	–	(3)	(3)	(2,0)	145
2. Assistance électorale		22	–	–	–	–	–	22
3. Affaires du Conseil de sécurité		48	–	–	–	–	–	48

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
4. Décolonisation		5	–	–	–	–	5
5. Question de Palestine		15	–	–	–	–	15
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix		17	–	–	–	–	17
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes		2	–	–	–	–	2
Total		257	–	–	(3)	(3) (1,2)	254

Figure 3.VII
Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1 Prévention, maîtrise et règlement des conflits

3.100 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 23 041 200 dollars et fait apparaître une diminution nette de 602 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 3.17 et les figures 3.VIII et 3.IX.

Tableau 3.17

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

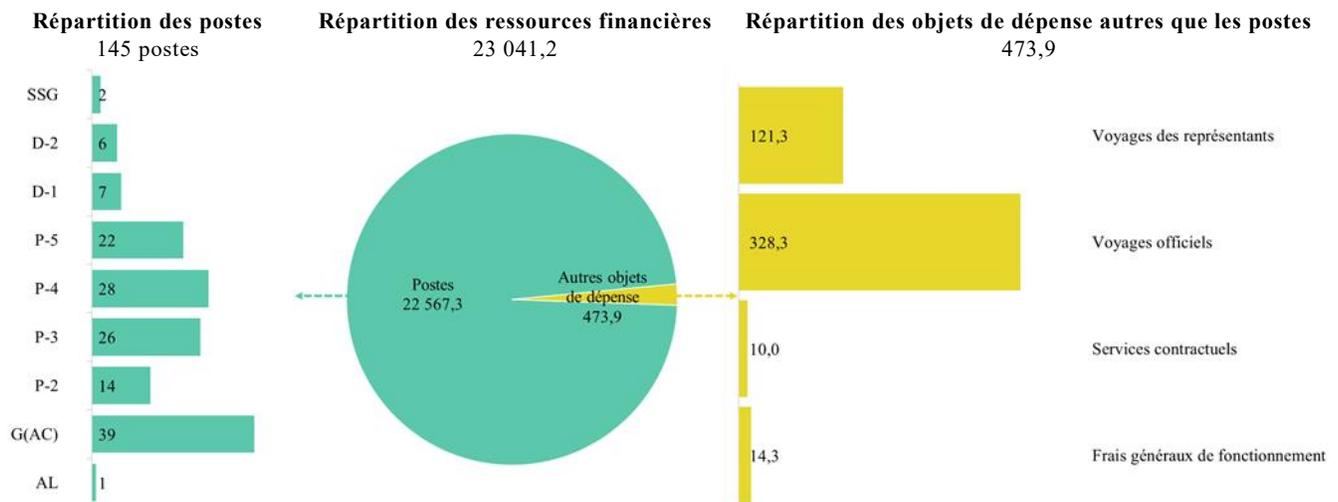
	2018 (dépenses effectives) ^a	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses								
Postes	21 967,9	23 006,9	–	–	(439,6)	(439,6)	(1,9)	22 567,3
Autres objets de dépense	859,1	636,4	–	–	(162,5)	(162,5)	(25,5)	473,9
Total	22 827,0	23 643,3	–	–	(602,1)	(602,1)	(2,5)	23 041,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		108	–	–	(3)	(3)	(2,8)	105
Agents des services généraux et des catégories apparentées		40	–	–	–	–	–	40
Total		148	–	–	(3)	(3)	(2,0)	145

^a Y compris un montant de 234 700 dollars financé au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application des dispositions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 3.VIII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

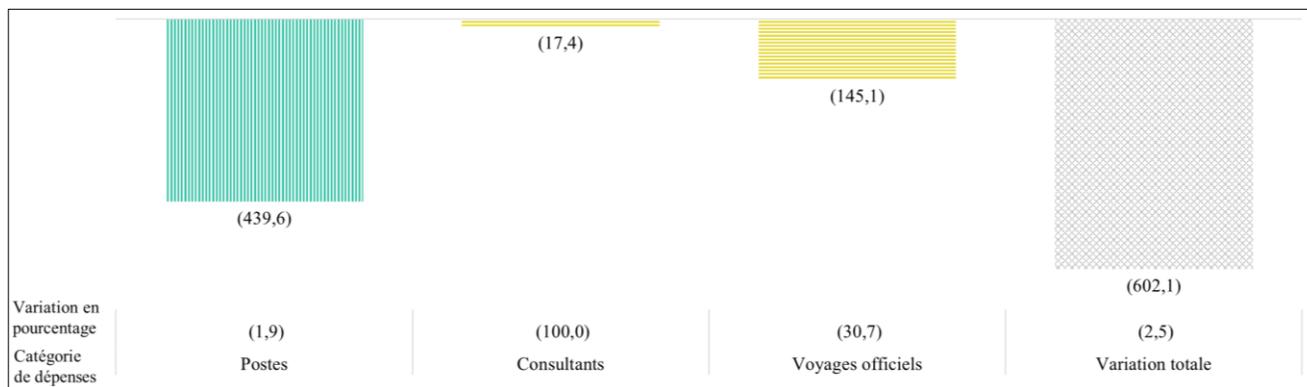


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Figure 3.IX

Sous-programme 1 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



3.101 La variation de 602 100 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La diminution de 439 600 dollars au titre des postes s'explique par la suppression proposée, conformément à la nouvelle répartition des tâches, d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) à la Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe, d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) à la Division du Moyen-Orient et d'un poste de spécialiste des questions politiques [adjoint(e) de 1^{re} classe] (P-2) à la Division de l'Afrique de l'Est. La diminution de 162 500 dollars au titre des autres objets de dépense tient principalement à celle du montant des crédits demandés à la rubrique Voyages officiels, 145 100 dollars, qui découle elle-même d'une meilleure organisation des voyages.

3.102 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 26 254 200 dollars (voir tableau 3.8). Ces ressources permettront de régler les dépenses afférentes à 32 postes et de financer des activités d'appui dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation et du rétablissement de la paix. L'augmentation prévue de 1 250 200 dollars par rapport à 2019 s'explique par une tendance à l'accroissement des ressources extrabudgétaires.

**Sous-programme 2
Assistance électorale**

3.103 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 714 600 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 56 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 3.18 et la figure 3.X.

Tableau 3.18

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

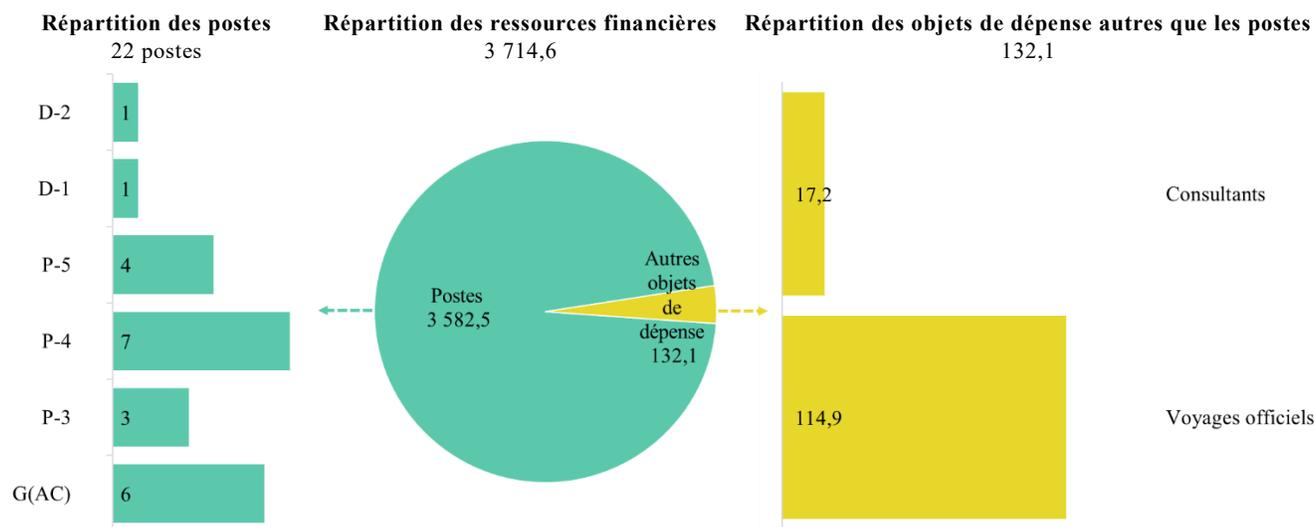
	2018 (dépenses effectives) ^a	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 445,3	3 582,5	–	–	–	–	–	3 582,5
Autres objets de dépense	269,2	188,6	–	–	(56,5)	(56,5)	(30,0)	132,1
Total	3 714,5	3 771,1	–	–	(56,5)	(56,5)	(1,5)	3 714,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		22	–	–	–	–	–	22

^a Y compris un montant de 101 100 dollars financé au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application des dispositions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 3.X

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

3.104 La variation de 56 500 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La diminution de 56 500 dollars à la rubrique Autres objets de dépense s'explique par la réduction du montant des crédits demandés à la rubrique Voyages officiels, elle-même due à une meilleure organisation des voyages.

3.105 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 316 700 dollars (voir tableau 3.8). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à un poste et à financer les missions d'évaluation des besoins entreprises comme suite à des demandes d'assistance électorale, ainsi que les missions électorales urgentes liées à la prévention d'un conflit ou au démarrage d'une mission. Elles serviront également à financer des activités électorales essentielles à mesure que de nouveaux besoins apparaîtront dans le cadre d'un programme d'assistance électorale ; un système de gestion des connaissances concernant notamment les recherches sur des questions de politique générale de première importance et l'élaboration de directives ; les évaluations qui seront menées à l'issue d'élections aux fins de la coordination, à l'échelle du système, des activités de consolidation de la paix ou de démocratisation au lendemain d'un conflit. Elles permettront en outre aux entités chargées de l'exécution du sous-programme de participer effectivement et activement à la tenue d'élections dans diverses régions du monde et de jouer un rôle moteur à cet égard, de mener des initiatives électorales conjointement avec des organisations régionales et intergouvernementales et de fournir un appui en matière de renforcement des capacités à des organisations partenaires extérieures au système des Nations Unies. L'augmentation prévue de 62 700 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par le nombre accru de demandes d'assistance électorale émanant des États Membres.

Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

3.106 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 6 803 700 dollars et fait apparaître une diminution nette de 51 900 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 3.19 et la figure 3.XI.

Tableau 3.19

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

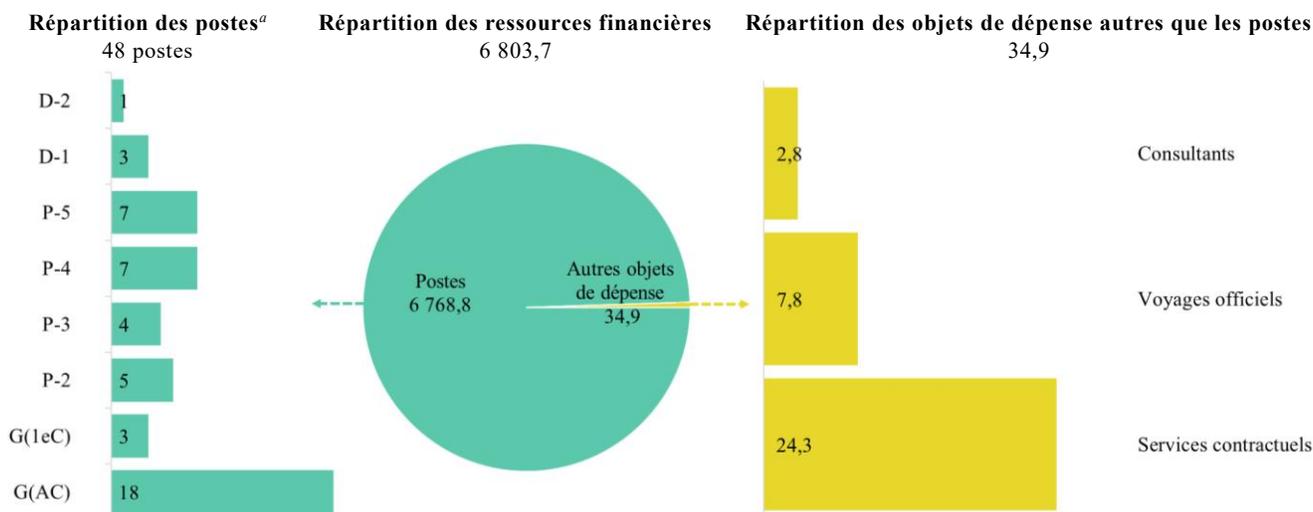
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 085,9	6 768,8	–	–	–	–	–	6 768,8
Autres objets de dépense	12,4	86,8	–	–	(51,9)	(51,9)	(59,8)	34,9
Total	7 098,4	6 855,6	–	–	(51,9)	(51,9)	(0,8)	6 803,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		27	–	–	–	–	–	27
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	–	–	–	–	–	21
Total		48	–	–	–	–	–	48

Figure 3.XI

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^e classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

^a Y compris 4 postes temporaires [1 P-5 et 3 G(AC)].

3.107 La variation de 51 900 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. La diminution de 51 900 dollars à la rubrique Autres objets de dépense s’explique principalement par le non-renouvellement du crédit prévu pour 2019 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins de l’établissement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

3.108 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 410 600 dollars (voir tableau 3.8). Ces ressources permettront aux entités chargées de l’exécution du sous-programme de répondre à un nombre croissant de demandes d’appui, d’analyses et de rapports d’experts sur les travaux actuels du Conseil de sécurité émanant des États Membres ainsi qu’à la demande d’information et de formation en ce qui concerne les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. L’augmentation prévue de 19 600 dollars par rapport à 2019 s’explique principalement par une tendance à l’accroissement des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 4 Décolonisation

3.109 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 801 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 3.20 et la figure 3.XII.

Tableau 3.20

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

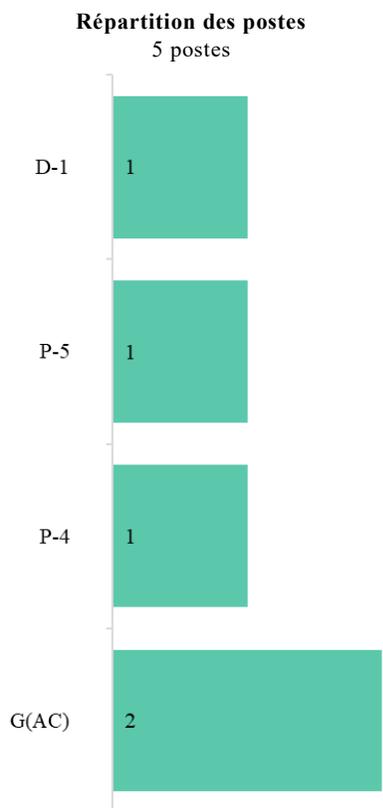
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	852,4	801,8	–	–	–	–	0,0	801,8
Total	852,4	801,8	–	–	–	–	0,0	801,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		5	–	–	–	–	–	5

Figure 3.XII

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020
(avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

3.110 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 159 600 dollars (voir tableau 3.8). Ces ressources serviront à financer la refonte du site Web de l'Organisation consacré à la décolonisation, avec pour objectif d'améliorer encore la diffusion d'informations relatives à cette question, en application de la résolution 73/122 de l'Assemblée générale. Elles serviront également à financer les frais de voyage du personnel chargé d'apporter un appui fonctionnel au séminaire régional annuel sur la décolonisation ainsi que les missions de visite menées par le Comité spécial dans les territoires non autonomes. L'augmentation prévue de 7 600 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par une tendance à l'accroissement des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 5 Question de Palestine

3.111 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 661 200 dollars et fait apparaître une diminution nette de 102 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 3.21 et les figures 3.XIII et 3.XIV.

Tableau 3.21

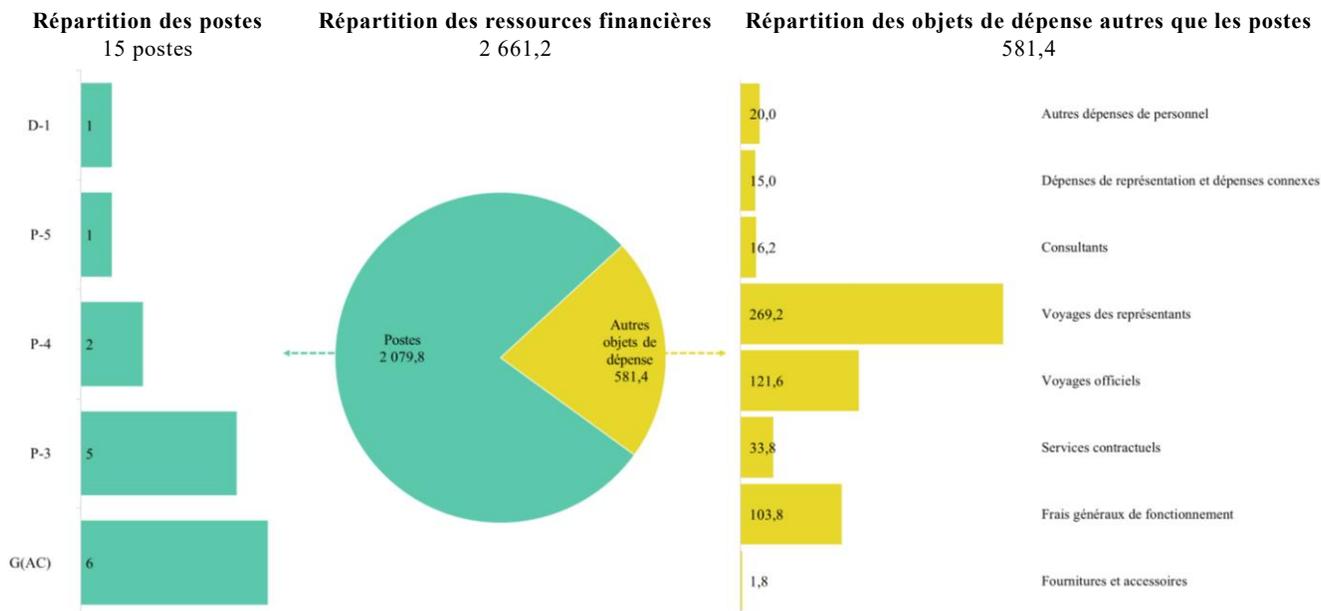
Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 052,3	2 079,8	–	–	–	–	0,0	2 079,8
Autres objets de dépense	528,2	683,8	–	–	(102,4)	(102,4)	(15,0)	581,4
Total	2 580,5	2 763,6	–	–	(102,4)	(102,4)	(3,7)	2 661,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		15	–	–	–	–	–	15

Figure 3.XIII
Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

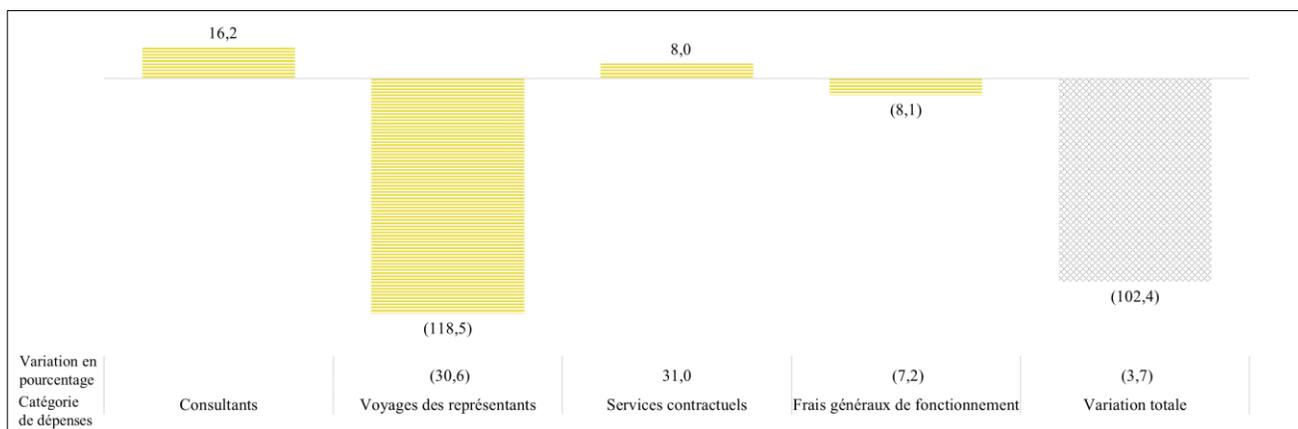
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 3.XIV
Sous-programme 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



3.112 La variation de 102 400 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. La diminution nette de 102 400 dollars à la rubrique Autres objets de dépenses tient essentiellement à la réduction du montant du crédit demandé au titre des voyages des représentants (118 500 dollars), étant donné qu’il est désormais prévu de tenir des réunions de portée régionale au plus près possible des participants ; elle est en partie contrebalancée par une augmentation du crédit demandé à la rubrique Consultants (16 200 dollars) pour financer une étude qui aura pour objet l’évaluation de la compatibilité de la législation de l’État de Palestine avec les conventions relatives aux droits de l’homme qu’il a signées. Les modifications proposées tiennent

également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

- 3.113 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 42 000 dollars (voir tableau 3.8). Ces ressources serviront à financer les voyages de membres d'organisations de la société civile, notamment d'organisations de la société civile israélienne et palestinienne, aux fins de leur participation à des manifestations et réunions internationales organisées sous les auspices de la Division des droits des Palestiniens. L'augmentation prévue de 2 000 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par une tendance à l'accroissement des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 6 Bureau d'appui à la consolidation de la paix

- 3.114 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 470 300 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 93 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 3.22 et les figures 3.XV et 3.XVI.

Tableau 3.22

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

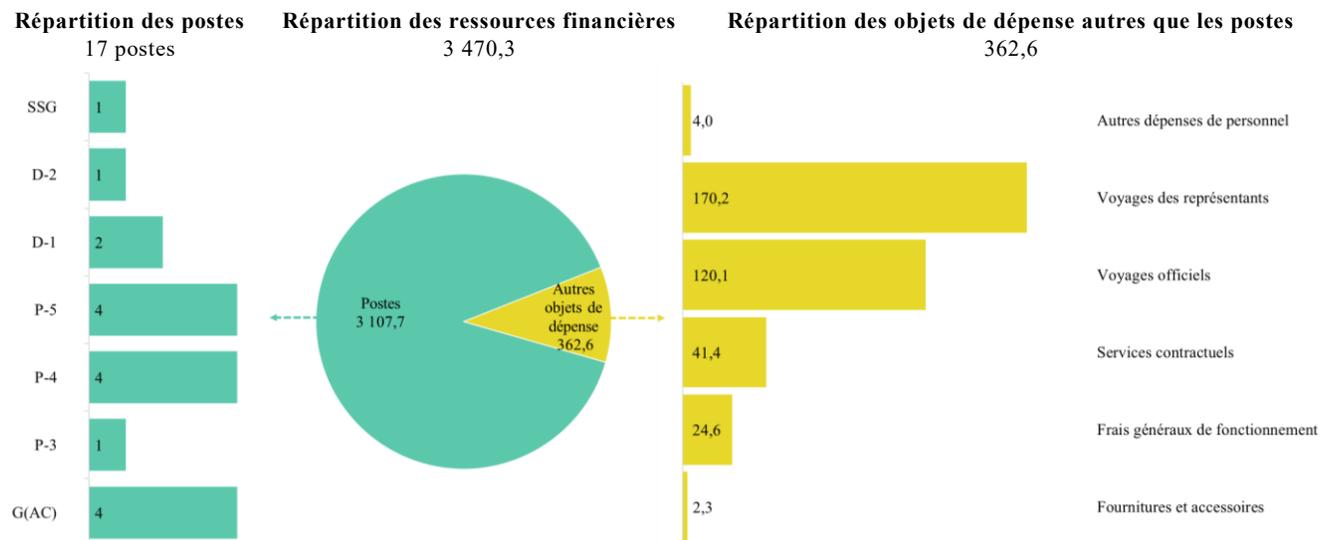
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 662,6	2 995,7	112,0	–	–	112,0	3,7	3 107,7
Autres objets de dépense	306,7	381,2	–	–	(18,6)	(18,6)	(4,9)	362,6
Total	2 969,3	3 376,9	112,0	–	(18,6)	93,4	2,8	3 470,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		17	–	–	–	–	–	17

Figure 3.XV

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

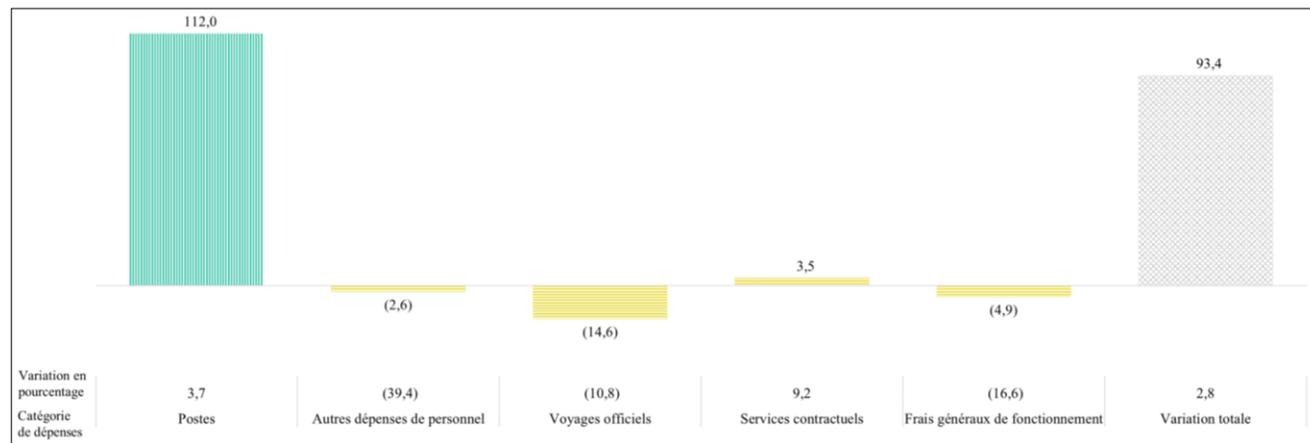


Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Figure 3.XVI

Sous-programme 6 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



3.115 La variation de 93 400 dollars s’explique comme suit :

- a) **Ajustements techniques.** L’augmentation de 112 000 dollars à la rubrique Postes s’explique par la budgétisation, sur la base du taux de vacance appliqué aux postes existants, d’un poste d’administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques (D-1), créé le 1^{er} janvier 2019 en application de la résolution 72/262 C de l’Assemblée générale.
- b) **Autres changements.** La diminution nette de 18 600 dollars à la rubrique Autres objets de dépense tient principalement à la réduction du montant du crédit demandé au titre des voyages officiels (14 600 dollars) en raison d’une meilleure organisation des voyages. La diminution des montants correspondant aux frais généraux de fonctionnement (4 900 dollars) et aux autres

dépenses de personnel (2 600 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation à la rubrique Services contractuels (3 500 dollars), tient au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

- 3.116 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 5 331 000 dollars (voir tableau 3.8). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à 9 postes, notamment au Service du financement des activités de consolidation de la paix, qui est chargé de la gestion du Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que les dépenses opérationnelles connexes. Le montant de ces ressources extrabudgétaires est inchangé par rapport à 2019.

Sous-programme 7 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

- 3.117 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 368 900 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 99 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 3.23 et les figures 3.XVII et 3.XVIII.

Tableau 3.23

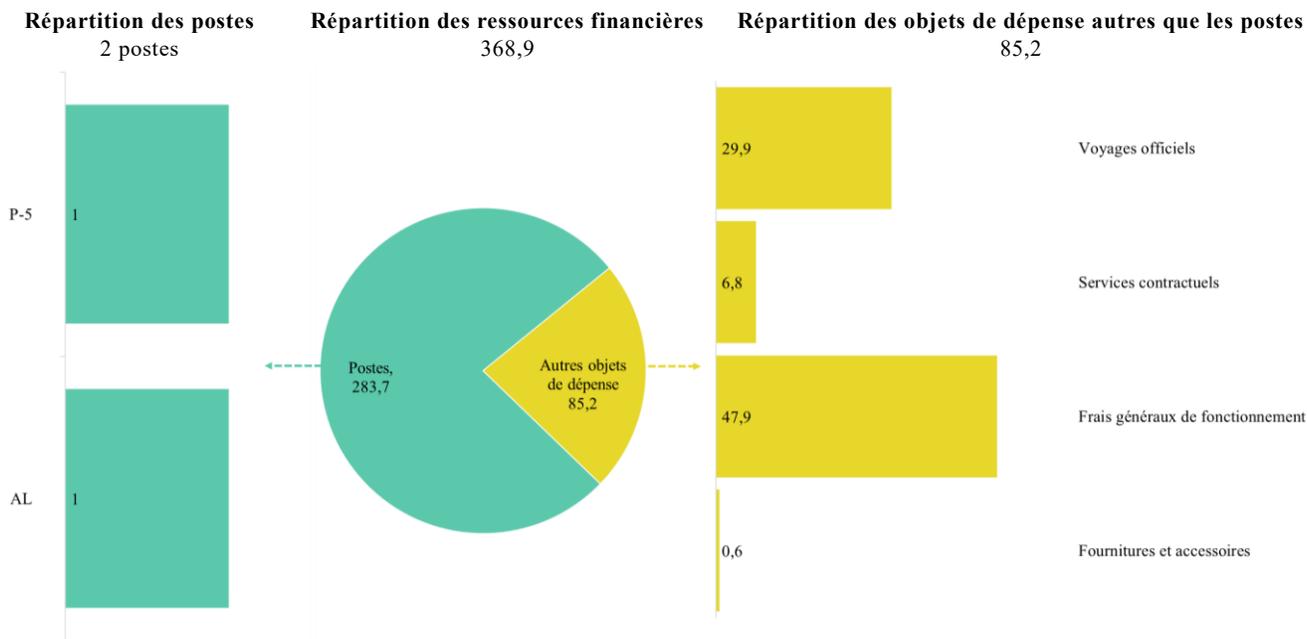
Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	–	154,5	129,2	–	–	129,2	83,6	283,7
Autres objets de dépense	–	115,0	(29,8)	–	–	(29,8)	(25,9)	85,2
Total	–	269,5	99,4	–	–	99,4	36,9	368,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		2	–	–	–	–	–	2

Figure 3.XVII
Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

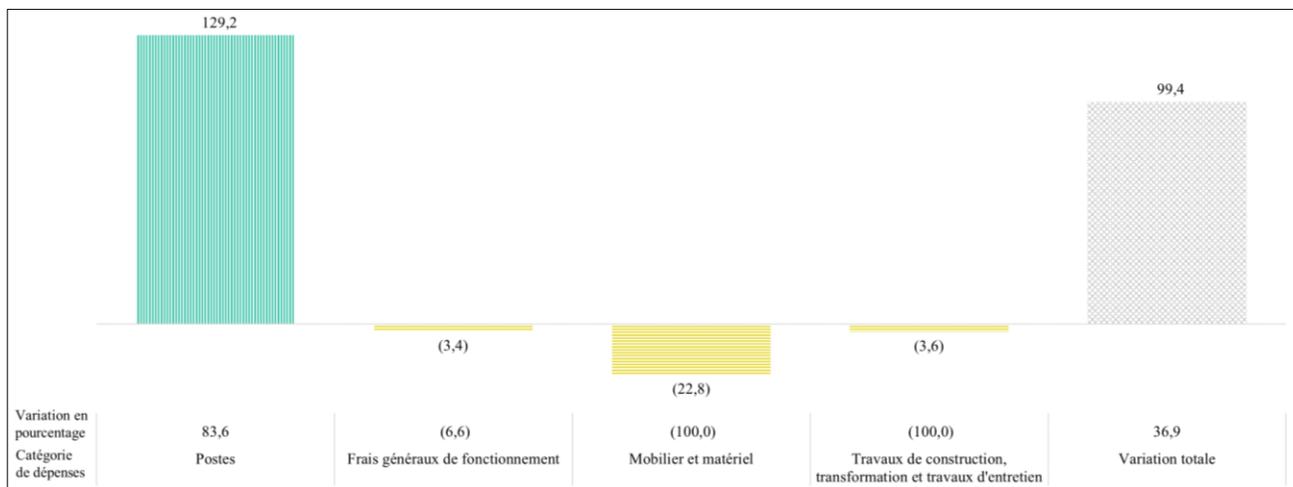
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 3.XVIII
Sous-programme 7 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



3.118 La variation de 99 400 dollars s'explique comme suit :

Ajustements techniques. L'augmentation de 129 200 dollars à la rubrique Postes tient à des ajustements budgétaires, sur la base du taux de vacance appliqué aux postes existants, liés à deux postes (1 P-5 et 1 AL) qui ont été créés le 1^{er} janvier 2019 au bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes en application de la résolution 73/267 de

l'Assemblée générale. Elle est en partie compensée par une diminution de 29 800 dollars à la rubrique Autres objets de dépense, qui tient au non-renouvellement des crédits prévus pour 2019, première année de fonctionnement du bureau de liaison, au titre des frais généraux de fonctionnement (3 400 dollars), du mobilier et du matériel (22 800 dollars) et des travaux de construction, de la transformation et des travaux d'entretien (3 600 dollars).

Appui au programme

- 3.119 La composante Appui au programme est gérée par le Service administratif du Département. Celui-ci fournit les services centralisés d'administration, de gestion et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il prête assistance à la Secrétaire générale adjointe à divers titres : l'établissement des projets de plan-programme annuel ; l'établissement et le suivi de l'exécution du budget-programme ; la gestion des fonds d'affectation spéciale et des ressources extrabudgétaires ; les services d'appui qui relèvent de sa compétence aux fins suivantes : utilisation optimale des ressources humaines et planification, contrôle et coordination des ressources nécessaires à l'administration générale. Le Service fournit également un appui administratif et logistique à plusieurs représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général ainsi qu'aux missions politiques spéciales. Il répond en outre aux besoins informatiques du Département, notamment pour ce qui est de l'entretien et de la modernisation du matériel informatique et de la mise à jour des applications utilisées.
- 3.120 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 639 800 dollars et fait apparaître une diminution nette de 147 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 3.XIX à 3.XXI et dans le tableau 3.24.

Figure 3.XIX

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

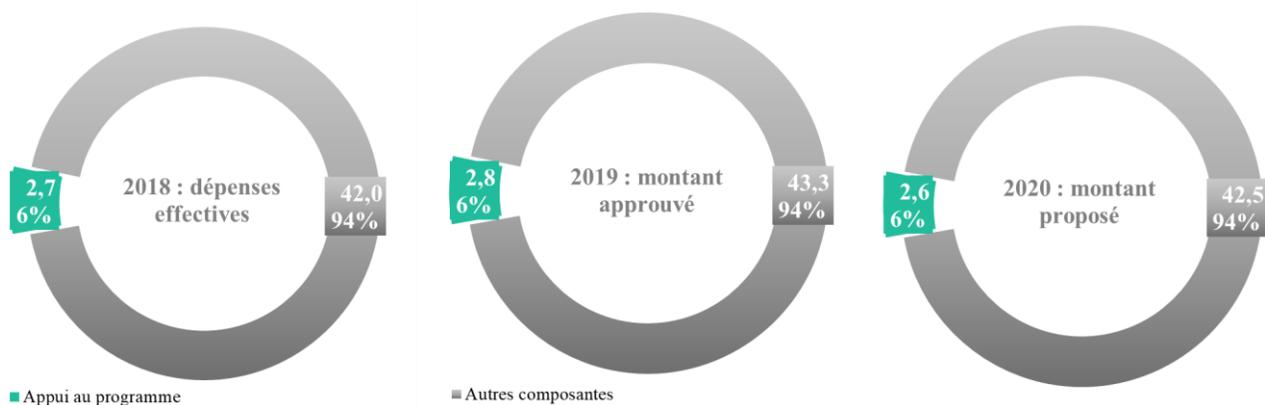


Tableau 3.24

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

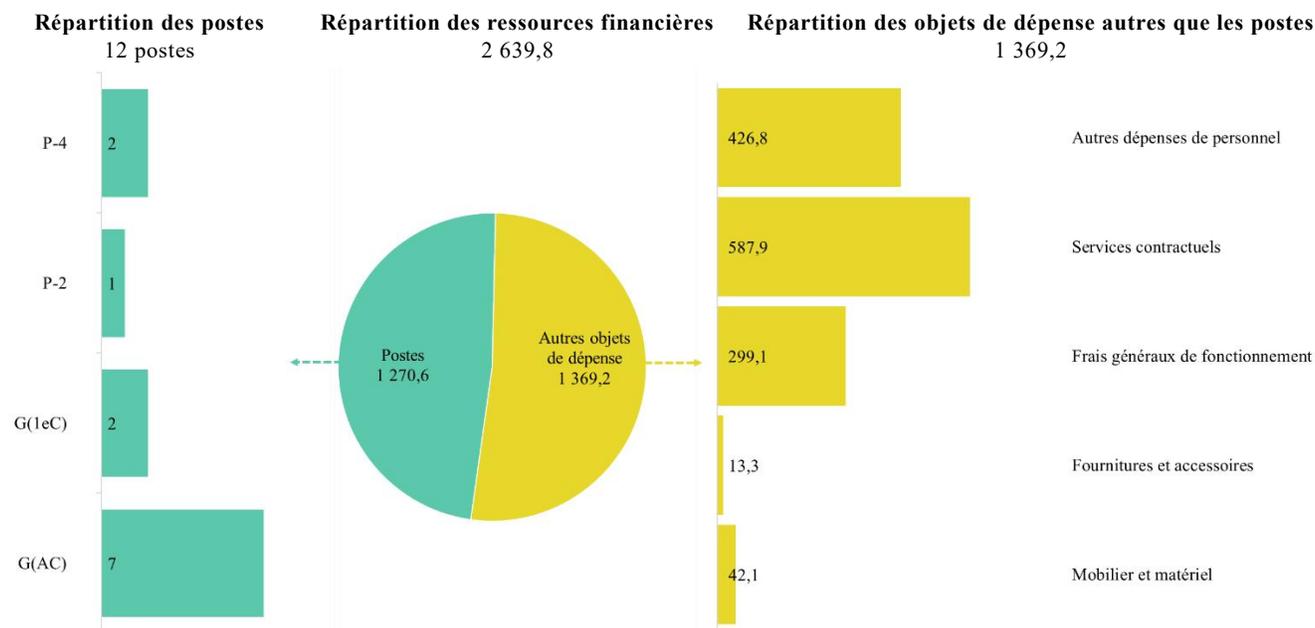
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 506,4	1 270,6	–	–	–	–	0,0	1 270,6
Autres objets de dépense	1 230,2	1 516,8	–	–	(147,6)	(147,6)	(9,7)	1 369,2
Total	2 736,7	2 787,4	–	–	(147,6)	(147,6)	(5,3)	2 639,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		12	–	–	–	–	–	12

Figure 3.XX

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

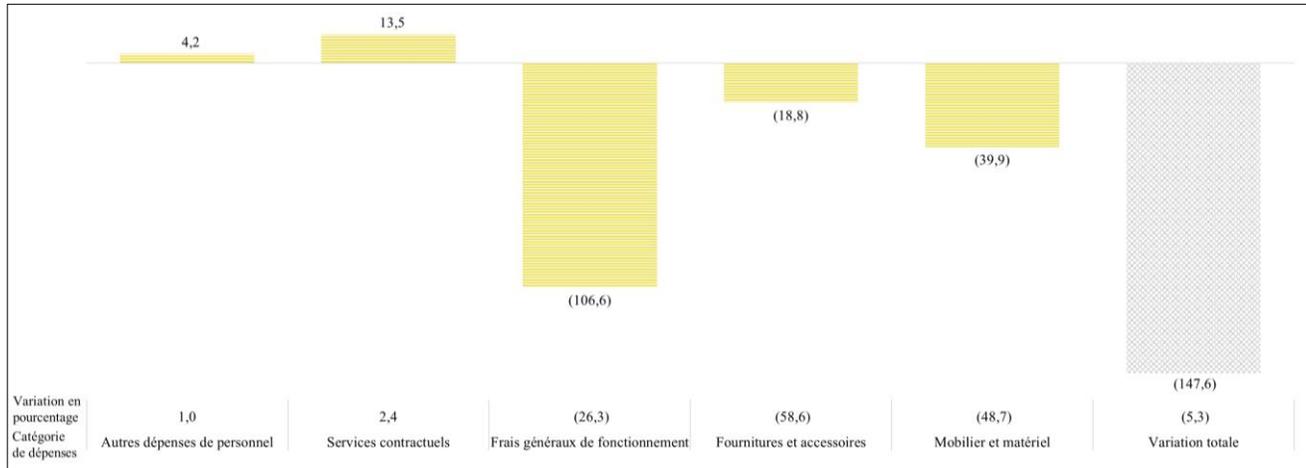


Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 3.XXI

Appui au programme : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



3.121 La variation de 147 600 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. La diminution de 147 600 dollars s’explique par celle du montant des crédits demandés à la rubrique Autres objets de dépense, principalement au titre des frais généraux de fonctionnement (106 600 dollars) et du mobilier et du matériel (39 900 dollars), des efforts étant faits pour rationaliser les choix budgétaires et gérer les ressources de manière plus avisée, compte tenu du montant des dépenses engagées dans le passé.

3.122 La composante Appui au programme sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 2 443 800 dollars (voir tableau 3.8). Ces ressources serviront à financer 10 postes dont les titulaires appuieront l’exécution de projets dans le cadre du programme d’appel pluriannuel mis en œuvre par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en faveur de ses divisions. L’augmentation prévue de 116 400 dollars par rapport à 2019 s’explique principalement par une tendance à l’accroissement des ressources extrabudgétaires.

II. Missions politiques spéciales

Ressources nécessaires : 643 875 000 dollars

- 3.123 Les ressources demandées au titre des 37 missions politiques spéciales pour 2020 s'élèvent à 643 875 000 dollars, et seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 15 344 400 dollars, comme indiqué à l'annexe III. Le montant demandé permettrait de financer l'exécution des mandats des missions politiques spéciales dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle. Des renseignements plus détaillés sur les ressources demandées pour 2020 sont donnés dans les rapports du Secrétaire général consacrés aux missions politiques spéciales ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#) à 6).

III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient



Avant-propos

Peu après avoir pris mes fonctions à Jérusalem en avril 2015, j'ai été témoin des graves destructions et souffrances humaines causées par la guerre de 2014 à Gaza. J'ai rencontré des enfants dont la vie avait été marquée par l'horreur des conflits armés répétés, des blocages paralysants et plus d'une décennie sous le contrôle du Hamas. Je me suis rendu dans des communautés israéliennes qui vivent dans la crainte des tirs de roquette et sont terrorisées par les militants basés à Gaza. Dans le même temps, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, les implantations israéliennes illégales, les restrictions imposées au développement palestinien et la violence se poursuivent. Ces faits, conjugués à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, ont fait perdre espoir à toutes les parties. L'incitation à la haine et les discours alarmistes alimentent la colère de la population. Les temps sont durs pour ceux qui veulent promouvoir la paix et une solution durable. Le statu quo érode peu à peu les perspectives de paix et sape l'aspiration légitime du peuple palestinien à fonder son propre État.

Vingt-cinq ans après la signature des Accords d'Oslo, la violence se poursuit dans un contexte marqué par des troubles régionaux généralisés et la lassitude grandissante des donateurs, sans l'ombre d'une solution politique au conflit israélo-palestinien. Cette dynamique inquiétante est source de désespoir et d'une volatilité accrue de la situation sur le terrain.

La voie à suivre est claire et n'a pas changé ; il faut revenir à des négociations constructives pour mettre fin à l'occupation et parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien, qui repose sur l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, Jérusalem étant la capitale des deux États inscrits dans les frontières de 1967, conformément aux résolutions pertinentes des organes des Nations Unies.

Tout en collaborant avec ses partenaires pour lever les obstacles et redonner du souffle à cette perspective, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient s'est également concentré sur des tâches plus urgentes : prévenir la guerre à Gaza et appuyer la réconciliation entre Palestiniens. Ces défis exigent de la constance et un optimisme que l'on pourrait qualifier d'irrationnel. Parallèlement à ces efforts politiques complexes, mon Coordonnateur spécial adjoint continue de diriger les opérations humanitaires et les activités de développement menées par l'équipe de pays des Nations Unies, en répondant aux besoins des plus vulnérables et en veillant à ne laisser personne de côté.

Notre objectif commun demeure d'alléger les souffrances de la population, de restaurer l'espoir et la confiance, de sortir de l'impasse actuelle et de recentrer nos efforts sur des négociations constructives en vue d'un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien. Je suis convaincu que le présent projet de budget appuiera les mesures prises par le Bureau pour concrétiser cette vision.

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies
pour le processus de paix au Moyen-Orient
(Signé) Nickolay E. **Mladenov**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 3.124 En tant qu'organe référent pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le système des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient est chargé d'assurer la coordination des activités entreprises pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet. Son mandat continue d'être guidé par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au processus de paix au Moyen-Orient, notamment les résolutions [48/213](#) et [49/88](#) de l'Assemblée et les résolutions [1860 \(2009\)](#) et [2334 \(2016\)](#) du Conseil. Le conflit irrésolu entre Israël et la Palestine aggrave les troubles au Moyen-Orient et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Alors que la violence et les tensions continuent de couvrir à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, le Bureau mène sans relâche une action diplomatique pour atténuer les menaces tangibles à la sécurité et prévenir les conflits armés, faire face aux graves conséquences humanitaires et encourager la participation des parties et de la communauté internationale, l'objectif étant de progresser sur la voie d'un règlement politique fondé sur l'existence de deux États.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 3.125 Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ; développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 3.139 et 3.140.
- 3.126 L'objectif est également lié à plusieurs grands textes : l'initiative « Action pour le maintien de la paix » (adoptée en application de la résolution [2436 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité), la thématique de la pérennisation de la paix (adoptée en application de la résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et de la résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale), le programme pour les femmes et la paix et la sécurité (adopté en application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité) et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité (adopté en application de la résolution [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité).

Contexte actuel

- 3.127 En 2018, les déficits de financement des organismes des Nations Unies, en particulier celui de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), principal prestataire de services à la population des réfugiés de Palestine, qui se sont inscrits dans le contexte d'une intervention humanitaire déjà gravement sous-financée, ont créé une crise opérationnelle qui s'est répercutée sur de nombreux programmes au bénéfice de la communauté palestinienne. Grâce à une campagne mondiale de collecte de fonds et d'interventions diplomatiques, associée à des mesures internes de réduction des coûts, l'UNRWA a pu combler le

déficit et maintenir ses services tout au long de l'année. Des ressources initialement destinées à des programmes des Nations Unies à plus long terme ont également été réaffectées aux interventions d'urgence afin de réduire au minimum les interruptions de l'assistance.

- 3.128 L'année a également été marquée par de graves problèmes de sécurité et une escalade du conflit. À la fin du mois de mars, des manifestations sans précédent ont commencé à être organisées chaque semaine dans le cadre de la « Grande Marche du retour » et se sont poursuivies toute l'année le long de la clôture d'enceinte de Gaza. Elles sont restées pacifiques dans la plupart des cas, mais des militants ont posé des engins explosifs improvisés, tenté de franchir la clôture et envoyé des cerfs-volants et des ballons incendiaires de l'autre côté de la frontière, provoquant des incendies qui ont endommagé des champs et entraîné de lourdes pertes financières. Les Forces de défense israéliennes ont répondu par des moyens de dispersion d'émeutes et des tirs à balles réelles, faisant 195 morts et plus de 7000 blessés parmi les Palestiniens. Un membre des forces de sécurité israéliennes a perdu la vie et six autres ont été blessés lors des manifestations. Une série de violents échanges de tirs de roquettes et de mortiers depuis Gaza et de frappes aériennes israéliennes ont précipité Israël et le Hamas au bord de la guerre au moins à trois reprises. En août, les efforts diplomatiques, y compris ceux du Bureau, ont permis une accalmie temporaire, en dépit de la poursuite de la violence. L'un des échanges de tirs les plus violents depuis le conflit de 2014 à Gaza s'est produit à la mi-novembre. Le 11 novembre, lors d'un échange de tirs faisant suite à la découverte d'une unité israélienne infiltrée à Gaza, sept membres de la branche militaire du Hamas et un officier des Forces de défense israéliennes ont été tués. Les militants basés à Gaza ont immédiatement riposté avec 18 tirs de roquettes et de mortiers. Dans les 24 heures qui ont suivi, quelque 450 projectiles ont été tirés sans discrimination en direction d'Israël, soit un nombre de projectiles plus élevé que celui enregistré pendant toute la période écoulée depuis le conflit de 2014, faisant un mort et 17 blessés. Les Forces de défense israéliennes ont riposté en effectuant des frappes contre 160 cibles associées aux militants de Gaza, tuant 14 Palestiniens et Palestiniennes et en blessant plus de 20. Les efforts diplomatiques ont une fois de plus permis d'éviter une escalade prolongée. Toutefois, si les conditions fondamentales à Gaza ne s'améliorent pas, un conflit violent peut éclater à tout moment.
- 3.129 La situation en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, est demeurée relativement tendue et marquée par des affrontements réguliers entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes, des perquisitions et des arrestations quotidiennes et d'autres incidents qui ont fait plusieurs morts et blessés palestiniens. La planification et la construction de nouveaux logements dans les colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, se sont également poursuivies sans relâche, tandis que les autorités israéliennes ont continué de démolir et de saisir des structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, invoquant l'absence de permis de construire, qui sont pratiquement impossibles à obtenir pour les Palestiniens.
- 3.130 Les tensions entre Palestiniens se sont également intensifiées, l'Autorité palestinienne ayant imposé des mesures à Gaza pour faire pression sur le Hamas, tandis que les négociations sur la réconciliation, facilitées par l'Égypte et appuyées par le Bureau, sont au point mort. En conséquence, la fracture entre Palestiniens subsiste et reste un obstacle fondamental à l'instauration d'une paix israélo-palestinienne fondée sur la solution des deux États.
- 3.131 De plus, la région est en proie à une série d'autres conflits majeurs.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 3.132 Faute de reprise des négociations sur le statut final, le Bureau continuera de s'employer à venir en aide à la population palestinienne, notamment au moyen de mesures positives susceptibles de rétablir la confiance et de créer les conditions nécessaires à la reprise de négociations constructives. Ses activités viseront à favoriser des avancées sur de nombreuses questions, notamment grâce aux mesures suivantes :

- a) Prévenir l'escalade et le conflit et trouver une solution durable à la situation humanitaire et économique désastreuse ou, en cas d'éclatement d'un autre conflit armé, appuyer ou diriger l'aide humanitaire et les efforts de reconstruction subséquents ;
 - b) Soutenir les efforts de réconciliation entre Palestiniens, y compris le retour véritable de l'Autorité palestinienne à Gaza pour y assumer ses responsabilités ;
 - c) Aider l'Autorité palestinienne à renforcer son programme d'édification de l'État palestinien, ses institutions, son économie et la prestation de services à la population, compte tenu en particulier des diverses pressions diplomatiques exercées sur elle et de la réduction des contributions des donateurs destinées aux Palestiniens ;
 - d) Atténuer les risques politiques et opérationnels dus à l'instabilité de la situation en continuant de renforcer les relations de travail sur le terrain, notamment avec Israël, l'Organisation de libération de la Palestine et l'Autorité palestinienne, les donateurs, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de la société civile ;
 - e) Promouvoir le respect des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en exhortant les parties et les dirigeants politiques, les dignitaires religieux et les responsables locaux à prévenir la violence, l'incitation à la violence et les autres actes de provocation sur le terrain ; soutenir la cessation des activités de peuplement, les démolitions et les expulsions ; promouvoir la mise en œuvre de changements politiques importants, en particulier le transfert de responsabilités accrues à l'Autorité palestinienne dans la zone C de la Cisjordanie, afin de préserver la perspective d'une paix négociée, fondée sur la solution des deux États ;
 - f) Renforcer la participation des acteurs régionaux et internationaux à des initiatives plus larges en faveur de la paix et préserver le large consensus sur la solution des deux États et les paramètres convenus au niveau international sur les questions relatives au statut final.
- 3.133 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) la solution des deux États reste viable et toutes les parties ont la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu à Gaza, de poursuivre le dialogue politique constructif et de coopérer avec le Bureau du Coordonnateur spécial et l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant de l'exécution des fonctions prescrites ;
 - b) les États Membres apportent l'appui politique nécessaire et les donateurs fournissent une aide financière suffisante ;
 - c) les conditions de sécurité dans la région sont favorables ;
 - d) la situation politique et les conditions de sécurité à Gaza permettent l'exécution des programmes d'aide humanitaire et de développement ;
 - e) les Palestiniens progressent sur la voie de la réconciliation et de l'unité nationale ;
 - f) les parties prennent des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain, conformément aux recommandations formulées par le Quatuor dans son rapport en date du 1^{er} juillet 2016 ([S/2016/595](#), annexe).
- 3.134 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, sous la direction du Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, l'équipe de pays des Nations Unies célèbre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Journée des droits de l'homme et les 16 Journées de mobilisation contre la violence sexiste qui séparent ces deux dates. Par ailleurs, le Bureau et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) co-dirigent la rédaction du rapport annuel du Secrétaire général sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter. En outre, le 27 novembre 2018, le Coordonnateur spécial a prononcé un discours liminaire à la première grande

conférence organisée par Women Wage Peace, le plus grand mouvement de femmes de la société civile implanté au niveau local en Israël, qui compte plus de 40 000 membres. Cette conférence a réuni un large public, notamment des militants de groupes de jeunes et de femmes, venu entendre les interventions de diplomates, de personnalités politiques et d'experts sur les questions liées au règlement des conflits en Israël et en Palestine et dans la région du Moyen Orient.

- 3.135 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, en tant qu'unique envoyé sur le terrain, le Bureau participe au Quatuor où il joue un rôle moteur dans l'élaboration des politiques et apporte un appui politique en temps voulu. Il continuera d'appuyer les efforts déployés par le Quatuor pour encourager les parties et la communauté internationale à progresser vers une solution à deux États. De plus, il continuera de participer activement aux activités du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et de rendre compte à celui-ci deux fois par an. Il poursuivra également ses travaux de coordination avec les autres membres du Comité, notamment les deux parties, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Bureau du Quatuor, de manière à permettre au Comité de formuler des recommandations efficaces à l'intention des deux parties concernant les mesures concrètes à adopter pour améliorer les conditions de vie de leurs populations.
- 3.136 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau coordonne les activités menées par les 24 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, résidents et non-résidents, pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de développement du peuple palestinien. À ce titre, il joue un rôle de premier plan en facilitant la collaboration interorganisations afin d'optimiser les résultats, moyennant l'organisation des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, en mettant en évidence les possibilités de programmation conjointe et en participant activement aux travaux des groupes de travail chargés de questions thématiques et sectorielles, qu'il s'emploie à faire avancer. Il assure la coordination avec les entités régionales des Nations Unies, par exemple le Bureau de la coordination des activités de développement et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, afin de tirer parti des compétences disponibles et de repérer les possibilités de collaboration pour répondre à l'évolution des besoins humanitaires et des besoins en matière de développement.
- 3.137 Le Bureau facilite également le fonctionnement du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, créé en vertu d'un accord conclu entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, qui joue un rôle crucial dans l'importation de matériel dont le commerce est par ailleurs restreint par Israël mais qui est nécessaire pour répondre aux besoins de la population de Gaza.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 3.138 L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.139 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence.
- 3.140 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances, apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, renforcer la cohérence des politiques de développement durable et renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider la région à atteindre les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Résoudre la crise de Gaza et renforcer les fondations de l'État palestinien

L'année 2018 a été marquée par une nouvelle dégradation générale de la situation politique, humanitaire et économique dans le Territoire palestinien occupé.

En Cisjordanie, la situation était marquée par la poursuite des activités de peuplement et des démolitions, le morcellement territorial, l'impossibilité pour le Gouvernement palestinien d'accéder à la zone C et à Jérusalem-Est, un accès limité aux ressources naturelles et un déclin du soutien financier des partenaires internationaux.

C'est à Gaza que cette détérioration a été le plus fortement ressentie, la crise humanitaire y provoquant une interruption des services publics, des violences et des tensions croissantes, et le nombre le plus élevé de victimes depuis 2014, doublé d'une fracture politique entre Palestiniens. Le sentiment dominant de désespoir, aggravé par le régime de bouclage du territoire, a contribué à alimenter les manifestations qui se tiennent régulièrement depuis mars 2018 le long de la barrière séparant Gaza d'Israël. Ces rassemblements de protestation ont plusieurs fois donné lieu à des actes de violence commis par les deux parties, qui ont fait de multiples morts et amené Israël et le Hamas plus près d'une reprise du conflit que jamais depuis 2014.



Enfants du quartier de Choujaïyè (ville de Gaza), photographiés dans ce qu'il reste des escaliers de leur maison, partiellement détruite dans les violences de juillet-août 2014. Enfants et familles peinent encore à retrouver une vie normale depuis cette flambée de violence à Gaza, qui aura duré plus de sept semaines. Source : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

En 2018, la reprise des négociations sur le statut final visant à mettre fin au conflit israélo-palestinien restait encore une perspective incertaine. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a poursuivi l'action menée pour concrétiser la solution des deux États tout en renforçant le processus d'édification de l'État palestinien et ses institutions, son économie et les services fournis à la population. Pour ce faire, le Coordonnateur spécial et son adjoint ont participé systématiquement aux activités de communication et ont utilisé leurs bons offices auprès de tous les acteurs principaux, notamment dans le cadre des exposés mensuels présentés au Conseil de sécurité, afin d'assurer un appui régional et international constant à l'Autorité palestinienne et aux efforts de paix en général.

Le Bureau a aussi pris des mesures pour désamorcer les tensions croissantes à Gaza, soutenir les efforts faits, à l'instigation de l'Égypte, pour rétablir l'unité palestinienne, et créer les conditions propices à la reprise de négociations constructives et à la fin du conflit. Notamment, des équipes du Bureau, l'un des rares acteurs en mesure de parler avec toutes les parties en présence dans la crise de Gaza, ont effectué de multiples missions à Gaza, en Cisjordanie, en Égypte et dans les États du Golfe sous la conduite du Coordonnateur spécial et se sont entretenues avec les factions palestiniennes et d'autres parties prenantes aux niveaux régional et international afin d'empêcher toute nouvelle flambée d'hostilités, de revenir aux dispositions du cessez-le-feu de 2014 et de promouvoir les efforts déployés concrètement pour améliorer la situation humanitaire à Gaza. À l'appui de cette action, le Bureau a mis sur pied un ensemble d'interventions d'urgence destinées à répondre aux besoins immédiats de la population dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la santé et de l'économie. Ces interventions ont été approuvées par la présidence du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et le Quatuor pour le Moyen-Orient, lequel a exprimé son appui aux efforts déployés par l'ONU pour empêcher une nouvelle escalade, renforcer les moyens d'action des autorités palestiniennes légitimes à Gaza et répondre à tous les besoins humanitaires. Le Bureau a également achevé l'examen du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, qu'il avait entrepris avec le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, qui a permis d'apporter plusieurs améliorations au fonctionnement, à la prévisibilité et à la transparence du Mécanisme dans le cadre de l'importation à Gaza de matériel d'importance critique. Les réunions d'information mensuelles et ponctuelles que le Bureau a organisées à l'intention du Conseil de sécurité ont également contribué à mobiliser un large appui international en faveur des efforts déployés par le Bureau pour faire face à la situation critique à Gaza.

Des résultats concrets

Concrètement, ces activités ont contribué à : a) la préservation d'un large consensus international sur l'importance que revêtent la solution des deux États et les paramètres internationalement reconnus en lien avec les questions relatives au statut final en tant que conditions essentielles d'une solution durable au conflit ; b) l'absence de nouvelle flambée d'hostilités, à laquelle a concouru le renforcement de l'assistance humanitaire en réponse aux besoins les plus urgents à Gaza ; c) le maintien d'un large consensus sur la voie à suivre dans la bande de Gaza, accompagné de la promesse faite par les donateurs internationaux de ressources supplémentaires à l'appui du train de mesures approuvé par le Comité spécial de liaison concernant, en particulier, l'augmentation de l'approvisionnement en électricité et ses retombées sur la situation humanitaire et économique ; et d) l'élargissement de l'espace opérationnel, pour procéder aux interventions humanitaires et économiques urgentes et soutenir les efforts de réunification palestinienne menés par l'Égypte.

Dans la pratique, on constate que : a) les États Membres se sont généralement accordés à appuyer, dans leurs déclarations au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Comité spécial de liaison, la solution des deux États et les paramètres internationalement reconnus sur les questions relatives au statut final ; b) le Bureau a pris des mesures pour faire face à la situation à Gaza et a mobilisé des ressources supplémentaires à l'appui de cet objectif. D'importants progrès ont été accomplis en 2018 dans le cadre de ces interventions, notamment grâce à l'importation de carburant par l'ONU pour la centrale électrique de Gaza, qui a permis d'accroître considérablement l'alimentation de Gaza en électricité et d'améliorer les conditions sur le terrain ; et c) un calme précaire a été maintenu entre Israël et Gaza.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 3.141 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la coordination des mesures prises pour répondre aux besoins de la population et des institutions palestiniennes en matière d'aide humanitaire et de développement (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'activités exécutées de manière coordonnée par les organismes des Nations Unies au titre du cadre stratégique intégré, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de la procédure d'appel global. Le Bureau a apporté son concours à l'exécution de 15 activités et programmes conjoints, et atteint ainsi dès la première année l'objectif fixé pour l'exercice biennal.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Améliorer la situation à Gaza et promouvoir les efforts de paix

En 2018, comme on l'a vu, le Bureau a contribué à prévenir le déclenchement d'hostilités entre Israël et Gaza grâce à un effort diplomatique et humanitaire multiforme consistant notamment en un ensemble d'interventions urgentes visant à répondre aux besoins immédiats de la population et à soutenir les efforts déployés à l'initiative de l'Égypte pour promouvoir l'unité intra-palestinienne.

Une réponse adaptée à la situation

Il s'agissait d'assurer l'exécution coordonnée d'un ensemble d'interventions tout en soutenant les efforts menés par l'Égypte pour rétablir l'unité palestinienne.

En réponse, en 2020, le Bureau s'attachera à améliorer la situation à Gaza afin de fixer des objectifs politiques visant à mettre fin au conflit israélo-palestinien sur la base d'une solution à deux États, en collaborant avec ses partenaires pour élargir l'ensemble des interventions humanitaires et économiques qui ont été approuvées pour Gaza par le Comité spécial de liaison et en appuyant les efforts menés par l'Égypte pour rétablir l'unité palestinienne.

À l'appui de cette mise en œuvre élargie, le Bureau intensifiera ses efforts de sensibilisation, en collaboration avec ses partenaires, afin de mobiliser des fonds de manière plus ciblée, notamment en démontrant le lien entre les investissements consacrés aux interventions humanitaires et de développement et les résultats durables sur le long

terme. Le Bureau améliorera également la capacité de gestion des projets de l'Organisation des Nations Unies à Gaza en chargeant des fonctionnaires de repérer et de lever les obstacles politiques à la mise en œuvre des interventions humanitaires et économiques approuvées par le Comité spécial de liaison.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de maintenir le calme et d'améliorer globalement les indicateurs humanitaires et les indicateurs de développement, créant ce faisant un climat propice au rétablissement de l'unité palestinienne, et, par voie de conséquence, au retour complet du Gouvernement palestinien à Gaza.

Concrètement, pour que le résultat soit atteint, les conditions suivantes devront être réunies : un retour aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza ; la continuité de l'approvisionnement de la bande de Gaza en énergie ; la suppression des mesures imposées par l'Autorité palestinienne contre la bande de Gaza (par exemple, le non-paiement des traitements des fonctionnaires gazaouis) ; et un assouplissement notable du régime de bouclage imposé à la bande de Gaza en vue d'y mettre fin, avec, notamment, l'augmentation des délivrances de permis de sortie du territoire par Israël et l'accroissement des importations et des exportations, ainsi qu'un adoucissement des critères d'inscription sur la liste des articles que le Gouvernement israélien considère comme articles à double usage.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
En moyenne, 7,3 heures d'alimentation électrique par jour à Gaza et absence d'accord officiel en vue d'améliorer la situation dans la bande de Gaza et de prévenir une escalade entre Israël et Gaza	Amélioration de l'alimentation électrique dans la bande de Gaza, et progrès des discussions avec toutes les parties concernées en vue d'un retour aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza	Amélioration de l'alimentation électrique dans la bande de Gaza, et retour aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza

3.142 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du Bureau sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : la résolution 48/213, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'assurer la coordination des activités que le système des Nations Unies entreprendrait pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique ; et la résolution 49/88, dans laquelle l'Assemblée a accueilli avec satisfaction la nomination du Coordonnateur spécial. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

3.143 On trouvera dans le tableau 3.25 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.25

**Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix
au Moyen-Orient : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	0	1	0	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	17	12	12
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	7
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 3.144 L'écart dans le nombre de documents destinés aux organes délibérants est dû à la publication du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2018/614](#)).
- 3.145 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions (17 séances tenues contre 12 prévues), l'écart s'explique principalement par l'organisation d'un plus grand nombre de séances d'information et de consultations du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, du fait de la multiplication des demandes de compte rendu adressées par le Conseil au Bureau concernant l'évolution de la crise humanitaire, économique et politique qui sévit dans la bande de Gaza.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

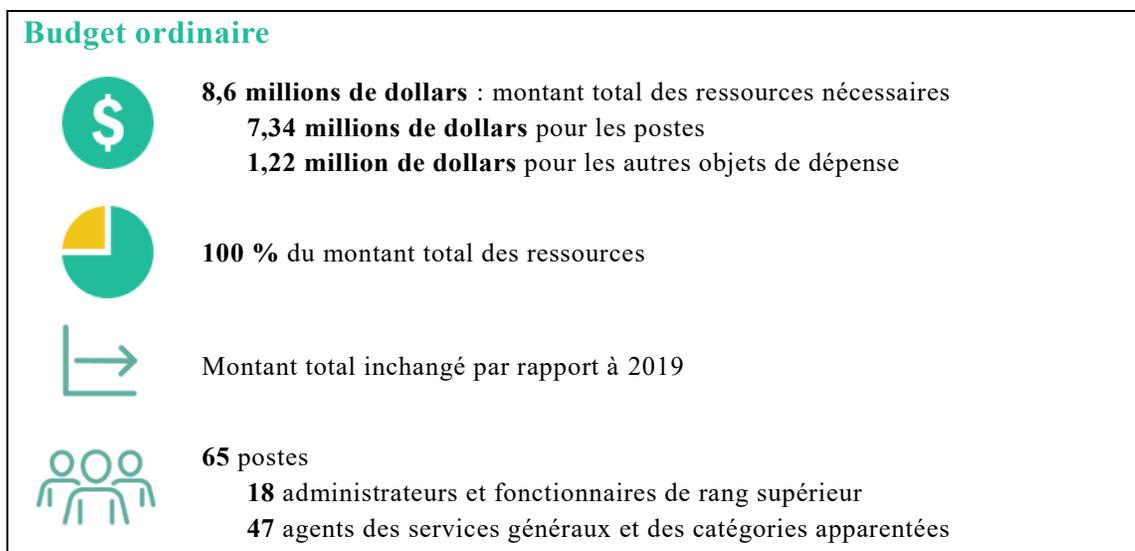
- 3.146 La variation du nombre de documents destinés aux organes délibérants tient à la publication prévue en 2020 du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

- 3.147 On trouvera dans la figure 3.XXII et le tableau 3.26 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, sans apport autre que le budget ordinaire.

Figure 3.XXII
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 3.148 On trouvera dans le tableau 3.26 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Des renseignements plus détaillés sont donnés plus bas. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.
- 3.149 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau du Coordonnateur spécial incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Au titre de 2018, on a enregistré une diminution du nombre des documents imprimés et photocopiés ainsi qu'une réduction de la consommation d'énergie grâce à l'installation d'un système de chauffage respectueux de l'environnement dans les bureaux rénovés et de climatiseurs équipés de changeurs de fréquence dans les espaces nouvellement ouverts. En 2020, le Bureau réduira encore le nombre de documents imprimés et photocopiés ainsi que sa consommation de combustible.

Tableau 3.26

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

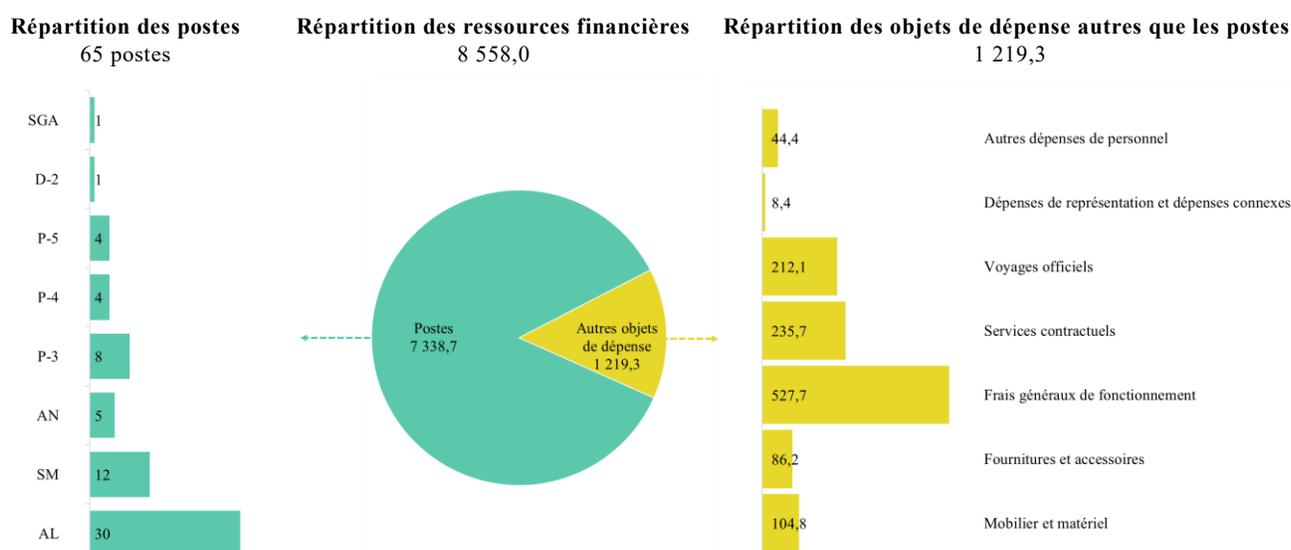
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changement				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	7 741,2	7 338,7	–	–	–	–	7 338,7	300,1	7 638,8
Autres objets de dépense	1 176,7	1 219,3	–	–	–	–	1 219,3	21,2	1 240,5
Total	8 917,9	8 558,0	–	–	–	–	8 558,0	321,3	8 879,3
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	18	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		47	–	–	–	–	47	–	–
Total		65	–	–	–	–	65	–	–

3.150 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 8 558 000 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 3.XXIII.

Figure 3.XXIII

Programme de travail : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

- 3.151 À la Section de la coordination, il est proposé de transférer un poste de coordonnateur(trice) [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national] de Ramallah à Jérusalem afin de permettre au (à la) titulaire de mieux s'acquitter de ses fonctions dans le cadre de la structure actuelle de la Section, qui est essentiellement basée à Jérusalem, et d'apporter un appui au Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur de l'action humanitaire et Coordonnateur résident aux fins de la coordination, au siège, des activités de développement menées par les 22 membres de l'équipe de pays des Nations Unies, fonction exercée principalement à Jérusalem. Ce poste est également axé sur le dossier de Jérusalem-Est, l'une des principales tâches du ou de la titulaire consistant à contribuer à l'application de la stratégie de coordination de l'action des Nations Unies à Jérusalem-Est. Cette stratégie est la première stratégie régionale de ce type, et le (la) titulaire devra assurer la coordination entre les membres de l'équipe de pays, la société civile et les autorités nationales compétentes à Jérusalem, en ce qui concerne les mesures prises pour répondre aux problèmes de développement particuliers auxquels font face les habitants de Jérusalem-Est.

IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

Avant-propos

Je suis heureux de pouvoir dire que même dans un conflit prolongé comme le conflit israélo-palestinien, une évolution et des réalisations positives sont possibles. Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé a réussi à amener les deux parties à coopérer de façon constructive et a accompli des progrès notables dans l'exécution de son mandat.

D'ici à 2020, la résolution [ES-10/17](#) de l'Assemblée générale aura pratiquement été mise en œuvre pour ce qui est des travaux du Bureau d'enregistrement des dommages dans le Territoire palestinien occupé, et l'accent sera mis sur le traitement juridique et l'examen des demandes d'enregistrement de dommages.

Outre l'objectif principal du Registre des dommages, qui est de consigner les dommages matériels causés par la construction du mur, le volume considérable des informations qui ont été méticuleusement recueillies et vérifiées peut également servir à débloquer la situation dans le processus de paix israélo-palestinien. Les informations que contient le Registre peuvent en effet s'avérer utiles dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes les plus litigieux, comme les questions foncières et frontalières.

Le Directeur exécutif du Bureau d'enregistrement
de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages
causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé
(Signé) Vladimir **Goryayev**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 3.152 Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé est chargé de consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [ES-10/17](#).
- 3.153 Depuis 2008, date à laquelle le Bureau d'enregistrement des dommages est entré en service et s'est attelé à son travail d'information et d'enregistrement des demandes dans le territoire palestinien occupé, les travaux ont été menés à bien dans 264 collectivités sur 269, ce qui représente plus de 1,5 million de Palestiniens en Cisjordanie. Plus de deux téraoctets de fiches d'information impartiales et vérifiées rendent compte des pertes matérielles subies par le peuple palestinien. Une fois achevé, le Registre des dommages pourrait concourir à débloquer la situation dans le processus de paix israélo-palestinien.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 3.154 Le Bureau d'enregistrement des dommages se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à un objectif de développement durable, comme indiqué au paragraphe 3.161.

Contexte actuel

- 3.155 En 2018, la dégradation sensible de la situation politique et des conditions de sécurité entre Israël et l'État de Palestine a entravé et retardé l'effort de sensibilisation et le processus de recueil des demandes sur le terrain. En outre, il s'est avéré de plus en plus difficile de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour financer les activités de collecte des demandes et de sensibilisation dans le territoire palestinien occupé, qui sont entièrement financées par des fonds extrabudgétaires. Cela a contraint le Bureau à réduire considérablement son équipe dans le territoire palestinien occupé, qui est passée de 12 fonctionnaires (1 fonctionnaire international et 11 membres du personnel recruté sur le plan local) à 3 agents contractuels recrutés sur le plan local. Malgré les difficultés susmentionnées, le Bureau a pu progresser dans l'exécution de son mandat.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 3.156 Dans l'ensemble, le travail de réception des demandes devrait être achevé d'ici à la fin de 2019. À partir de 2020, le Bureau d'enregistrement des dommages se concentrera principalement sur le traitement des demandes, dans le but de résorber un arriéré de plus de 34 000 demandes non traitées. Il poursuivra également la collecte des demandes en suspens émanant de particuliers, ainsi que des demandes de collectivités et demandes nationales. Le Registre des dommages restera ouvert pour

enregistrer les demandes tant que le mur continuera d'exister dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour, conformément à la résolution [ES-10/17](#). L'établissement du Registre lui-même est une œuvre en devenir, étant donné le nombre de demandes potentielles et le fait que la construction du mur se poursuit, ce qui peut donner lieu à de nouvelles demandes.

- 3.157 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et se montrent désireuses de coopérer ;
 - b) Des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont disponibles pour financer les travaux de l'équipe sur place ;
 - c) L'évolution générale des conditions de sécurité en Cisjordanie et dans la région ne nuit pas à la stabilité et n'empêche pas le Bureau d'exécuter son mandat dans le Territoire palestinien occupé.
- 3.158 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre de la campagne d'information, toutes les femmes maires et présidentes de conseils locaux sont invitées aux activités de formation organisées par le Bureau. Par ailleurs, des consultations seront menées avec les comités locaux de femmes dans toutes les collectivités où sont prévues des activités d'information et d'enregistrement des demandes.
- 3.159 En ce qui concerne la coordination et la liaison entre institutions, le Bureau d'enregistrement des dommages coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés par des ressources extrabudgétaires. Il bénéficie en outre d'une étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 3.160 L'objectif auquel le Bureau d'enregistrement des dommages contribue est de créer et tenir à jour un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et de contribuer ainsi à la protection des droits des Palestiniens concernés.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.161 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Près de la ligne d'arrivée

En décembre 2018, 68 287 demandes avaient été recueillies dans 264 des 269 communautés touchées par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé. Pour la seule année 2018, le nombre de demandes recueillies (2 561) est supérieur aux résultats escomptés pour l'exercice biennal 2018-2019. À la date du 31 décembre 2018, 33 719 demandes avaient été traitées par le Bureau et examinées par le Conseil du Bureau d'enregistrement. Les activités de recueil des demandes ont en grande partie été menées en 2018. Par conséquent, le Bureau passe de la collecte des demandes de personnes ayant subi des dommages du fait de la construction du mur au recueil et à l'examen des demandes nationales, collectives et de toute autre demande restée en suspens.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de faire des progrès dans le recueil, le traitement, l'examen et l'enregistrement des demandes. En exécutant son mandat, le Bureau contribue à la protection des droits du peuple palestinien. Le Bureau a veillé à ce que les parties concernées adoptent une attitude constructive dans le cadre de l'exécution de son mandat et a ainsi permis d'empêcher que la situation dans la région ne continue de s'aggraver.

Dans la pratique, le Bureau a recueilli, traité et examiné de nouvelles demandes en 2018 et poursuivi la coopération avec les deux parties principales.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 3.162 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'enregistrement progressif des dommages (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint et dépassé pour ce qui est du recueil des demandes, ainsi que l'atteste le nombre de demandes reçues (2 561 pour un objectif de 500). Il a été partiellement atteint s'agissant du traitement et de l'examen des demandes, ainsi que l'atteste le nombre de demandes traitées et examinées (3 411 pour un objectif de 4 000) en 2018.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Résorption progressive de l'arriéré de demandes à examiner

En 2018, le Bureau a fait porter ses efforts sur deux grands domaines d'activité : l'information ainsi que le recueil des demandes d'enregistrement de dommages et le traitement et l'examen des demandes en vue de leur inscription au Registre.

Les activités d'information et de recueil des demandes seront en grande partie menées à terme en 2019. Par conséquent, le Bureau axe davantage ses travaux sur le traitement et l'examen des demandes (objectif : 4 000 demandes par an) reçues mais non traitées conservées au siège du Bureau à Vienne. En décembre 2018, l'arriéré de demandes reçues par rapport au nombre de demandes traitées et examinées s'établissait à plus de 34 000 demandes. Le recueil des demandes publiques devrait être achevé en 2020.

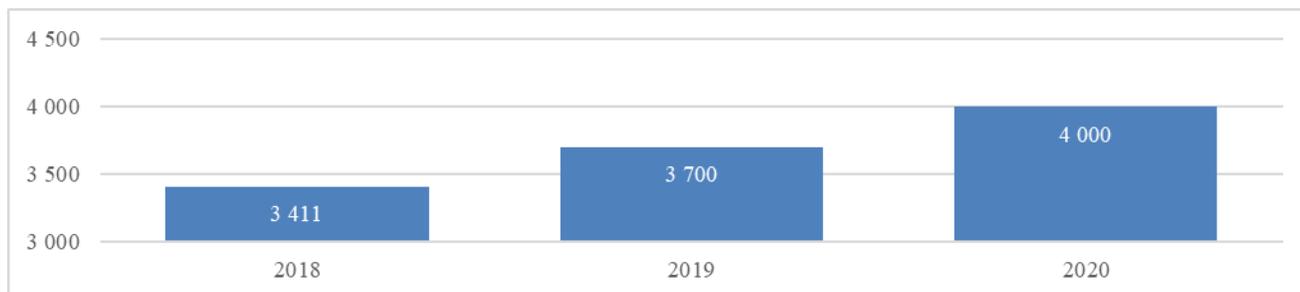
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de résorber progressivement l'arriéré de demandes reçues à examiner.

Concrètement, si le résultat est atteint, le nombre de demandes traitées par le Bureau et examinées par le Conseil du Bureau d'enregistrement (objectif : 4 000 demandes par an) correspondra à celui figurant dans le tableau ci-après.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de demandes examinées par le Conseil du Bureau d'enregistrement



- 3.163 Les principales tâches incombant au Bureau sont définies dans la résolution [ES-10/17](#) de l'Assemblée générale. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 3.164 On trouvera dans le tableau 3.27 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.27

Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	8	–	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 3.165 En ce qui concerne la création et le transfert de connaissances, l'écart s'explique par le fait que les séminaires, ateliers et activités de formation n'ont pas été mentionnés parmi les produits escomptés dans le cadre de l'exercice biennal 2018-2019, mais des activités de formation ont bien été menées.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 3.166 En ce qui concerne la création et le transfert de connaissances, la variation s'explique par le fait que les séminaires, ateliers et activités de formation n'ont pas été mentionnés parmi les produits escomptés dans le cadre de l'exercice biennal 2018-2019, mais des activités de formation seront menées.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

3.167 On trouvera dans la figure 3.XXIV et le tableau 3.28 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 3.XXIV
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 3.28

Ressources financières et postes, par composante et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Ressources financières									
Programme de travail	2 891,3	2 891,3	–	200,0	200,0	–	3 091,3	3 091,3	–
Total	2 891,3	2 891,3	–	200,0	200,0	–	3 091,3	3 091,3	–
Postes									
Programme de travail	19	19	–	–	–	–	19	19	–
Total	19	19	–	–	–	–	19	19	–

Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 3.168 On trouvera dans le tableau 3.29 et dans la figure 3.XXV des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Des renseignements plus détaillés sont donnés plus bas. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.
- 3.169 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau d'enregistrement des dommages incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, le personnel a notamment été encouragé à utiliser les ressources du Bureau de manière avisée, à se servir des installations de recyclage disponibles et à prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur. En outre, le principal outil de travail du personnel, à savoir la base de données électronique du Registre des dommages, a entraîné une diminution considérable du nombre des documents imprimés utilisés. En 2020, le Bureau cherchera d'autres moyens d'accorder une place centrale à la viabilité environnementale dans ses activités quotidiennes, notamment en réduisant davantage encore le volume des fournitures de bureau jetables.

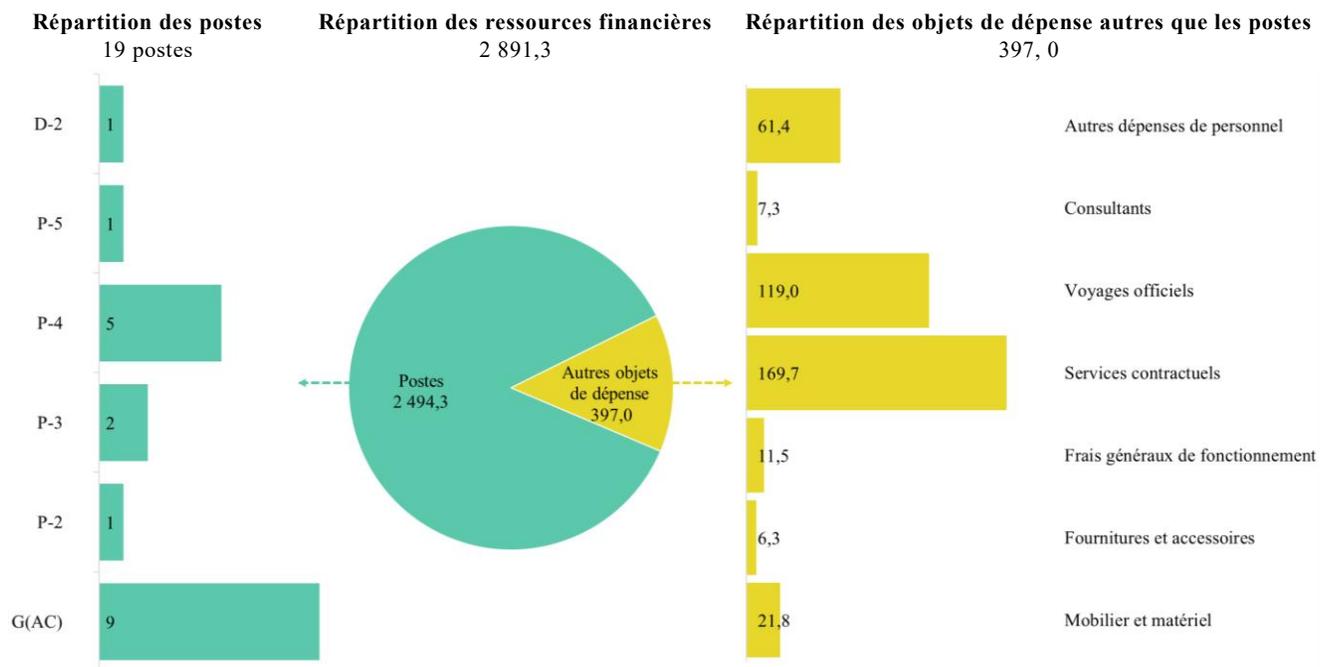
Tableau 3.29

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changement				2020		2020	
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	2 426,2	2 494,3	–	–	–	–	–	2 494,3	102,6	2 596,9
Autres objets de dépense	342,7	397,0	–	–	–	–	–	397,0	6,6	403,6
Total	2 768,9	2 891,3	–	–	–	–	–	2 891,3	109,2	3 000,5
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	10	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9	–	–
Total		19	–	–	–	–	–	19	–	–

Figure 3.XXV
Programme de travail : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

- 3.170 Les objets de dépense autres que les postes comprennent un montant de 32 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel, qui serviront à rémunérer les trois membres du Conseil du Registre des dommages ; ceux-ci occupent des postes de classe D-2 et sont engagés en vertu d'un contrat-cadre. Conformément à la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale [par. 6 f)], le Conseil se réunit au moins quatre fois par an dans les locaux du Bureau d'enregistrement des dommages afin de déterminer les demandes à retenir pour l'inscription au Registre.
- 3.171 Le Bureau sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 200 000 dollars (voir tableau 3.28). Ces ressources serviront à rémunérer 3 agents recrutés sur le plan local, chargés de recevoir les demandes et de mener des activités de sensibilisation dans le territoire palestinien occupé.

V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine



Avant-propos

L'Union africaine est le principal partenaire régional de l'ONU sur le continent africain pour les questions relatives à la paix et à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme. La complexité des problèmes de paix et de sécurité auxquels l'Afrique doit faire face sont tels que ni l'ONU ni l'Union africaine ne peuvent s'y attaquer seules. Ce partenariat est fondé sur la nécessité de collaborer afin de bien gérer les obstacles à la paix, à la sécurité et au développement sur le continent. Les deux organisations ont prouvé, dans le cadre de leur collaboration, qu'elles étaient déterminées à mettre en place un partenariat systématique, prévisible et stratégique, fondé sur le respect mutuel, des valeurs communes et la mise à profit de leurs avantages comparatifs respectifs.

Deux documents-cadres, le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril 2017, et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, signé en janvier 2018, servent de fil directeur aux deux organisations en vue d'une coopération plus étroite, d'un échange d'informations plus régulier et d'une meilleure coordination des activités dans le cadre de leur partenariat.

Ce partenariat consiste notamment en des échanges fréquents, constructifs et collégiaux et une collaboration à tous les niveaux, allant du dialogue entre le Secrétaire général au Président de la Commission de l'Union africaine à la coopération entre services homologues au niveau opérationnel. Il convient de signaler en particulier que la tendance est à la multiplication des visites conjointes sur le terrain auxquelles participent de hauts responsables des deux organisations. De telles visites ont récemment eu lieu au Niger, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad. Elles favorisent une compréhension et une analyse communes des questions de paix et de sécurité et permettent d'élaborer des stratégies communes visant à régler les problèmes tout en veillant à ce que l'exécution soit prise en main par les États d'Afrique.

L'ONU et l'Union africaine continuent d'accorder la priorité à la mise en place d'un partenariat qui donne lieu à des initiatives mieux coordonnées, cohérentes et efficaces de prévention, de résolution et de gestion des problèmes de paix et de sécurité de plus en plus complexes avec lesquels l'Afrique est aux prises. À l'avenir, les efforts seront axés sur le renforcement des activités de prévention des conflits et de pérennisation de la paix, y compris des analyses et évaluations conjointes, ainsi que sur des interventions de maintien de la paix plus efficaces conformes aux principes énoncés dans l'initiative du Secrétaire général intitulée « Action pour le maintien de la paix ».

Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a vocation à permettre d'améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et, dans une certaine mesure, les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il s'emploie à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine sur les causes et les facteurs des conflits actuels ou potentiels et à consolider le partenariat avec l'Union africaine en ce qui concerne la planification et la gestion des opérations de paix. Le Bureau facilite également le renforcement des capacités institutionnelles permettant de resserrer le partenariat et simplifier la coopération dans le cadre d'initiatives visant à prévenir, gérer et régler les conflits. Il collabore étroitement avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il contribue également aux missions de bons offices de l'ONU en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales concernées. Le Bureau s'attache, en coopération avec l'Union africaine, à établir des relations fondées sur le respect mutuel et la confiance et à concevoir et à mettre en œuvre des démarches communes visant à prévenir et régler les conflits en Afrique et à intensifier la coopération entre l'Union africaine et les diverses missions des Nations Unies déployées en Afrique.

La Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine
et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africain
(Signé) Hanna Tetteh

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 3.172 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé le 1^{er} juillet 2010 en application de la résolution 64/288 de l'Assemblée générale. Il est né du regroupement de l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de l'Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine, de l'équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de la composante Appui du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
- 3.173 Dans ses résolutions 2033 (2012), 2167 (2014), 2320 (2016) et 2378 (2017), le Conseil de sécurité a demandé au Bureau de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, notamment dans les domaines de la médiation et du renforcement des capacités, et en particulier dans la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.
- 3.174 Le Bureau a pour mandat de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, de dispenser des conseils à l'Union africaine en matière de renforcement des capacités à long terme et d'appui opérationnel à court terme, et de rationaliser la présence de l'ONU à Addis-Abeba afin d'apporter à l'Union africaine une aide en matière de paix et de sécurité qui soit économique et efficace.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 3.175 Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à un objectif de développement durable, comme indiqué au paragraphe 3.188.
- 3.176 L'objectif est également lié aux grands textes suivants : l'initiative « Action pour le maintien de la paix » (adoptée en application de la résolution 2436 (2018) du Conseil de sécurité), la thématique de la pérennisation de la paix (adoptée en application de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale), le programme pour les femmes et la paix et la sécurité (adopté en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité) et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité (adopté en application de la résolution 2419 (2018) du Conseil de sécurité). En outre, le soutien apporté à l'Union africaine est lié à l'Agenda 2063 de l'Union africaine (consacré dans la résolution 71/254 de l'Assemblée générale).

Contexte actuel

- 3.177 En 2018, les efforts faits pour resserrer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine se sont poursuivis et ont donné des résultats concrets. On retiendra en particulier la signature par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, le 6 décembre 2018, d'une déclaration conjointe contribuant à dynamiser l'action actuellement menée pour appliquer les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité. En outre, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont convoqué la deuxième conférence annuelle Union africaine-ONU, tenue le 9 juillet 2018, et adopté un communiqué conjoint dans lequel ils se sont engagés à continuer de resserrer le partenariat entre les deux organisations et à renforcer la collaboration, la coopération et la coordination en vue de trouver des solutions durables aux

problèmes actuels et futurs, en se fondant sur les principes de complémentarité, d'avantages comparatifs, de partage des charges et de responsabilité collective, afin d'intervenir rapidement et de manière cohérente et décisive pour prévenir, gérer et régler les conflits. Par ailleurs, l'ONU et l'Union africaine ont organisé les quatorzième et quinzième réunions de l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité, tenues respectivement les 30 janvier et 22 septembre 2018. Les Secrétaires généraux adjoints compétents et les Commissaires de l'Union africaine concernés ont étudié les problèmes de paix et de sécurité sur le continent africain et réfléchi à de nouvelles possibilités de coopération entre les deux organisations, y compris l'organisation de missions conjointes en vue de renforcer la communauté de vues et d'adresser des messages communs aux parties dans des situations de conflit. Par la suite, de telles missions ont été effectuées au Burkina Faso, au Niger, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 3.178 Les activités du Bureau visent avant tout à accroître la cohérence stratégique avec l'Union africaine et ses communautés économiques régionales et mécanismes régionaux tout au long du cycle des conflits ; renforcer la coordination et le partenariat stratégiques tout au long du cycle des conflits ; assurer une plus grande synergie au niveau opérationnel ; fournir une aide à la recherche de solutions aux conflits actuels en Afrique. Dans le même temps, le Bureau travaille en collaboration étroite avec divers autres partenaires et entités des Nations Unies et participe aux mécanismes de coordination pertinents afin de renforcer la cohésion des efforts visant à soutenir l'Union africaine et à coopérer avec elle. Il continuera de resserrer le partenariat établi entre cette dernière dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, ainsi que le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine en ont décidé. Les plans d'action destinés au Bureau sont axés sur l'appui à fournir dans les domaines prioritaires suivants, définis dans le Cadre commun : prévention des conflits, médiation et pérennisation de la paix ; interventions en cas de conflits, y compris au moyen d'opérations d'appui à la paix ; élimination des causes profondes des conflits ; renforcement du partenariat entre l'ONU, l'Union africaine et ses communautés économiques régionales et mécanismes régionaux. Ces activités prioritaires sont toutes menées conformément au droit international des droits de l'homme, auquel il est accordé une importance particulière.
- 3.179 Le Bureau fait fonction de centre de coordination et de bureau de liaison entre le Siège de l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et ses communautés économiques régionales et mécanismes régionaux pour les activités menées dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il cherche à faire adopter des approches concertées et cohérentes en vue de la mise en œuvre du Cadre commun. Soucieux que les efforts de l'ONU soient efficaces et ne soient pas redondants, il coordonne ses activités avec toutes les entités des Nations Unies, principalement le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel. Le Bureau travaille également en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et les agences, fonds et programmes des Nations Unies qui apportent un soutien à l'Union africaine, ainsi qu'avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Il entretient également de bonnes relations avec les membres du Conseil de sécurité.
- 3.180 Le Bureau a noué des relations avec divers partenaires, y compris des partenaires et des acteurs extérieurs, en donnant des conseils techniques et des avis d'experts et en fournissant un appui technique et spécialisé en matière de paix et de sécurité sur le continent africain. L'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'autres documents directeurs établis par des acteurs africains sont pris en compte dans le cadre de la collaboration avec toutes les entités africaines. Le Bureau maintient des relations et un dialogue constructifs avec la Commission de l'Union africaine et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi qu'avec toutes les autres structures rattachées à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et continue d'assurer la bonne coordination de leurs efforts conjoints. Afin de contribuer à la promotion de l'unité, de l'intégration et des objectifs africains, le Bureau coopère en permanence avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux auxquels il donne en même temps des conseils techniques et spécialisés.

- 3.181 En avril 2018, le Bureau a organisé une retraite annuelle axée sur les résultats et les problèmes à régler ou les lacunes à combler dans le cadre du partenariat ONU-Union africaine ainsi que sur les possibilités à exploiter en ce qui concerne la gestion des situations relations à la paix et à la sécurité en Afrique dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Il a été tenu compte des conclusions des débats tenus à cette occasion au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020.
- 3.182 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) L'ONU et de l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
 - b) Des fonds extrabudgétaires restent disponibles ;
 - c) L'Union africaine est dotée des moyens humains et financiers dont elle a besoin pour exécuter avec efficacité les mandats visant à régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique ;
 - d) Le Siège de l'ONU et les partenaires apportent l'appui nécessaire.
- 3.183 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il facilitera par exemple l'harmonisation et la simplification des efforts que l'ONU et l'Union africaine déploient afin que les questions de genre soient systématiquement prises en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes et que les femmes participent davantage, sur un pied d'égalité, aux activités de diplomatie préventive, de médiation et de pérennisation de la paix de façon à promouvoir l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce à une orientation et une action communes. Le Bureau fournira un appui et des conseils à l'Union africaine en ce qui concerne la stratégie relative aux questions de genre récemment élaborée par l'Union par l'intermédiaire de la Direction Femmes, Genre et Développement de sa Commission.
- 3.184 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau entretient des relations constructives avec des partenaires extérieurs, y compris l'Union européenne et des pays donateurs. Il participe au Groupe des partenaires de l'Union africaine afin de faciliter une mise en commun de l'information aussi large que possible, des activités de planification conjointe et la fourniture d'un appui coordonné à l'Union africaine s'agissant des questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique. Le Bureau assure également la liaison avec des partenaires extérieurs et les parties prenantes intéressées en fournissant des conseils techniques et spécialisés aux fins de la planification et du déploiement de l'AMISOM et d'autres opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, notamment dans le cadre de réunions avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police ou pourraient le faire, les donateurs et différents interlocuteurs. Il travaille également en collaboration étroite avec des instituts de recherche et des établissements universitaires, y compris l'Institute for Security Studies, l'Institute for Peace and Security Studies de l'Université d'Addis-Abeba et l'International Crisis Group, afin d'avoir une meilleure connaissance des situations actuelles et de faciliter les activités de l'Union africaine.
- 3.185 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau collabore avec d'autres groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Il coprécide, avec l'entité homologue de l'Union africaine, les réunions du groupe thématique Gouvernance, paix et sécurité. Il contribue aux travaux d'autres groupes et sous-groupes thématiques, y compris le Groupe thématique mobilisation et communication (présidé par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique), le sous-groupe thématique Démocratie et élections (coprésidé par le Bureau et l'entité homologue de l'Union africaine), et le groupe thématique Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida (présidé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance).

Activités d'évaluation

- 3.186 Le Bureau élabore un plan d'auto-évaluation qui devrait être appliqué en 2020.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 3.187 L'objectif auquel le Bureau contribue est de renforcer le partenariat établi entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins de la paix et de la sécurité en Afrique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.188 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés et à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Déclaration conjointe de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies concernant les opérations de paix

Le mandat du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine comporte deux volets, dont la fourniture d'un appui politique et technique à l'Union africaine aux fins de la mise en application des décisions politiques. Sur le plan politique, en plus d'avoir eu des échanges réguliers avec l'Union africaine dans diverses instances, notamment le Conseil de paix et de sécurité, le Bureau a facilité des visites conjointes de haut niveau dans des pays d'Afrique faisant face à des problèmes de paix et de sécurité, comme les Comores, la République centrafricaine et le Soudan du Sud. Ces efforts conjoints ont contribué au processus de paix en République centrafricaine, qui s'est achevé en février 2019, et au bon déroulement des élections aux Comores en décembre 2018. Dans le cadre des processus techniques et opérationnels, le Bureau a participé au quatrième examen conjoint de l'AMISOM visant à faire le point sur la transition et à l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle de la Mission.



Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Secrétaire général signent une déclaration conjointe de l'Union africaine et de l'ONU, dans laquelle sont énoncés les principes directeurs qui sous-tendent la collaboration entre les deux organisations pour ce qui est de faire face aux situations de conflit et de crise en Afrique, notamment l'appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, et les grandes priorités pour l'avenir. Source : Service photographique de l'ONU/Eskinder Debebe

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer la communauté de vues entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine au sujet des problèmes de paix et de sécurité et les fondements de leur collaboration. Elles ont consisté notamment à élaborer les textes de doctrine et les politiques des deux organisations

concernant la réaction face aux conflits, à définir les fonctions et les pratiques en la matière ou à les examiner, et à harmoniser les normes et les processus ; à élaborer des procédures relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire portant sur le respect des dispositions et la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme ou à les examiner ; à gérer les finances afin d'améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité. En outre, le renforcement de la communauté de vues devrait permettre d'intensifier les efforts déployés pour satisfaire aux exigences énoncées dans la résolution 2378 (2017) du Conseil de sécurité concernant la collaboration en matière de planification et de prise de décisions conjointes, de cadres réglementaires, de gestion financière et d'établissement de rapports connexes.

Dans la pratique, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général ont signé une déclaration conjointe le 6 décembre 2018. Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 3.189 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des mécanismes d'atténuation des conflits en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre de missions de bons offices qui ont été organisées dans les temps voulus pour répondre aux demandes d'appui émanant des opérations dans toutes les régions de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est (deux, pour un objectif biennal de deux). En 2018, des missions de bons offices ont été organisées à Madagascar et aux Comores pour répondre à des demandes d'appui.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité

En 2018, lors de la retraite d'avril, il a été constaté que les trois sections chargées de l'appui politique, du soutien aux opérations et de l'appui aux missions, sur les activités desquelles le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine fait rapport au Département des affaires politiques, au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, respectivement, ne coordonnaient guère leurs activités.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté a été d'améliorer les modalités de coordination au sein des sections en vue d'établir de meilleures relations et de faire progresser les travaux sur l'Architecture africaine de paix et de sécurité et le plan de travail quinquennal de Maputo relatif à la Force africaine en attente.

En réponse, en 2020, le Bureau appuiera plusieurs initiatives d'une manière plus coordonnée et conforme à la réforme du pilier Paix et sécurité, grâce à la planification intégrée et à la mise en place en son sein d'un mécanisme intégré de suivi et d'évaluation qui contribuera à l'harmonisation des efforts déployés sur les plans politique et opérationnel. Le Bureau entretiendra des relations avec l'Union africaine et l'aidera à renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité et à mettre en œuvre la feuille de route axée sur le Fonds pour la paix, les opérations de paix et la Force africaine en attente, la prévention des conflits, la paix durable, et plus précisément sur la lutte contre les causes profondes des conflits, ce qui contribuera à la réalisation de l'objectif de l'Union africaine de faire « taire les armes » d'ici à 2020.

Le Fonds pour la paix devrait être l'un des mécanismes qui permettra à l'Union africaine de financer ses activités de médiation et de diplomatie préventive, ses capacités institutionnelles et ses opérations de paix. À cet égard, le Bureau élaborera, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, des politiques, des directives, des règles et des règlements visant à assurer une gestion efficace du Fonds pour la paix, conformément à la déclaration conjointe qui a été signée en décembre 2018.

Pour ce qui est du renforcement des capacités de l'Union africaine concernant les opérations de paix et la Force africaine en attente, le Bureau contribuera en 2020 à l'élaboration d'une doctrine relative aux opérations de paix de l'Union africaine, à l'établissement de la base logistique continentale de la Force africaine en attente à Douala

(Cameroun), à l'inscription des candidats présélectionnés au titre du personnel civil et du personnel de police sur la liste de réserve de la Force africaine en attente, et à la formulation de politiques visant à assurer le respect des droits de l'homme et des normes de déontologie et de discipline, conformément à la déclaration commune.

En outre, le Bureau appuiera le renforcement des capacités du Groupe de l'appui à la médiation, nouvellement créé au sein de la Commission de l'Union africaine, en menant des activités de formation et d'encadrement, en procédant à des échanges de personnel et en effectuant des visites dans les communautés économiques régionales, afin de permettre au Groupe de s'acquitter efficacement des responsabilités qui lui incombent en tant que secrétariat et conseiller du Groupe des Sages, du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) et d'autres médiateurs nommés par l'Union africaine, et de faire en sorte que le Groupe intègre pleinement les mécanismes de paix et de sécurité existants aux fins de la prévention des conflits.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des capacités de l'Union africaine et du partenariat établi entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la prévention, de l'atténuation et du règlement des conflits aux fins d'une paix durable sur le continent.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Fonds pour la paix sera mis en service, comme indiqué dans le tableau.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
	Mise en service du Fonds pour la paix	Adoption des règles et règlements régissant la gestion du Fonds pour la paix
Signature de la déclaration conjointe ouvrant la voie au Fonds pour la paix		

- 3.190 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 3.191 On trouvera dans le tableau 3.30 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.30
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	5	1	8
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	33	9	29
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	21	6	11
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 3.192 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par l'organisation demandée de réunions techniques en préparation des réunions consultatives conjointes dans le cadre des réunions périodiques de coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.
- 3.193 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart tient essentiellement à la tenue d'activités de renforcement des capacités à l'intention des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine consacrées à l'appui stratégique dans les domaines militaire, policier et civil comme suite à la demande du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité de l'Union africaine.
- 3.194 Pour ce qui est des activités ou documentation techniques, l'écart est principalement imputable à la publication de rapports d'examen technique ou d'évaluation établis conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine comme suite aux demandes formulées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2372 \(2017\)](#) et [2431 \(2018\)](#).

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 3.195 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation tient essentiellement au fait que le nombre de réunions périodiques de coordination prévues en 2020 entre le Conseil de

sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été ajusté compte tenu de l'expérience récente.

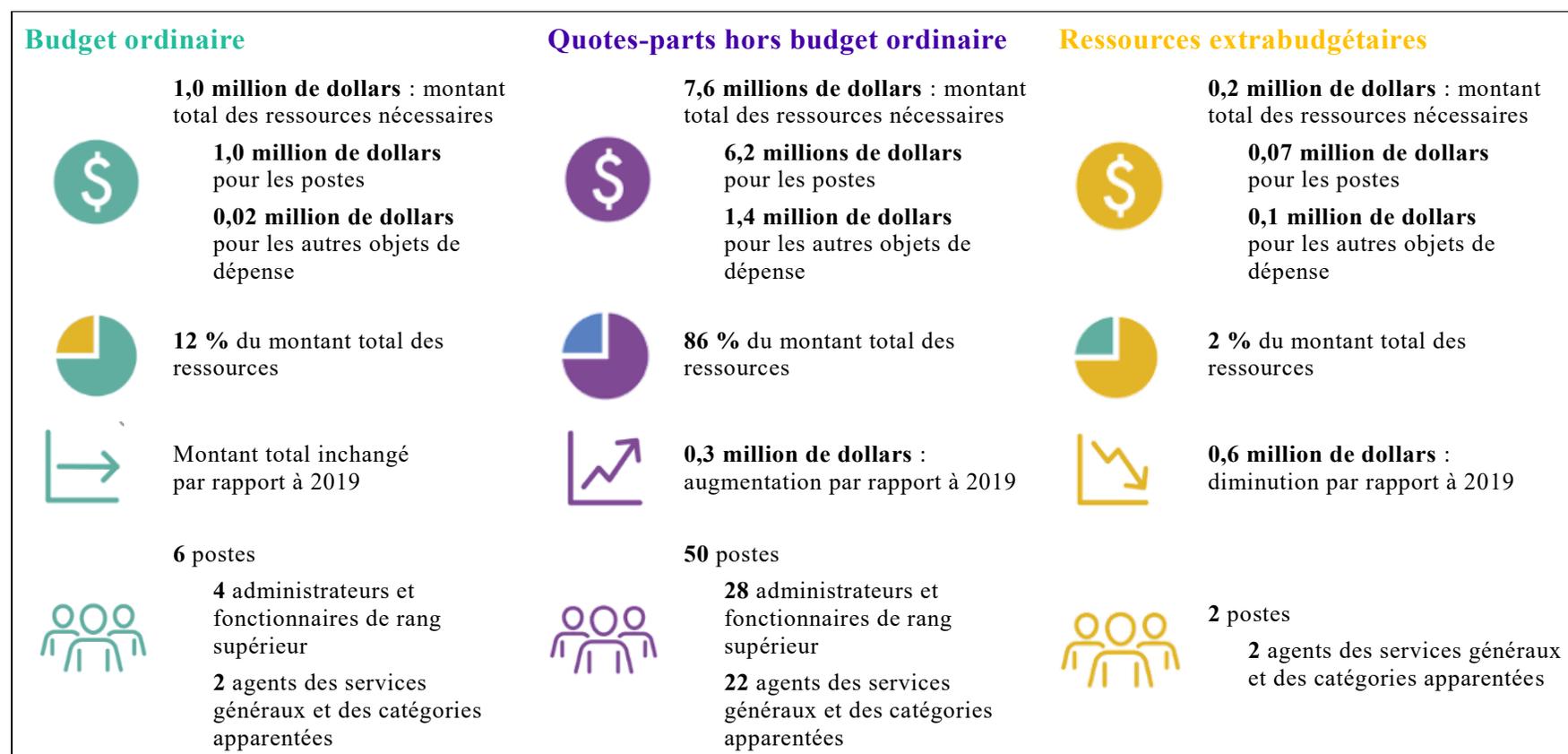
- 3.196 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique principalement par les activités de renforcement des capacités consacrées à l'appui stratégique dans les domaines militaire, policier et civil qu'il est prévu d'organiser à l'intention des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine comme suite à la demande du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité de l'Union africaine.
- 3.197 S'agissant des activités ou documentation techniques, la variation est due au fait que le nombre de rapports d'examen technique ou d'évaluation que devraient établir conjointement l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine en 2020 a été ajusté compte tenu de l'expérience récente.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

3.198 On trouvera dans la figure 3.XXVI et le tableau 3.31 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire, les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 3.XXVI
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 3.31

Ressources financières et postes, par composante et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total			
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation	2019	2020	
				(estimations)	(prévisions)		(estimations)	(prévisions)		(estimations)	(prévisions)	
Ressources financières												
Programme de travail	1 040,0	1 040,0	–	7 325,5	7 638,1	312,6	757,5	176,2	(581,3)	9 123,0	8 854,3	(268,7)
Total	1 040,0	1 040,0	–	7 325,5	7 638,1	312,6	757,5	176,2	(581,3)	9 123,0	8 854,3	(268,7)
Postes												
Programme de travail	6	6	–	50	50	–	4	2	(2)	60	58	(2)
Total	6	6	–	50	50	–	4	2	(2)	60	58	(2)

Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 3.199 On trouvera dans le tableau 3.32 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Des renseignements plus détaillés sont donnés plus bas. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.
- 3.200 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il s'est notamment doté d'imprimantes à haut rendement énergétique et de logiciels permettant de contrôler le volume d'impression. En 2020, il continuera d'acheter du matériel informatique et du matériel de communication, qui sera financé par les quotes-parts hors budget ordinaire, en tenant compte non seulement des objectifs d'économies d'énergie, mais aussi plus généralement de l'impact de ce matériel sur l'environnement.

Tableau 3.32

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

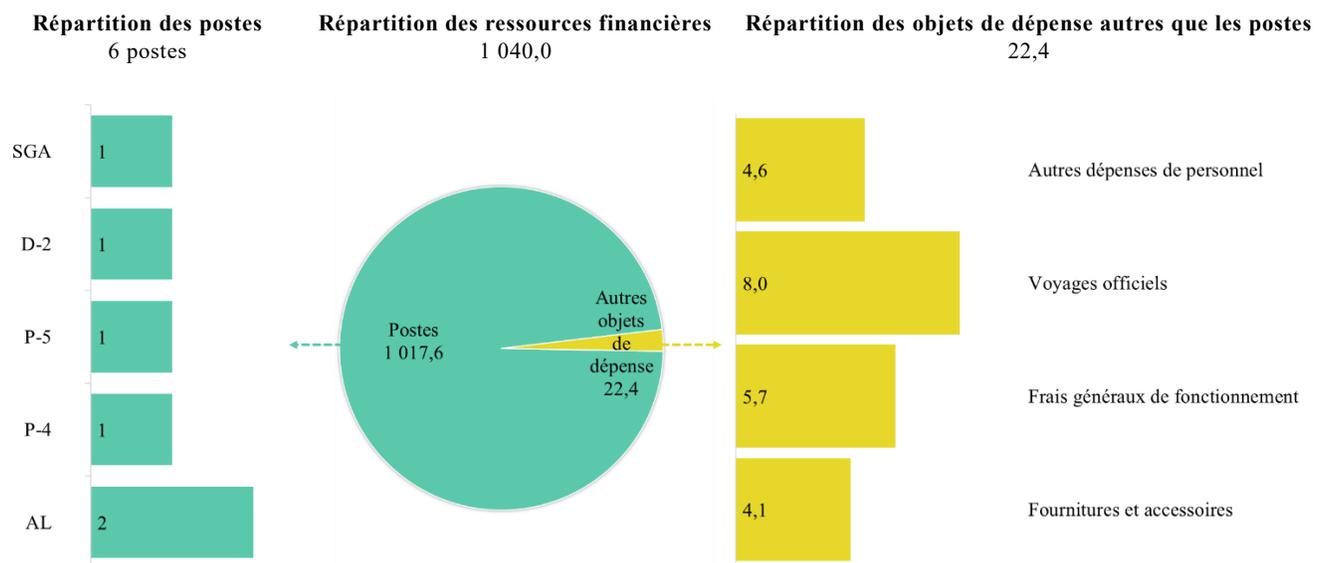
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changement				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)		
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	1 129,9	1 017,6	-	-	-	-	1 017,6	63,5	1 081,1	
Autres objets de dépense	16,0	22,4	-	-	-	-	22,4	1,1	23,5	
Total	1 145,9	1 040,0	-	-	-	-	1 040,0	64,6	1 104,6	
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	-	-	-	-	4	-	-	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	-	-	-	-	2	-	-	
Total		6	-	-	-	-	6	-	-	

3.201 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 040 000 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 3.XXVII.

Figure 3.XXVII

Répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

- 3.202 Il est prévu de recevoir des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 7 638 100 dollars, qui permettra de financer notamment 50 postes, et des ressources extrabudgétaires d'un montant de 176 200 dollars, qui servira à financer notamment deux postes, comme indiqué au tableau 3.31. Ces ressources aideront le Bureau à financer l'exécution de son mandat. L'augmentation de 312 600 dollars au titre des quotes-parts hors budget ordinaire s'explique principalement par le fait que les montants demandés au titre des postes sont plus élevés. La diminution nette de 581 300 dollars au titre des ressources extrabudgétaires correspond aux financements qu'il est prévu de recevoir pour 2020.

VI. Bureau de lutte contre le terrorisme



Avant-propos

Depuis que j'ai pris mes fonctions de Secrétaire général adjoint il y a plus d'un an, j'ai pu constater les effets dévastateurs que les attaques terroristes et l'idéologie virulente de la haine avaient sur la vie ordinaire et le tissu social des collectivités. Je me suis rendu dans de nombreux pays touchés par le terrorisme, de l'Afghanistan à la France en passant par le Mali, où j'ai rencontré des victimes d'attentats terroristes, des organisations de la société civile et, bien sûr, des responsables gouvernementaux chargés de la lutte contre le terrorisme. En Afghanistan, j'ai été touché par la force et la résilience dont font preuve les survivants des attentats terroristes et les familles des victimes, ainsi que par le sentiment d'isolement qui les envahit lorsque l'attention se porte sur un nouvel attentat. Toutes les personnes avec lesquelles je me suis entretenu ont tenu le même discours et fait montre du même niveau d'engagement. Le terrorisme, tout comme l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, représente l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité et l'un des problèmes les plus importants : il ne connaît pas de frontières et ne respecte ni l'état de droit ni la vie humaine.

Dans chaque pays, aussi bien les citoyens ordinaires que les responsables gouvernementaux et les chefs d'État ont mentionné le rôle important que l'ONU jouait dans l'action menée pour prévenir et combattre le terrorisme ainsi que la nécessité pour l'Organisation de fournir un appui accru aux niveaux national, régional et local. Au Nigéria, j'ai constaté que les contrôles de sécurité dans les aéroports avaient été renforcés et on m'a expliqué comment la formation dispensée par le Bureau de lutte contre le terrorisme avait permis aux agents de contrôle des bagages de détecter les armes qui avaient été introduites clandestinement dans ceux-ci et auraient pu être utilisées pour perpétrer des attaques. Au vu de notre action en matière de sécurité aérienne et des enseignements tirés de celle-ci, des États Membres ont fait savoir qu'ils souhaitaient recevoir une assistance technique dans le domaine des renseignements préalables concernant les voyageurs et des données des dossiers passagers. Ce projet est un nouvel exemple de l'action coordonnée qui est menée par le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau de l'informatique et des communications et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en vue de fournir aux États Membres des services et un logiciel permettant de renforcer leur capacité de détecter, d'arrêter et de poursuivre les combattants terroristes étrangers.

En dépit des difficultés rencontrées dans la prévention du terrorisme et la lutte contre ce phénomène, je me félicite du dévouement avec lequel les entités des Nations Unies signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme mobilisent, déploient et partagent les compétences et les ressources des Nations Unies en vue d'aider les États Membres à lutter contre le terrorisme. Celui-ci constitue une menace transnationale à laquelle il faut apporter une réponse multilatérale et concertée, qui doit être aussi souple et diversifiée que la menace elle-même. Notre action doit avoir des effets réels et durables.

À l'horizon 2020, je suis convaincu que les Nations Unies pourraient jouer un rôle déterminant dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. J'espère que, comme moi, vous mettrez tout en œuvre pour permettre au Bureau de s'acquitter de son mandat et assurer ainsi un avenir sans terrorisme.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme,
(Signé) Vladimir Voronkov

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 3.203 Le Bureau de lutte contre le terrorisme est chargé de piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme confiés par l'Assemblée générale au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies, de renforcer la coordination et la cohérence des activités des organismes des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, d'accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme, de promouvoir davantage les activités que mène l'Organisation pour lutter contre le terrorisme, de leur donner une plus grande visibilité et de renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine, et de veiller à ce que l'attention voulue soit accordée à la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et à ce que les travaux menés en matière de prévention de l'extrémisme violent soient fermement ancrés dans la Stratégie. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [71/291](#) et [2395 \(2017\)](#).
- 3.204 Afin de piloter et de coordonner les activités menées, le Secrétaire général a établi le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui a été signé par 36 entités des Nations Unies ainsi que par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes. Le Pacte mondial, qui est administré par le Bureau, contribue à la mise en place d'une collaboration axée sur l'action entre les organismes des Nations Unies, favorise la programmation conjointe, permet d'assurer la cohérence des activités d'évaluation et de suivi et facilite la mobilisation conjointe de ressources et les contacts avec les donateurs. Ce renforcement de la coopération et de la cohérence va dans le sens de la démarche intégrée des Nations Unies du Secrétaire général.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 3.205 Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à un objectif de développement durable, comme indiqué au paragraphe 3.223.

Contexte actuel

- 3.206 Dans ses résolutions [2395 \(2017\)](#) et [2396 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a demandé que la collaboration entre le Bureau et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme soit resserrée et, en particulier, que les projets de renforcement des capacités du Bureau tiennent compte des évaluations de pays, des recommandations et des analyses de la Direction exécutive. En juin 2018, l'Assemblée générale a adopté sa résolution [72/284](#) sur le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dans laquelle elle s'est dite consciente du rôle joué par le Bureau, a invité celui-ci à améliorer la coopération, la coordination et la cohésion dans le système des Nations Unies et l'a prié d'exercer ses autres fonctions.

- 3.207 En juin 2018, le Secrétaire général a organisé à New York la première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui a réuni plus de 1 000 participants de 150 États Membres, de 51 organisations de la société civile, de 25 organisations internationales et régionales et de plus de 30 entités des Nations Unies. À l'issue de la Conférence, le Secrétaire général a fait trois propositions : créer un portail des Nations Unies aux fins de la coordination de la lutte contre le terrorisme ; organiser des manifestations régionales sur des questions thématiques essentielles au cours des deux prochaines années ; créer une unité administrative au sein du Bureau qui serait chargée de veiller à ce que les politiques et programmes relatifs à la lutte contre le terrorisme tiennent pleinement compte des vues de la société civile.
- 3.208 En 2018, le Secrétaire général a en outre signé le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, comme indiqué dans son rapport à l'Assemblée générale sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ([A/72/840](#)). Le Pacte mondial vise à promouvoir la mise en place d'une collaboration axée sur l'action entre 38 organismes des Nations Unies et autres entités qui favoriseraient l'application de la Stratégie et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et appuierait la lutte menée par les États Membres contre le terrorisme. Son mécanisme de mise en œuvre, composé d'un comité de coordination et de groupes de travail thématiques interinstitutions dirigés par les principales entités thématiques du système des Nations Unies, bénéficie de l'appui du Bureau.
- 3.209 Outre la programmation conjointe, le Pacte mondial facilitera la mobilisation conjointe de ressources et les contacts avec les donateurs. Dans le cadre du Pacte mondial, les entités signataires mettent également au point un mécanisme de suivi et d'évaluation qui renforcera l'exécution des projets des Nations Unies de lutte contre le terrorisme. Le Pacte mondial vise également à renforcer, selon qu'il convient, la coopération avec les organisations intergouvernementales, en particulier celles qui ont une présence régionale ou sous-régionale, et la collaboration entre ces institutions, afin d'adapter les activités d'assistance technique aux besoins régionaux ou nationaux spécifiques, d'éviter les chevauchements et de maximiser les effets.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 3.210 Compte tenu de la nature changeante et évolutive de la menace terroriste, une approche axée sur la souplesse sera adoptée en 2020 pour faire face aux tendances nouvelles. Ces dernières années, le phénomène des combattants terroristes étrangers a évolué : on est passé de terroristes qui se rendaient dans des zones de conflit à des terroristes qui, accompagnés de leur famille et de leurs enfants, retournaient dans leur pays d'origine ou s'installaient dans un pays tiers. L'accent en 2020 sera mis sur ces combattants terroristes étrangers et leurs enfants, mais on ne sait pas dans quelle mesure ceux-ci pourront être réinsérés dans la société ni quelles en seront les conséquences, ni s'ils seront tentés de rejoindre de nouvelles zones de conflit.
- 3.211 En 2018, l'ONU a fait l'acquisition d'un logiciel permettant de recueillir les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers pour surveiller et repérer les terroristes étrangers présumés et les auteurs de crimes organisés ayant des liens avec des organisations terroristes. Ce logiciel est désormais la propriété de l'Organisation, qui le perfectionnera et le proposera aux États Membres afin de les aider à mener les activités susmentionnées, conformément à la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Il est en outre le fondement d'un programme de collaboration qui sera coordonné par le Bureau de lutte contre le terrorisme en partenariat avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'OACI, le Bureau de l'informatique et des communications et l'ONU DC pour aider les États Membres à renforcer leurs capacités de détecter les déplacements des terroristes et de lutter contre eux ; dans un premier temps, environ 10 États Membres bénéficieront de ce programme.
- 3.212 Il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée et cohérente à l'échelle du système sur le terrain et au Siège pour répondre efficacement aux demandes d'assistance concernant le renforcement des capacités émanant des États Membres. Dans l'exécution de ses projets et programmes, le Bureau de lutte contre le terrorisme continuera de développer son application de la démarche intégrée à

l'échelle du système des Nations Unies en matière de programmation, d'élaboration et de mise en œuvre des projets, de manière à tirer parti des compétences et des ressources des entités signataires du Pacte mondial, conformément à leur mandat. Il continuera également d'élargir les partenariats avec les entités signataires du Pacte mondial afin de mobiliser des ressources et de renforcer les activités de sensibilisation et l'engagement dans la lutte antiterroriste. De plus, il renforcera sa collaboration avec la société civile de manière à assurer un dialogue avec les acteurs importants aux niveaux national et mondial, à commencer par l'élaboration d'une stratégie visant à tirer parti des meilleures pratiques des autres entités signataires du Pacte mondial et des États Membres.

- 3.213 Les droits de l'homme sont au cœur des activités du Bureau, et celui-ci reste l'un des principaux fournisseurs, dans le système des Nations Unies, de l'aide au renforcement des capacités visant à aider les États Membres à respecter le droit international des droits de l'homme tout en prenant des mesures antiterroristes. Dans le cadre des engagements qu'il a pris à cet égard, le Bureau consacrera des ressources propres aux activités visant à encourager l'adoption de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme et à veiller à ce que les droits de l'homme soient systématiquement pris en compte dans toutes ses activités de renforcement des capacités. En outre, il renforcera la prise en compte de la dimension de genre dans sa programmation en tenant compte des questions de genre dans sa planification et ses interventions.
- 3.214 Au cours du quatrième trimestre de 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme a entamé une procédure de gestion du changement afin d'évaluer l'état de ses capacités et de ses ressources et d'améliorer sa structure conformément aux attentes des États Membres formulées dans la résolution [72/284](#) et à son mandat défini dans la résolution [71/291](#). La procédure de gestion du changement s'achèvera en 2019. La nouvelle structure figure à l'annexe I accompagnant les ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense proposés pour 2020 ; elle serait composée du Bureau du Secrétaire général adjoint, du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, de la Section de la planification stratégique et de l'appui au programme, la Division des politiques, de la gestion des connaissances et de la coordination et la Division des projets spéciaux et de l'innovation.
- 3.215 En 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme a adopté une méthode plus systématique de la planification et de la gestion des programmes, ainsi que du suivi et de l'évaluation, qui doit être appliquée par toutes ses unités administratives. Il a créé un comité d'examen des programmes chargé de superviser la conception des projets, l'élaboration des descriptifs de projet et la publication des projets de budget et d'en assurer la qualité. Des examens semestriels ont été effectués en collaboration avec tous les responsables de projets, et les recommandations formulées dans ce cadre doivent être mises en œuvre pour améliorer l'exécution des projets et les résultats obtenus.
- 3.216 Au cours du quatrième trimestre de 2018, le Bureau a achevé le recrutement d'une spécialiste du suivi et de l'évaluation, qui est chargée de créer un mécanisme interne de suivi et d'évaluation, de renforcer les activités de suivi et d'évaluation menées dans le cadre de la gestion des projets et d'améliorer la conception des indicateurs de référence et de mesure. Ces travaux s'inscriront dans les activités de gestion des programmes et des projets menées par le Bureau en 2019 et 2020 et contribueront à l'amélioration des cadres de résultats, au développement de moyens permettant d'évaluer les effets et à l'élaboration de politiques de gestion et d'évaluation conformes aux normes et politiques des Nations Unies.
- 3.217 Vers la fin de 2018, le Bureau des services de contrôle interne a achevé son audit du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et publié son rapport, qui comportait 12 recommandations concernant notamment l'organisation, la gestion des programmes et la mobilisation des ressources. En 2020, le Bureau de lutte contre le terrorisme poursuivra les améliorations apportées au suivi et à l'évaluation dans le cadre de l'application des recommandations du rapport d'audit. Les améliorations apportées à sa structure et à ses modalités de travail et les progrès attendus dans l'application des recommandations contribueront à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies grâce à la fourniture d'une assistance en matière de renforcement des capacités avec des partenaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système, afin de soutenir les mesures communes visant à assurer un avenir sans terrorisme.

- 3.218 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres continueront de solliciter l'appui de l'ONU dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent ;
 - b) Des ressources extrabudgétaires suffisantes seront mises à disposition pour appuyer le renforcement des capacités des États membres ;
 - c) Les États Membres, avec l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme, accordent les autorisations et l'accès nécessaires pour que cet appui puisse être apporté.
- 3.219 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, le 12 mars 2018, le Bureau a organisé, pendant la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, une manifestation parallèle avec ONU-Femmes, qui visait à faire le point sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en ce qui concernait la participation des femmes à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent ainsi que leur représentation à des postes de direction et à mettre en lumière les points de vue des dirigeants de la société civile, qui seraient considérés dans le cadre du sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.
- 3.220 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités, le Bureau collabore avec des organisations régionales telles que le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, l'Union africaine, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Centre de lutte contre le terrorisme, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation de la coopération islamique, la Ligue des États arabes, l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Union européenne. Il a conclu des partenariats et des mémorandums d'accord avec ces organisations régionales afin de favoriser une action conjointe et la collaboration, et a élaboré des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme tenant compte des facteurs et des moteurs régionaux du terrorisme. Un mémorandum d'accord a également été signé avec INTERPOL.
- 3.221 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau a été chargé de coordonner les activités menées par les entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, les groupes de travail établis dans le cadre de ce pacte et les autres entités des Nations Unies avec lesquelles il a conclu des mémorandums d'accord. Cette coordination permettra d'obtenir de meilleurs résultats, d'utiliser les ressources de manière plus efficace et d'éviter les chevauchements d'activités. Le Bureau met donc l'accent non seulement sur la coordination, mais aussi sur la programmation concertée avec d'autres partenaires des Nations Unies afin de mener des activités de renforcement des capacités plus cohérentes et plus spécialisées. Par exemple, il exécute, en collaboration avec le HCDH, un projet mondial de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme visant à inciter les responsables de l'application des lois à respecter davantage le droit international des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Il a également établi, en collaboration avec le PNUD, un programme mondial de prévention de l'extrémisme violent qui vise à aider les États Membres à élaborer des plans d'action nationaux pour prévenir l'extrémisme violent. Il exécute enfin d'autres projets avec l'ONU-DC, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ONU-Femmes, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Département de la communication globale du Secrétariat.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 3.222 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et de combattre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, conformément au droit international.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 3.223 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Protéger les droits des enfants des combattants terroristes étrangers de retour au pays

En 2018, l'augmentation du nombre d'enfants de combattants terroristes étrangers retournant dans leur pays d'origine ou se rendant dans un pays tiers a suscité les préoccupations de la communauté internationale. Ces « enfants revenants » sont des enfants qui ont suivi leurs parents ou d'autres membres de leur famille dans une zone de conflit, ainsi que des enfants nés de combattants terroristes étrangers dans une zone de conflit. Ces enfants endurent de nombreuses épreuves - traumatismes, mariage forcé, absence de documents d'identité ou apatridie. En outre, nombre d'entre eux ont été endoctrinés par des terroristes et certains ont commis des actes de violence ou ont été formés dans ce but.

Afin d'aider les États Membres à remédier à ce problème, le Bureau a lancé en 2018 un processus de consultation internationale visant à recenser et à analyser les meilleures pratiques et normes internationales dans ce domaine qui ne reçoit pas



Les droits des enfants : le droit de jouer. Source : Tobin Jones, Service photographique de l'ONU

l'attention qu'il mérite, ce qui a permis d'acquérir des connaissances qui faisaient cruellement défaut. Les résultats de cette analyse seront présentés dans un manuel dans lequel les considérations, principes et éléments essentiels à la réadaptation et la réinsertion des enfants revenants seront regroupés en cinq grandes catégories, à savoir : a) les principes clefs à appliquer pour protéger les droits de ces enfants tout en répondant aux préoccupations des États concernant la sécurité ; b) le respect des droits fondamentaux des enfants inscrits sur les listes de surveillance ; c) la nationalité et l'apatridie ; d) la détention avec

les parents ou représentants légaux ; e) la séparation d'avec les parents ou représentants légaux. Le manuel présentera des conseils d'experts et des exemples de bonnes pratiques dont les États Membres pourront s'inspirer pour élaborer des politiques globales destinées à offrir aux enfants revenants une aide reposant sur une approche fondée sur les droits de la personne et tenant compte des questions de genre. Il sera distribué notamment aux membres des forces de l'ordre, aux agents de la justice pénale et aux responsables politiques, et décrira les enseignements tirés en ce qui concerne les mesures prises par les pouvoirs publics pour atténuer les traumatismes subis par ces enfants et prévenir leur radicalisation, le soutien qui est apporté à ceux-ci par la famille et la communauté, et leur réadaptation et leur réinsertion à long terme.

Le projet vise à aider les États Membres à élaborer des politiques globales destinées à offrir aux enfants revenants une aide reposant sur une approche fondée sur les droits de la personne et tenant compte des questions de genre, afin d'assurer la réadaptation et l'intégration de ces enfants dans la société sur le long terme.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de faire mieux connaître aux professionnels s'occupant des enfants revenants les meilleures pratiques appliquées dans ce domaine, notamment les moyens de régler les problèmes liés à l'intégration et à la détention.

Dans la pratique, les experts des États Membres ont indiqué au cours de discussions informelles que le manuel permettrait à un plus grand nombre de pays d'acquérir une meilleure connaissance des droits de l'enfant et de savoir quelles mesures prendre pour surmonter les difficultés liées à l'intégration des enfants associés à des terroristes étrangers et régler le problème des enfants en détention. Par exemple, lors des missions que le Bureau a effectuées en Asie du Sud-Est pour rencontrer des responsables d'organismes nationaux de lutte contre le terrorisme, de bureaux d'immigration et de douane et de forces de police nationales, nombreux sont ceux qui ont dit qu'ils souhaitaient vivement recevoir l'appui du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme sur les mesures à prendre pour assurer aux enfants accompagnant des combattants terroristes étrangers un traitement axé sur les droits de la personne.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 3.224 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales et les partenaires de la société civile en vue de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint, ainsi que l'atteste la participation accrue des États Membres, des organismes des Nations Unies et de la société civile à la mise en œuvre de la Stratégie, avec la tenue de 62 ateliers de renforcement des capacités visant à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie (contre 56 prévus pour l'exercice biennal), dont bon nombre ont été organisés conjointement avec au moins deux entités signataires du Pacte mondial. Des ateliers de renforcement des capacités sur les droits de la personne, la lutte contre le financement du terrorisme, la formation professionnelle technique, les médias sociaux, la diffusion de l'information, la communication stratégique et le soutien aux victimes ont été organisés en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient, dans la région de la Communauté des Caraïbes et en Asie centrale.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Barrer l'accès des terroristes à l'espace aérien

En 2017 et 2018, dans la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (combattants terroristes étrangers) et la résolution [72/284](#) de l'Assemblée générale (examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies), ainsi qu'à la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs de leurs organismes antiterroristes, les États Membres se sont inquiétés de ce que les mouvements transfrontières de combattants terroristes étrangers risquaient de donner lieu à de nouvelles attaques et de favoriser l'apparition de nouveaux cas de radicalisation. Les

terroristes doivent être mobiles pour mener leurs activités, mais si les bons instruments sont en place, il est plus facile de les repérer quand ils utilisent les moyens de transport classiques. Le traitement des données relatives aux passagers facilite la détection et la prévention des infractions terroristes et autres infractions graves, ainsi que les enquêtes et poursuites y relatives. Dans sa résolution 2396 (2017), le Conseil a demandé aux États Membres de renforcer les mesures visant à empêcher que les terroristes traversent leur territoire. Il s'agissait notamment d'empêcher la falsification de documents d'identité et de recourir à des évaluations des risques fondées sur des observations factuelles, à des procédures de contrôle, ainsi qu'à la collecte et à l'analyse de données relatives aux voyages afin d'identifier les personnes qui représentaient une menace terroriste, conformément aux dispositions applicables du droit international et du droit interne et sans procéder à un profilage fondé sur des critères discriminatoires.

En septembre 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme a fait l'acquisition d'un logiciel nommé goTravel, grâce auquel il peut aider les États Membres à mettre en place un dispositif applicable à l'échelle mondiale qui permettra aux compagnies aériennes de communiquer les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers utiles aux forces de l'ordre. Ces données comprennent les détails de réservation initialement fournis par les agents de voyage ou par les passagers eux-mêmes lors de la réservation d'un billet d'avion. Les données des dossiers passagers peuvent comprendre un large éventail d'informations, telles que le nom et les coordonnées du passager, les informations relatives au billet, les moyens de paiement et les informations relatives aux bagages. Comme les données seront disponibles rapidement, les fonctionnaires concernés auront davantage de temps pour les analyser et préparer les interventions.

Une réponse adaptée à la situation

Toutefois, il convient de noter que l'efficacité de ces mesures dépend fortement de la qualité et de la quantité des données de voyage fournies par les compagnies aériennes aux forces de l'ordre, ainsi que des moyens dont ces dernières disposent pour analyser et interpréter les données communiquées. En août 2018, seuls quelques États Membres recueillaient et analysaient les renseignements préalables concernant les voyageurs, et ils étaient encore moins nombreux à rassembler et à analyser les dossiers passagers afin de repérer et d'empêcher les voyages de terroristes. En outre, le coût lié aux mesures à prendre pour faire en sorte que les compagnies aériennes respectent leurs obligations, la difficulté de mettre au point un système efficace et sécurisé de réception et de traitement des données relatives aux voyageurs à l'usage des forces de l'ordre, la diversité des cadres législatifs et réglementaires nationaux régissant l'utilisation et la protection des données personnelles, et le droit à la vie privée sont autant d'éléments qui posent problème. Certains États Membres ont également besoin d'orientations sur les mesures à prendre pour faire en sorte que les compagnies aériennes respectent leurs obligations et veulent de l'aide pour mettre en place des unités chargées des informations relatives aux passagers.

En 2020, le Bureau de lutte contre le terrorisme mettra donc en œuvre, en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau de l'informatique et des communications et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), un programme quinquennal de communication de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossiers passagers, qui sera lancé en 2019. Ce programme aidera 20 États Membres à renforcer sensiblement leur sécurité nationale et leur capacité de prévenir et repérer les infractions terroristes et les infractions graves et d'enquêter à leur sujet. Sept États Membres bénéficieront d'un appui du Bureau de l'informatique et des communications grâce à l'exploitation efficace du logiciel goTravel, et les 13 autres recevront une aide de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour la mise au point d'évaluations et de plans de mise en œuvre, et un soutien de l'ONUDC pour la modification de leur législation. En particulier, le Bureau de lutte contre le terrorisme offrira aux États Membres la formation et les certifications nécessaires, les aidera à créer leurs propres unités chargées des informations relatives aux passagers afin qu'ils puissent recevoir et analyser les données des compagnies aériennes, et favorisera l'échange d'informations et les activités de sensibilisation entre les États Membres. Enfin, l'OACI travaillera à l'établissement de normes applicables au secteur et collaborera avec les États Membres afin de soutenir les efforts qu'ils déploient pour établir des contacts avec les compagnies aériennes.

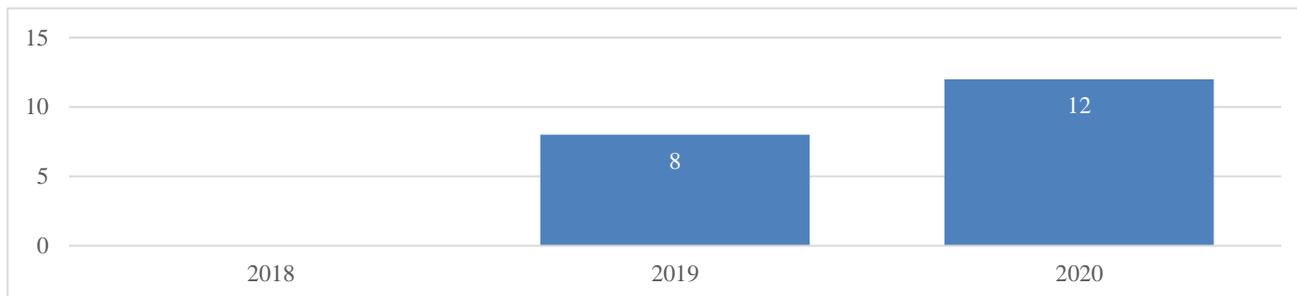
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement de la capacité des États Membres de repérer les terroristes et les déplacements qu'ils effectuent, et d'intervenir en cas de besoin.

Concrètement, si le résultat est atteint, 12 États Membres disposeront, comme indiqué dans le graphique ci-dessous, d'unités chargées des informations relatives aux passagers, qui utiliseront le logiciel goTravel pour traiter les données relatives aux passagers, conformément à la législation adoptée et dans le plein respect des normes relatives aux droits de la personne, et alerteront les autorités nationales compétentes selon qu'il conviendra. Comme ces unités auront les moyens de recueillir, d'analyser et d'utiliser efficacement les données relatives aux passagers, les autorités compétentes de ces États Membres seront bien mieux à même d'identifier les terroristes, de les surveiller, d'enquêter à leur sujet et de les poursuivre.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'États Membres dotés d'unités chargées des informations relatives aux passagers



- 3.225 Les principales tâches incombant au Bureau sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolutions [60/288](#) (Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies) et [71/291](#) (renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies). En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [72/284](#) de l'Assemblée générale (Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies). Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 3.226 On trouvera dans le tableau 3.33 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.33

Bureau de lutte contre le terrorisme : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	5	–	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	21	4	13
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	68	98	100	249
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	5	–	5
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 3.227 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique par la publication des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace, établis conformément à la résolution [2368 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, du rapport conjoint de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et du Bureau de lutte contre le terrorisme, dont l'élaboration est demandée au paragraphe 18 de la résolution [2395 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, et du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, élaboré comme suite à la résolution [72/165](#) de l'Assemblée générale.
- 3.228 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, l'écart tient aux réunions d'information organisées à l'intention du Conseil de sécurité et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste pour répondre à la demande accrue de ces organes intergouvernementaux d'être saisis des questions touchant à la paix et à la sécurité internationales énoncées dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et présentant un caractère d'urgence pour les États Membres. L'écart tient aussi aux réunions d'information sur le programme de travail et l'état d'avancement des projets organisées à l'intention du Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme pour répondre aux demandes.

- 3.229 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, l'écart est dû à la publication de rapports, manuels et autres documents sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les pratiques optimales en la matière et des questions thématiques connexes, la demande ayant été faite au Bureau de renforcer son appui sur le terrain en établissant des documents pratiques sur des sujets très techniques.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 3.230 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique par la publication prévue du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes du système, rapport qui est publié un an sur deux, et de deux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace, établis conformément à la demande formulée dans la résolution 2368 (2017) du Conseil.
- 3.231 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par les réunions d'information organisées à l'intention du Conseil de sécurité et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste pour répondre à la demande de ces organes intergouvernementaux d'être saisis des questions touchant à la paix et à la sécurité internationales énoncées dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et présentant un caractère d'urgence pour les États Membres. La variation tient aussi aux réunions d'information sur le programme de travail et l'état d'avancement des projets organisées à l'intention du Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme pour répondre aux demandes.
- 3.232 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, la variation est due à la publication de rapports, manuels et autres documents sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les pratiques optimales en la matière et des sujets thématiques connexes, la demande ayant été faite au Bureau de renforcer son appui sur le terrain en établissant des documents pratiques sur des sujets très techniques.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

3.233 On trouvera dans la figure 3.XXVIII et le tableau 3.34 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 3.XXVIII
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 3.34

Ressources financières et postes, par composante et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Ressources financières, par composante									
Programme de travail	1 587,1	1 587,1	–	31 910,0	39 171,0	7 261,0	33 497,1	40 758,1	7 261,0
Total	1 587,1	1 587,1	–	31 910,0	39 171,0	7 261,0	33 497,1	40 758,1	7 261,0
Postes, par composante									
Programme de travail	8	8	–	74	126	52	82	134	52
Total	8	8	–	74	126	52	82	134	52

Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 3.234 On trouvera dans le tableau 3.35 et dans la figure 3.XXIX des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.
- 3.235 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau de lutte contre le terrorisme incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il a notamment réduit le nombre d'exemplaires papier de ses publications, lesquelles ont été diffusées dans des formats destinés à être lus en ligne, puis distribuées ou envoyées par voie électronique. Il poursuivra cette pratique en 2020, en publiant en ligne une version actualisée de son appel pluriannuel, document dont il limitera la distribution de la version papier aux missions permanentes à New York. Toutes les présentations prescrites par l'Assemblée générale seront bientôt conçues au format électronique et consultables en ligne par les États Membres.

Tableau 3.35

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

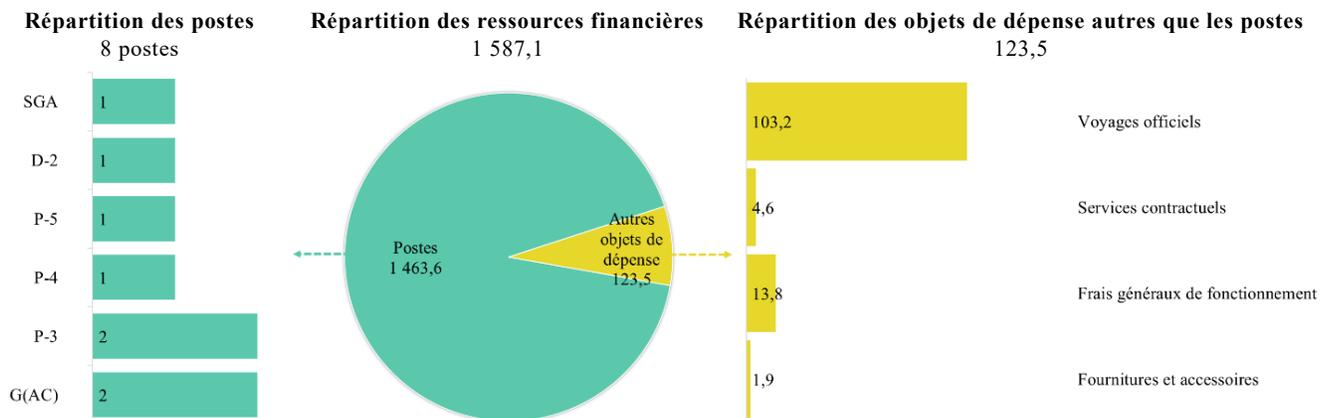
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changement					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	1 501,5	1 463,6	–	–	–	–	–	1 463,6	53,0	1 516,6
Autres objets de dépense	119,1	123,5	–	–	–	–	–	123,5	2,0	125,5
Total	1 620,6	1 587,1	–	–	–	–	–	1 587,1	55,0	1 642,1
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	6	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2	–	–
Total		8	–	–	–	–	–	8	–	–

Figure 3.XXIX

Programme de travail : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

- 3.236 Pour 2020, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 39 171 000 dollars, comme indiqué au tableau 3.34. Elles serviront à financer 126 postes et d'autres objets de dépense. L'augmentation prévue de 7 261 000 dollars par rapport à 2019 tient compte des contributions versées par les États Membres pour donner suite aux résolutions [71/291](#) et [72/284](#) de l'Assemblée générale ainsi qu'aux résolutions [2395 \(2017\)](#), [2396 \(2017\)](#) et [2462 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Ces ressources serviront à appuyer les activités menées par le Bureau, décrites ci-après.
- 3.237 Depuis la création du Bureau de lutte contre le terrorisme en juin 2017, les dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre le terrorisme n'ont cessé d'augmenter, passant de 8,4 millions de dollars en 2016 à 10,6 millions en 2017, puis à 17,6 millions en 2018, première année complète de fonctionnement du Bureau. L'appui financier de la communauté des donateurs a augmenté, passant de 1 million de dollars en 2016 à 5,5 millions en 2017, puis à 11,7 millions en 2018. Pour la période allant de 2016 à 2018, les dépenses ont été supérieures aux fonds collectés, mais le Bureau a pu utiliser les fonds collectés au cours des années précédentes. Il met actuellement au point des moyens novateurs pour aider les États Membres à renforcer leurs capacités, en élargissant son domaine de compétence, en adoptant progressivement une démarche privilégiant les programmes plutôt que les projets et en exécutant des programmes mondiaux et régionaux pour répondre aux besoins des États Membres recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans ses évaluations techniques.
- 3.238 Les fonctions de renforcement des capacités confiées au Bureau depuis 2017 seront assurées non plus seulement par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, mais aussi par la Division des projets spéciaux et de l'innovation nouvellement créée. En conséquence, les activités du Bureau dans ce domaine prendront de l'ampleur et atteindront un niveau nettement supérieur ; ainsi de la mise en place de programmes mondiaux tels que les systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossier passager et le programme de sûreté aérienne, de la mise au point d'une assistance technique permettant d'assurer la sécurité des manifestations sportives et des efforts de programmation conjointe menés en collaboration avec l'Union interparlementaire et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
- 3.239 L'année 2018 a connu une remarquable expansion des programmes et projets de renforcement des capacités menés par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme afin d'aider les États Membres à appliquer les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les participants au sixième examen de la Stratégie ont salué les activités accomplies par le Bureau par l'intermédiaire du Centre en vue de renforcer les moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le terrorisme, et encouragé les États à collaborer avec le Centre

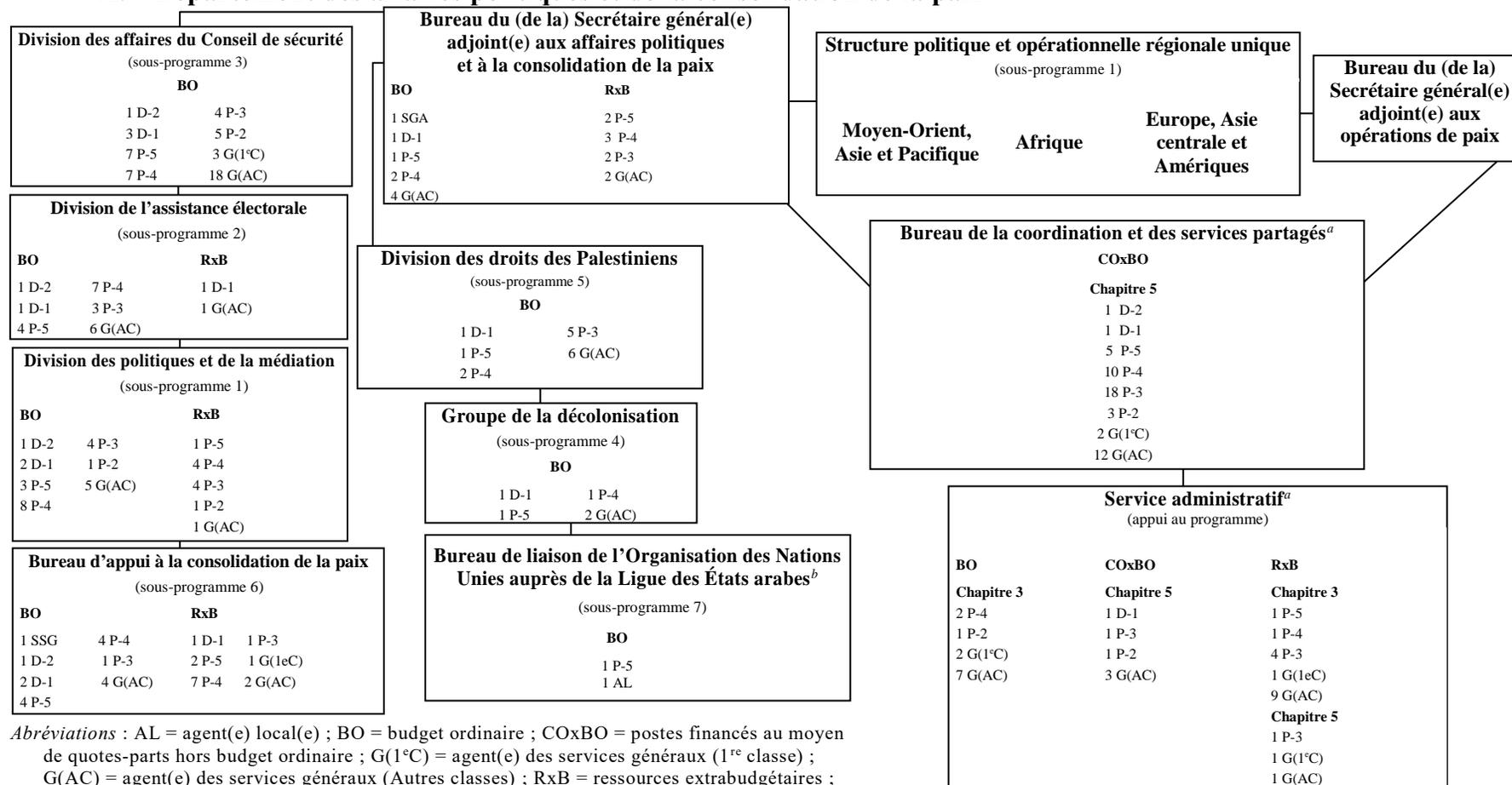
et à contribuer à la conduite de ses activités, notamment en élaborant, en finançant et en réalisant des projets de renforcement des capacités. Cette vaste collaboration a été facilitée par les partenariats actifs que le Centre a noués avec les États Membres et les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin d'offrir aux États Membres appui et expertise en matière de renforcement des capacités.

- 3.240 En 2020, dans le prolongement de ces initiatives et échanges, le Bureau de lutte contre le terrorisme s'attachera, pour chacun des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, à mettre en place davantage de programmes et de projets de renforcement des capacités à même de produire des résultats tangibles et durables pour les États Membres. Pour être en mesure d'exécuter ces projets, le Bureau devra continuer de se développer. De nouveaux programmes pluriannuels mondiaux, lancés en 2018, ouvriront la voie à une exécution plus rapide des projets en 2020. Les programmes relatifs à la sécurité et à la gestion des frontières, à l'emploi de substances chimiques et biologiques et de matières radiologiques et nucléaires ou d'autres armes de destruction massive à des fins terroristes, à la lutte contre la menace du cyberterrorisme, aux systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossiers passagers et à la lutte contre le financement du terrorisme tourneront ainsi à plein régime. Grâce aux activités du Centre de lutte contre le terrorisme, l'année 2018 a marqué un tournant pour l'ONU dans le domaine de l'appui aux victimes du terrorisme. En 2019, le Bureau poursuivra ses efforts, en tenant compte des initiatives des États Membres en la matière, et lancera notamment les préparatifs d'un grand congrès pour les victimes du terrorisme, qui se tiendra en juin 2020 dans le cadre de la semaine de haut niveau contre le terrorisme.
- 3.241 Dans une optique de viabilité et d'efficacité sur le terrain, le Bureau lancera une nouvelle initiative consistant à créer une cellule de formation, qui sera chargée d'élaborer et de dispenser une série de formations à l'intention des États Membres (particulièrement en Afrique) et du personnel, qui porteront notamment sur la création et le perfectionnement de cellules nationales interorganisations de centralisation des activités antiterroristes.

Annexes relatives aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

I. Organigramme et répartition des postes pour 2020

A. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix



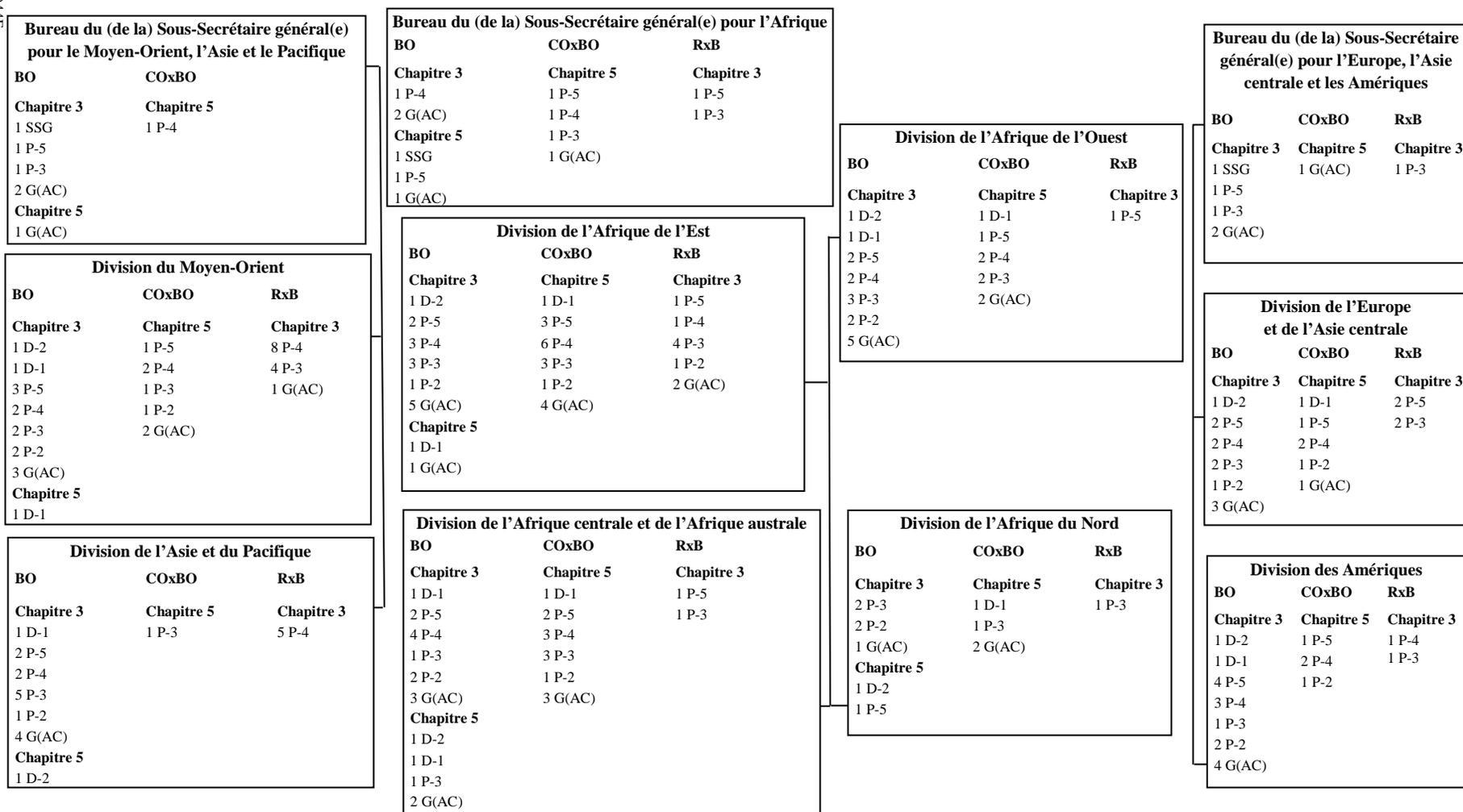
Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Conformément à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b 3 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC) sont financés au moyen des ressources extrabudgétaires du Bureau de lutte contre le terrorisme et relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme.

^c Basé au Caire, le Bureau est dirigé par le (la) Directeur(trice) de la Division du Moyen-Orient et relève du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

B. Structure politique et opérationnelle régionale unique^a

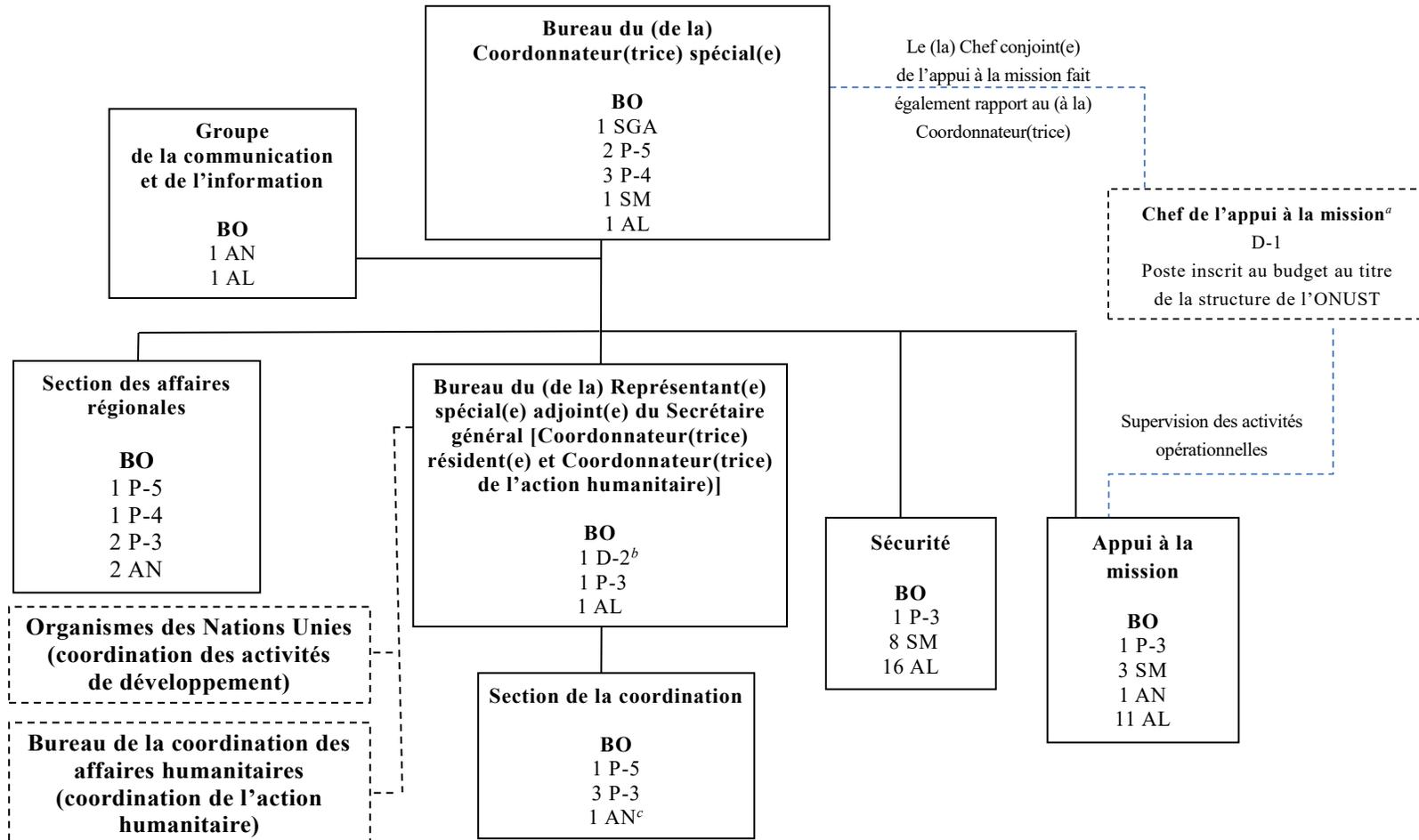


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Conformément à la résolution 72/262 C de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b 1 P-3 et 1 AL basés à Nairobi.

C. Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient



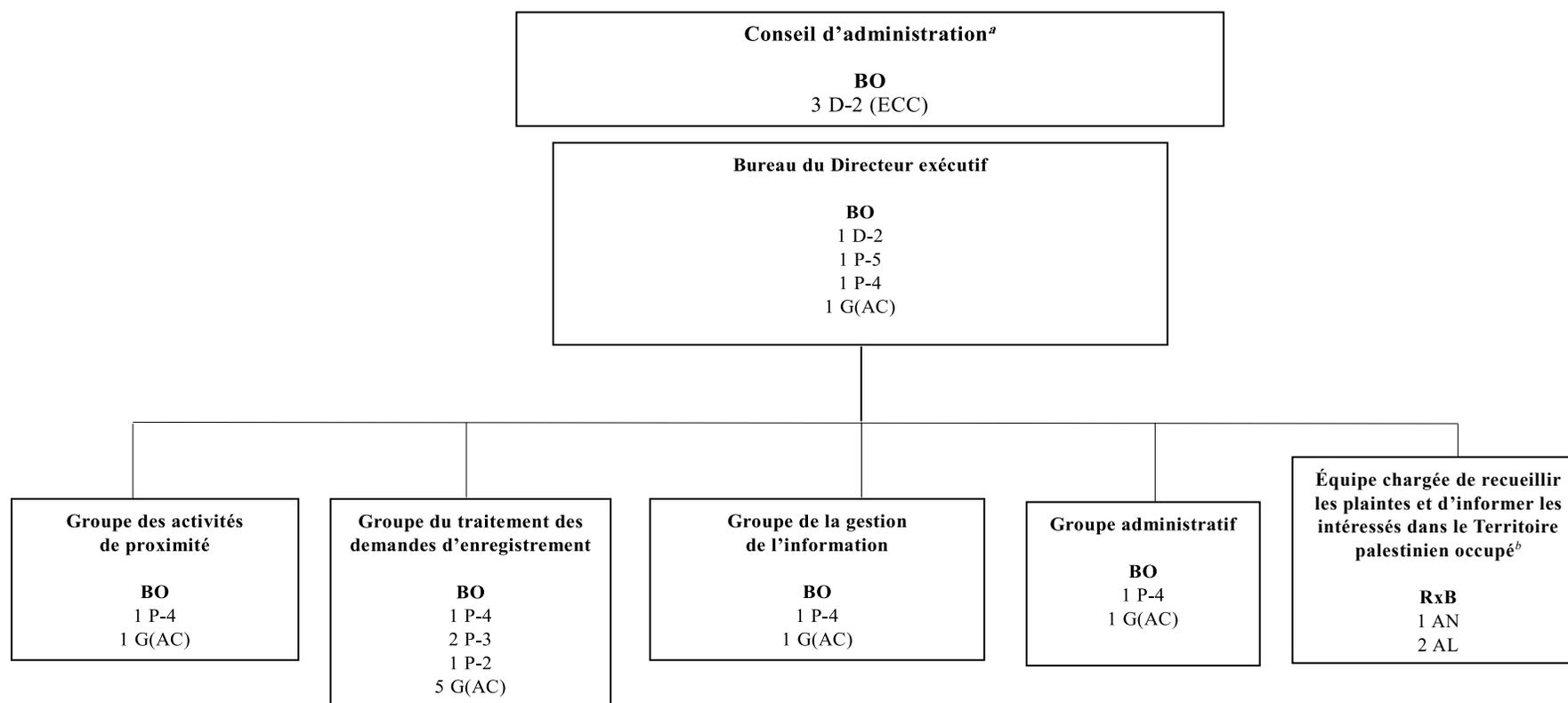
Abréviations : AL= agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

^a Le poste de Chef de l'appui à la mission, commun à l'ONUST et au Bureau du Coordonnateur spécial, est inscrit dans le budget au titre de la structure de l'ONUST.

^b Poste de sous-secrétaire général(e) budgétisé à la classe D-2, la différence de traitement étant prise en charge par le Bureau de la coordination des activités de développement dans le cadre du partage des coûts.

^c Transfert de Ramallah à Jérusalem, dans la Section de la coordination.

D. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

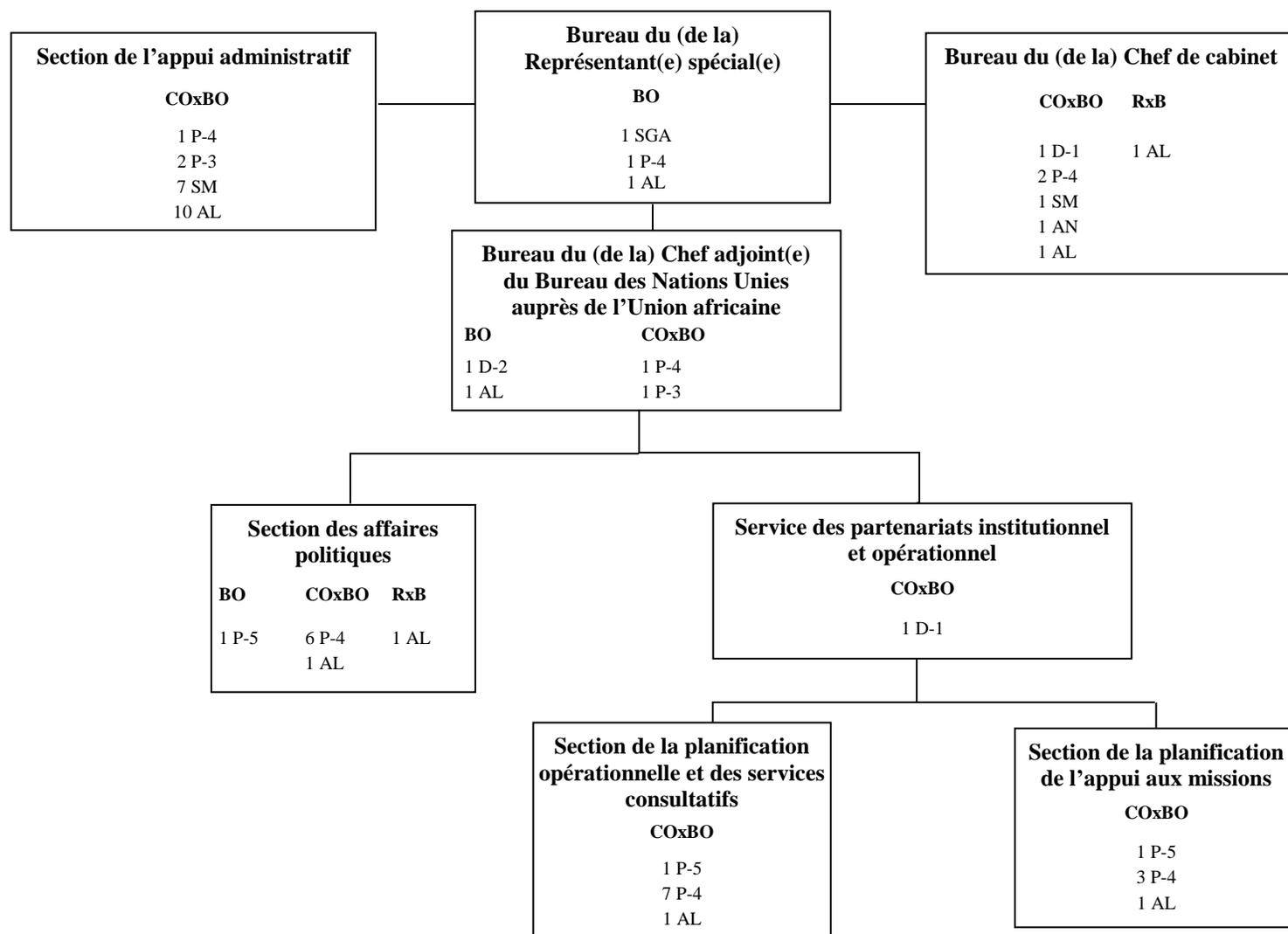


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; ECC = engagement en vertu d'un contrat-cadre ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires.

^a Le Directeur exécutif du Bureau d'enregistrement des dommages est membre de droit du Conseil d'administration.

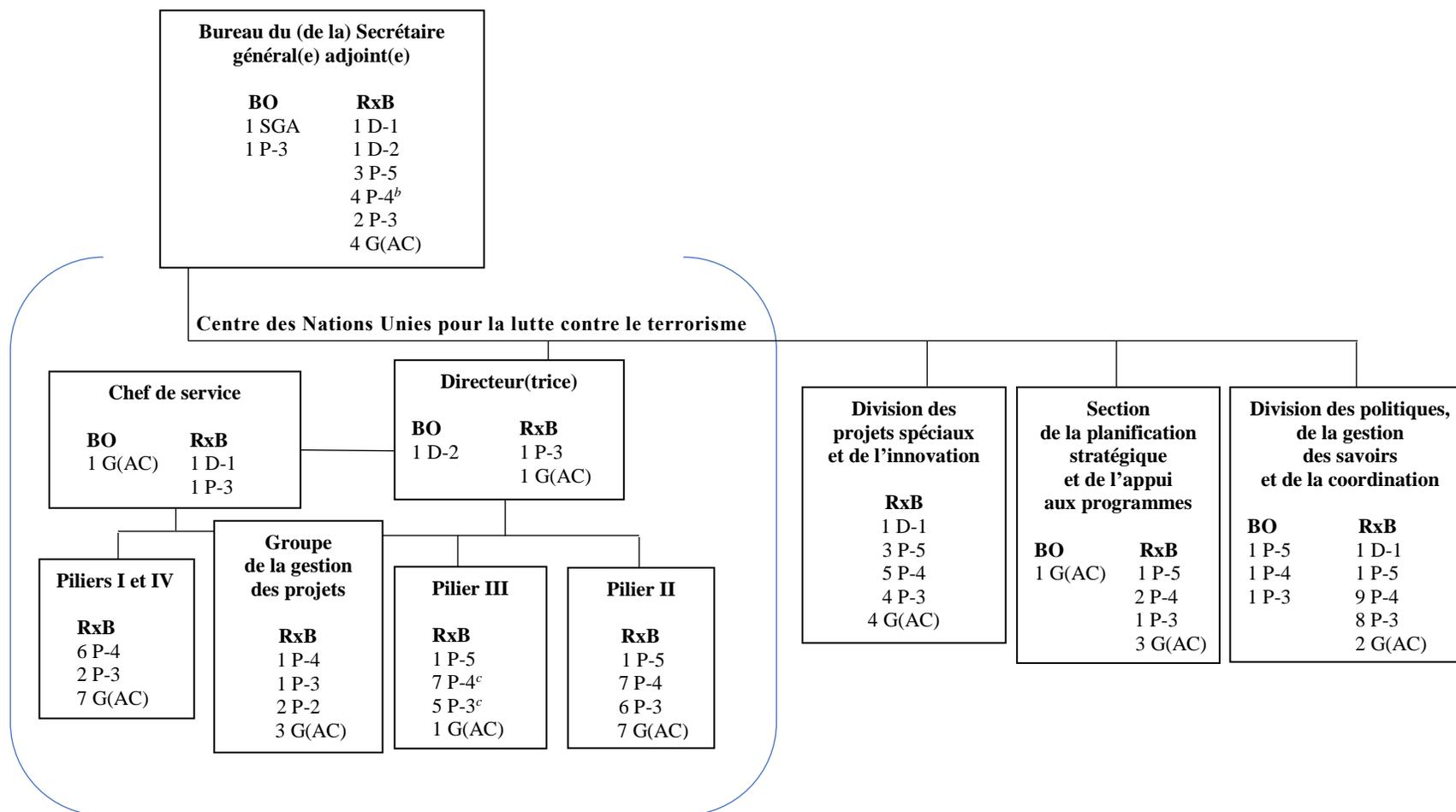
^b L'Équipe chargée de recueillir les plaintes et d'informer les intéressés dans le Territoire palestinien occupé, basée à Ramallah, est financée par le fonds d'affectation spéciale du Registre des dommages. L'ensemble de son personnel est administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

E. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

F. Bureau de lutte contre le terrorisme^a



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

^a 3 P-3, 1 G(1eC) et 1 G(AC) relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme.

^b 1 P-4 à Bruxelles.

^c 1 P-4 à Bangkok, 1 P-3 à Achgabat et 1 P-3 à Nouakchott.

II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

A. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant(e) d'équipe	Les réductions s'expliquent par la nouvelle répartition des tâches
Sous-programme 1 Prévention, maîtrise et règlement des conflits	(1)	P-2	Suppression d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) à la Division de l'Afrique de l'Est	
	(1)	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste des questions politiques à la Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe	
	(1)	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste des questions politiques à la Division du Moyen-Orient	
Total	(4)			

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

B. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1	AN	Transfert d'un poste de coordinateur(trice) de Ramallah à Jérusalem	En vue d'aider le Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident à coordonner les activités de développement des 22 membres de l'équipe de pays des Nations Unies, et d'œuvrer à l'application de la stratégie de coordination de l'action des Nations Unies à Jérusalem-Est.
Total	1			

Abréviation : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

III. Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Ressources financières												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	46 041,2	45 159,4	(881,8)	–	–	–	37 844,0	39 469,7	1 625,7	83 885,2	84 629,1	743,9
Missions politiques spéciales	655 548,7	643 875,0	(11 673,7)	–	–	–	20 492,4	15 344,4	(5 148,0)	676 041,1	659 219,4	(16 821,7)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	8 558,0	8 558,0	–	–	–	–	–	–	–	8 558,0	8 558,0	–
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	2 891,3	2 891,3	–	–	–	–	200,0	200,0	–	3 091,3	3 091,3	–
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1 040,0	1 040,0	–	7 325,5	7 638,1	312,6	757,5	176,2	(581,3)	9 123,0	8 854,3	(268,7)
Bureau de lutte contre le terrorisme	1 587,1	1 587,1	–	–	–	–	31 910,0	39 171,0	7 261,0	33 497,1	40 758,1	7 261,0
Total	715 666,3	703 110,8	(12 555,5)	7 325,5	7 638,1	312,6	91 203,9	94 361,3	3 157,4	814 195,7	805 110,2	(9 085,5)
Postes												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	279	275	(4)	–	–	–	58	58	–	337	333	(4)
Missions politiques spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	65	65	–	–	–	–	–	–	–	65	65	–

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	19	19	–	–	–	–	–	–	–	19	19	–
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	6	6	–	50	50	–	4	2	(2)	60	58	(2)
Bureau de lutte contre le terrorisme	8	8	–	–	–	–	74	126	52	82	134	52
Total	377	373	(4)	50	50	–	136	186	50	563	609	46